



RÉSEAU NATURA 2000 DOCUMENT D'OBJECTIFS

**de la zone spéciale de conservation
QUIERS DU MAS D'AZIL ET DE CAMARADE,
GROTTES DU MAS D'AZIL ET DE LA CARRIÈRE DE SABARAT**

FR 7300841

Département de l'Ariège



Décembre 2004

DOCUMENT D'OBJECTIF
de la Zone Spéciale de Conservation
QUIERS DU MAS D'AZIL ET DE CAMARADE,
GROTTE DU MAS D'AZIL ET DE LA
CARRIÈRE DE SABARAT
Site FR 7300841

DOCUMENT DE SYNTHÈSE

AVANT-PROPOS

Le document d'objectifs du site FR 7300841 « Quiers du Mas d'Azil et de Camarade » se présente sous forme de deux documents distincts :

Le **DOCUMENT DE SYNTHÈSE** : destiné à être opérationnel pour la gestion du site, il résume les enjeux, les stratégies et les actions de gestion à mettre en œuvre pour assurer la conservation du site. Il est essentiellement composé de cartes, de tableaux et d'organigrammes.

Ce DOCUMENT DE SYNTHÈSE est envoyé à tous les membres du comité de pilotage local et est mis à la disposition du public dans chaque mairie des communes concernées par le site Natura 2000. Il est également disponible sur le site internet de la direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées
(<http://www.midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr>)

Le DOCUMENT DE COMPILATION : il s'agit d'un document technique qui a pour vocation de décrire de manière exhaustive l'ensemble des inventaires, analyses et propositions issus des travaux conduits dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs.

Il est constitué :

du document de synthèse auquel s'ajoutent les compte-rendus des réunions de comités de pilotage et des groupes de travail, la liste des contacts, les éventuelles fiches d'entretien avec les partenaires, un exemplaire de chaque infos-sites, les modèles de fiches de prospection, les éventuels documents méthodologiques, des cartes plus précises, ... ;
d'une annexe à part, rassemblant l'ensemble des cahiers des charges écrits pour les mesures de gestion identifiées pour le site FR7300841

Ce DOCUMENT DE COMPILATION peut être consulté sur demande à la direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées, dans les services de la Préfecture de Foix, de la Sous-Préfecture de Pamiers et de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt de Foix.

PRÉAMBULE

Le réseau Natura 2000 a pour objectif la préservation de la biodiversité, grâce à la conciliation des exigences des habitats naturels et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur les territoires et avec les particularités régionales et locales.

Il s'agit donc de promouvoir une gestion concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels. En effet, la conservation de la diversité biologique est très souvent liée à l'action de l'homme, spécialement dans l'espace rural et forestier.

Ce réseau est constitué de :

- zones spéciales de conservation (ZSC) désignées au titre de la directive « Habitats » du 21 mai 1992 ;
- et de zones de protection spéciales (ZPS) désignées au titre de la directive « Oiseaux » du 2 avril 1979.

Pour remplir ses obligations de maintien de la biodiversité, la France a choisi de mettre en place au sein de chaque site proposé pour le réseau Natura 2000, un document de gestion dit « document d'objectifs ». Le document d'objectifs constitue une démarche novatrice. Il est établi sous la responsabilité du Préfet de département assisté d'un opérateur technique, en faisant une large place à la concertation locale. Un comité de pilotage regroupe, sous l'autorité du Préfet, les partenaires concernés par la gestion du site.

Ce document comporte un état des lieux naturaliste et humain du site et définit les orientations de gestion et les mesures de conservation contractuelles à mettre en place. Il précise également les modalités de financement des mesures contractuelles.

C'est donc à partir du document d'objectifs que seront établis des contrats de gestion.

Le réseau Natura 2000 vise à consolider, améliorer et assurer à long terme des activités agricoles, sylvicoles et touristiques qui participent à l'entretien et à la qualité de ces espaces naturels et de la vie rurale. Il contribuera ainsi à faire reconnaître des territoires en leur accordant les moyens nécessaires à leur préservation et à leur mise en valeur. Il constitue une audacieuse politique d'aménagement et de gestion du territoire, à la disposition des acteurs locaux.

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE LOCAL

Monsieur Raymond Berdou, Conseiller Général, Président de la Communauté de Communes Arize, Maire du Mas d'Azil
Monsieur Jean-Marc Blazy, Maire de Camarade
Monsieur Bernard Fraisse, Maire de Sabarat
Monsieur Louis Caramel, Maire de Montfa
Monsieur René Massat, Président de l'Association PARVAL
Monsieur Jean-Claude Gaychet, Président de la Chambre d'Agriculture
Monsieur Jean-Louis Venet, Direction Départementale Agriculture et Forêt
Monsieur Georges Delmas, agriculteur
Monsieur Vincent Dulac, agriculteur
Monsieur Alain Milhorat, agriculteur
Monsieur Edouard Souque, agriculteur
Monsieur Georges Rauzy, agriculteur
Monsieur Alain Gaychet, Président de l'A.C.C.A. du Mas d'Azil, remplacé par Monsieur Edouard GALY
Monsieur Jean-Luc Dénat, Président de l'A.C.C.A. de Camarade
Monsieur Sébastien Fernandez, Président de l'A.C.C.A. de Sabarat
Monsieur Serge Vergé, Président de l'A.P.P.M.A. "La truite Mas d'Azilienne"
Monsieur Jean-Claude CARIS, Spéléo Club de l'Arize
Monsieur Gilbert Laborde, Equipe Spéléo du Plantaurel
Monsieur Gilles Eychenne, Société Paléontologique du Plantaurel
Monsieur Pierre Noyès, Président du Comité Ecologique Ariégeois
Madame Sylvie Sundberg, Directrice de l'Office de Tourisme Pays Arize-Lèze
Madame Françoise Matricon, Direction Départementale Jeunesse et Sports
Monsieur Robert Ourgaud, Direction Départementale de l'Équipement
Monsieur Michel Grassaud, Direction Régionale de l'Environnement

SOMMAIRE

INVENTAIRE DU PATRIMOINE ET DES ACTIVITES ----- page 11

- I. LE CADRE PHYSIQUE
- II. LES ELEMENTS NATURELS :
 - 1. Un patrimoine reconnu et protégé
 - Les inventaires biologiques
 - Les protections réglementaires
 - 2. Les éléments naturels d'intérêt communautaire
 - Les Habitats de la Directive Habitats
 - Les Espèces de la Directive Habitats
 - 3. Les autres éléments naturels remarquables
 - Les inventaires complémentaires
 - Le patrimoine géologique
- III. LE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE :
 - 1. Un patrimoine culturel important
 - La préhistoire et l'histoire
 - Le paysage
 - Les protections réglementaires
 - 2. Principales activités économiques et principaux acteurs
 - La population
 - L'agriculture et la forêt
 - La chasse, la pêche, la spéléologie, la paléontologie
 - Le tourisme
 - Les collectivités et associations locales

ETAT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET SA RELATION AVEC LES USAGES ACTUELS ----- page 19

- I. LES PELOUSES SECHES
- II. LA FORET
- III. LES MILIEUX AQUATIQUES ET LEURS ESPECES
- IV. LES GROTTES, LES EBOULIS ET FALAISES

PROGRAMME DE CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL D'INTERET COMMUNAUTAIRE ----- page 25

- I. STRATEGIES DE GESTION ET D'ACCOMPAGNEMENT page 27
 - 1. Conserver des Pelouses ouvertes
 - 1. Entretien des pelouses selon l'état de conservation
 - 2. Organiser collectivement les Brûlis Dirigés
 - 3. Accueillir 2 nouveaux éleveurs
 - 4. Echanger avec des agriculteurs du réseau Natura
 - 2. Protéger les écosystèmes aquatiques
 - 1. Gérer collectivement la ressource en eau
 - 2. Lutter contre les pollutions de l'Arize
 - 3. Restaurer les mares
 - 3. Préserver les biotopes à chauve-souris
 - 1. Les grottes
 - 2. Les milieux forestiers
 - 3. Les haies
 - 4. Les bâtiments

- 4. Contribution d'autres intervenants : chasse, préservation du paysage
- 5. Informer et sensibiliser : Bulletin, Journée, Plaquette, Panneaux
- 6. Valoriser le site et accueillir : Sentier éco-touristique, Charte des sentiers,
Animation Nature, Hébergements touristiques

II.	OPERATIONS DE SUIVI	page 37
III.	TABLEAUX RECAPITULATIFS DES ACTIONS par thématiques, types d'actions et bénéficiaires	page 39
IV.	EVALUATION FINANCIERE DES ACTIONS par actions et par types de mesures	page 45
V.	MODIFICATION DU PERIMETRE DU SITE NATURA 2000 1. Intégration des biotopes à Ecrevisses 2. Adaptation des limites pour l'urbanisation	page 51
VI.	RAPPEL DE LA METHODE DE TRAVAIL	page 52
VII.	MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS	page 53
CARTES -----		page 55

L'utilisation du sol
 Les Habitats d'intérêt communautaire
 Les Espèces d'intérêt communautaire
 Les exploitations agricoles
 L'impact moyen des troupeaux sur l'enfrichement
 Les mesures de gestion du Programme de Conservation

FICHES-ACTIONS ET CAHIERS DES CHARGES -----		page 69
--	--	----------------

Tableau synthétique des actions de gestion des Pelouses	
Pelouses Sèches : actions 1 à 13	page 73
Espèces aquatiques : actions 14 à 21	page 97
Biotopes à chauves-souris : actions 22 à 27	page 105
Contributions d'autres intervenants : actions 28 à 31	page 112
Information et sensibilisation : actions 32 à 37	page 115
Valorisation du site et accueil : actions 38 à 41	page 121
Suivi : actions 42 à 44	page 123
Animation du Document d'Objectifs : action 45	page 127

ANNEXES -----		page 129
----------------------	--	-----------------

Fiches descriptives des 6 Habitats d'intérêt communautaire	page 131
Fiches descriptives des 15 Espèces d'intérêt communautaire	page 147
Inventaire des Mares	page 181

L'INVENTAIRE

DU PATRIMOINE ET DES ACTIVITES

I - Le cadre physique

Le site des Quiers Calcaires du Mas d'Azil et de Camarade se situe dans les coteaux secs du Nord-Ouest du département. Il couvre 1 660 hectares et concerne pour partie le territoire de 4 communes : Le Mas d'Azil, Camarade, Montfa et Sabarat.

Un relief karstique : le relief combine plateaux et vallées, les pentes sont marquées par endroits, l'altitude moyenne se situe entre 400 et 500 mètres et culmine à 600 mètres sur la crête du Plantaurel, au Nord.

Les formations géologiques dominantes sont des roches calcaires (marnes et calcaires thanétien et ilerdien). Grottes et galeries sont présentes partout. Une cinquantaine de mares sont répertoriées.

Au sud, la rivière Arize traverse la chaîne du Plantaurel, elle serpente sur 1 km à une altitude de 300 m, elle est ici à mi-chemin de son parcours de 80 km des hauteurs du Séronais vers la Garonne. Elle présente les caractéristiques des cours d'eau en milieu karstique, à savoir des pertes et des résurgences d'eau ; elle devient souterraine sur quelques centaines de mètres ; à l'Est du site, elle traverse les gorges de Cabaret.

Influences climatiques : le site se situe au carrefour de 3 zones biogéographiques, méditerranéenne (77%), alpine (12%) et atlantique (11%). La sécheresse d'été est marquée.

Les versants nord, humides, sont plutôt boisés ; les versants sud sont plus ouverts et forment la plus partie du site : landes et terrains cultivés s'y côtoient. Les milieux naturels remarquables se situent essentiellement sur ces versants.

2. Les éléments naturels d'intérêt patrimonial

2.1- Un patrimoine naturel reconnu et protégé :

Les inventaires biologiques :

Dépourvu de caractère réglementaire, l'inventaire ZNIEFF, Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, est une base de données scientifique sur le patrimoine naturel.

La zone étudiée est comprise depuis 1989 dans deux ZNIEFF, de type II (11906 Plantaurel Occidental et 12031 Ensemble karstique). Ces ensembles, de 18 575 et 8 917 hectares, recourent 5 ZNIEFF de type I :

11907 : Gorges et grotte du Mas d'Azil (194 hectares)

11977 : Plateau calcaire dominant Le Mas d'Azil (1 212 hectares)

11978 : Défilé du Cabaret, aval de l'anticlinal du Mas (249 hectares)

12028 : Coteau entre Camarade et Le Mas d'Azil (246 hectares)

12030 : L'Arize (772 hectares)

Ces classements confirment que l'espace naturel est d'intérêt majeur.

Quatre protections réglementaires et un projet de Réserve :

Le Site Classé du cours souterrain de l'Arize : arrêté du 02/12/1943

Le Site Inscrit du Débouché nord du tunnel : arrêté du 07/02/1944

Le Site Inscrit de la RN 119 sous le tunnel : arrêté du 12/04/1944

L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope de la grotte de Sabarat, depuis 1993, limite la fréquentation de la cavité à septembre et octobre pour protéger des populations de chauves-souris reproductrices et hibernantes.

Cette grotte fait partie des 23 sites retenus dans le projet départemental de Réserve Naturelle Souterraine, à échéance de 2004. La réserve sur Sabarat comprend 5 parcelles (B536, B542, B543, Y1 et Y3).

Aucun outil de protection ne concerne les Pelouses Sèches.

2.2- Les éléments naturels d'intérêt communautaire :

Les Habitats de la Directive "Habitats" : CARTE N°2 et fiches descriptives en annexe

Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles :

6212 Pelouses sub-atlantiques méso-xéroclines calcicoles (Mésobromion) :

déterminant pour le site et prioritaire pour l'Europe

Il s'agit de pelouses riches en orchidées sur des sols plus ou moins profonds.

6213 Pelouses calcicoles sub-atlantiques xérophiles (Xérobromion) :

déterminant pour le site et prioritaire pour l'Europe

Il s'agit des pelouses les plus sèches qui colonisent des sols superficiels.

6110 Pelouses calcicoles karstiques Allysso-Sedion Albi (Pelouses Karstiques) :

prioritaire pour l'Europe

Il s'agit des plantes poussant dans les dalles rocheuses.

Fourrés sclérophylles :

5110 Formations stables à Buxus Sempervirens des pentes rocheuses calcaires (Berberidion)

répertorié lors du diagnostic

Il s'agit d'arbustes avec une dominante de buis.

Habitats rocheux et grottes :

8210 Pentas rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique

Six Habitats de l'annexe 1 de la Directive sont répertoriés sur ce site, dont trois Habitats de Pelouses Sèches qui couvrent la moitié de la superficie (850 hectares). C'est ce qui fait l'intérêt de ce site.

Localement on désigne les espaces en herbe par *landes* ou *prairies*.

Une lande est un milieu pauvre composé d'arbustes, de quelques arbres isolés et de pelouses.

Une prairie est un milieu riche et productif pour un agriculteur.

La pelouse est une couche d'herbe rase, avec des plantes de faible hauteur. Elle résulte de l'action des troupeaux.

Les apports d'engrais ou la fauche systématique favorisent des herbes hautes qui cachent la lumière aux plantes plus basses, celles de la pelouse. Le nombre d'espèces présentes diminue, la biodiversité s'affaiblit.

Les 850 hectares de pelouses ne constituent pas un bloc homogène bien ordonné au niveau des Habitats.

Les pelouses sont présentes sous la forme :

- d'Habitats purs (Mésobromion ou Xérobromion ou Pelouses Karstiques), sur à peine 23 % de la surface

- de mosaïque d'Habitats (Mésobromion et/ou Xérobromion et/ou Pelouses Karstiques) sur 38 % de la surface
- d'Habitats sous bois clair (Mésobromion et/ou Xérobromion) sur 19 % de la surface
- une forme de transition entre l'Habitat Mésobromion et la prairie sur les 20 % restants de la surface.

Les 15 Espèces de la directive Habitats : CARTE N°3 et fiches descriptives en annexe

Mammifères : 10 espèces d'intérêt communautaire de chauves-souris : Petit Rhinolophe 1303, Grand Rhinolophe 1304, Rhinolophe Euryale 1305, Petit Murin 1307, Barbastelle 1308, Minioptère de Schreiber 1310, Murin de Capaccini 1316, Murin à oreilles échancrées 1321, Murin de Bechstein 1323, Grand Murin 1324

Des colonies reproductrices sont connues dans deux grottes.

Espèces d'eau : Ecrevisse à pieds blancs 1092, Lamproie de Planer 1096, Chabot 1163, Desman des Pyrénées 1301

Insectes : Lucane Cerf-volant 1083, Grand Capricorne 1088

Ce site est intéressant par la variété des écosystèmes qu'il abrite.

2.3- Les autres éléments naturels remarquables :

En marge des milieux et espèces d'intérêt communautaire, des inventaires complémentaires font ressortir la présence de plus de 200 espèces végétales (dont une trentaine d'orchidées), 50 espèces de mammifères, plus de 100 espèces oiseaux, 20 espèces d'amphibiens et de reptiles, plus de 300 espèces d'insectes et d'araignées, 80 espèces de mollusques et environ 50 mares ; un inventaire du patrimoine arboricole local est conduit par l'association "La Felle et Le Creuset" ; depuis 2 ans, la figue est devenue un fruit emblématique, vecteur de festivités, fédérateur des associations : un verger pédagogique est en création, sur d'anciens jardins en terrasses.

Le site présente par ailleurs un intérêt sur le plan minéralogique, géologique et géomorphologique : anticlinal du Plantaurel, défilé de Cabaret, miroir de faille à tectoglyphes de la grotte de Sabarat , vestiges fossiles de dinosaures.

3. Le Développement socio-économique

3.1- Un patrimoine culturel important :

La préhistoire et l'histoire :

Par des ateliers pédagogiques, le laboratoire de paléontologie propose des reconstitutions de fouille, au delà de l'exposition permanente (mâchoire de dinosaure, eoraptor ...). Tous les ans, 30 000 visiteurs remontent le temps en visitant la cavité supérieure de la grotte du Mas d'Azil, puis le musée. Archéologie et préhistoire, associées à l'astronomie de l'observatoire de Sabarat, se regroupent au sein d'un projet de "Vallée des Sciences", en partenariat avec la cité de l'Espace à Toulouse. Les curieux observent les démonstrations de tir aux armes préhistoriques de l'association du Propulseur Azilien, les randonneurs découvrent le "circuit des dolmens".

Un cheminement dans le village du Mas d'Azil amène sur les vestiges de l'histoire religieuse (abbaye bénédictine au 13^{ème} siècle, protestantisme depuis le 16^{ème} siècle, "chemin des guerres de religion").

Des traces d'occupation plus récentes s'observent depuis les chemins de randonnée : ruines de verrerie ou de fours sur la crête du Plantaurel, cabanes (orris), murets, escaliers en pierre sèche témoins d'une utilisation pastorale des plateaux.

Le paysage :

L'attraction principale est la *grotte du Mas d'Azil* traversée par la rivière et la route : de jour comme de nuit, en voiture puis à pied, les porches d'entrée, de sortie et sa traversée sont un paysage spectaculaire renommé, autant pour les visiteurs que pour les habitants. Les *plateaux* qui l'entourent, comportent des hameaux dont l'architecture est caractéristique d'un habitat autrefois uniquement agricole. Ils n'offrent rien de spectaculaire, plutôt une atmosphère tranquille. C'est davantage la curiosité historique vue précédemment, qui incite à y rentrer.

Les protections réglementaires du patrimoine culturel :

Elles sont nombreuses, mais ponctuelles ou concernent un périmètre restreint (site classé, site inscrit).

3.2- Principales activités économiques et principaux acteurs :

La population :

Années	1806	1851	1901	1968	1999	en 2 siècles :
Camarade	1183	1281	753	226	157	- 87%
Mas d'Azil	2684	2816	2139	1682	1114	- 58 %

Le site est compris entre 2 villages dont la population ne cesse de décroître. Il inclut de nombreux hameaux.

Les bulletins de liaison Natura sont diffusés à 500 foyers des 4 communes, sur la base d'un listing de La Poste.

Le bourg du Mas d'Azil comprend l'essentiel des services du canton : commerçants, pompiers, centre de loisirs CLSH, classes primaires, collège.... La commune de Sabarat dispose aussi de classes primaires.

L'agriculture et la forêt :

80% des surfaces du site sont des surfaces agricoles.

24 agriculteurs utilisent le site, certains pour quelques parcelles, d'autres pour la totalité de leur exploitation (60 hectares en moyenne). Une quinzaine d'agriculteurs sont concernés par les Habitats du site.

7 agriculteurs ont plus de 56 ans ; 7 exploitations sont tenues par des sociétés avec, en général, un jeune de la famille.

En 40 ans, la surface utilisée n'a pas évolué, même si le paysage, lui, a changé : parcelles cultivées agrandies ; zones floues entre les prairies et les bois, renforcées par la discontinuité des éléments structurants tels les haies ou les murets.

L'activité d'élevage, avec traditionnellement des bœufs de 3,5 à 4 ans, reste dominante. La spécialisation bovine (86% des effectifs et 10 élevages) remplace les troupeaux mixtes ovins-bovins (7 actuellement), 2 élevages sont spécialisés en ovins et caprins. Une seule ferme propose des services d'accueil touristique et scolaire, et une vente directe des produits (laine mohair).

La majorité des réactions vis à vis de Natura (14/20 enquêtes) est plutôt favorable à neutre, 5 sont peu enclins à participer et 1 agriculteur manifeste une franche hostilité.

Les moyens d'intervention ont largement diminué en 40 ans : la capacité des troupeaux actuels à tirer parti des terres médiocres est moins bonne que 40 ans plus tôt (spécialisation); la diminution de la main d'œuvre familiale est le facteur le plus limitant.

En parallèle à la mutation du financement agricole, l'impact des programmes collectifs et de l'intervention publique se développe.

De 1991 à 1995, aucune aide n'est sollicitée auprès de l'opération groupée d'aménagement foncier (OGAF) ; de 2001 à 2003, 7 contrats territoriaux d'exploitation (CTE) sont signés avec l'Etat, dont 4 concernent les Pelouses.

En 2003, 20 contrats Prime Herbagère Agro Environnement (PHAE) sont engagés.

Il n'y a jamais eu ici d'opération locale liée à l'environnement : contrairement à d'autres sites Natura en France, les agriculteurs n'ont pas une "culture" de l'environnement, ni du contrat collectif.

La forêt (40% des milieux naturels) n'est pas un support d'activité économique important. Aujourd'hui traitée en taillis simple, elle fournit du bois de chauffage. Les productions annexes sont inexistantes (truffes, litières, glands...). Sous 166 hectares de bois clair se trouvent des pelouses qui sont parfois pâturées. 3 propriétaires ont conclu un Plan Simple de Gestion sur moins de 10 % de la surface forestière du site.

La chasse, la pêche, la spéléologie et la paléontologie :

En dehors de l'agriculture, la chasse est la seconde utilisation des plateaux. Les 3 associations communales de chasse agréées (ACCA) rassemblent 205 chasseurs actifs. Il existe quelques chasses privées. Les deux espèces les plus chassées sont le sanglier et le chevreuil, on trouve aussi du faisán, du perdreau, de la palombe, de la bécasse, des grives et des lapins.

La réserve de chasse de l'ACCA du Mas d'Azil, avec une faible part sur le site, les cultures à gibier, et surtout le plan de ré-introduction du Lièvre du Groupement d'Intérêt Cynégétique de l'Arize (GIC, créé en 1989 sur 7 communes, 11 000 hectares et 300 chasseurs) concourent à la gestion du gibier.

Les chasseurs locaux conduisent des animations qui ont un impact populaire important. La manifestation concernant les Brevets de chasse aux Lièvres, peut réunir un millier de personnes.

La pêche est une pratique modérée sur ce tronçon de l'Arize : malgré des alevinages annuels, la population de salmonidés est en régression. La qualité de l'eau est mise en cause, mais il semble que les interventions humaines (chaussées), les phénomènes naturels (élévation de la température de l'eau, pertes et résurgences, colonisation par

d'autres espèces) se croisent. La pépinière du Gay est abandonnée depuis 10 ans après des dégâts de crues. L'entretien des berges par le syndicat SMIGRA est apprécié. Aucune activité de loisirs ou de baignade n'existe. S'il n'y a pas de conflit d'usage pour les loisirs, le partage avec les activités domestiques (eau potable, assainissement) est un point d'achoppement crucial.

La spéléologie est pratiquée par une vingtaine de passionnés issus des 2 clubs locaux, l'Equipe Spéléo du Plantaurel et le Spéléo Club de l'Arize. Ils ne partagent pas le diagnostic des naturalistes sur le milieu souterrain. Ils revendiquent son actualisation, et restent vigilants sur la réglementation de protection des espèces. Ils la jugent contraignante et inégale (APPB de la grotte de Sabarat d'une part, et autorisation d'exploiter de la carrière d'autre part). Ils souhaitent contribuer à une meilleure connaissance du réseau souterrain, au delà des deux grottes connues et inventoriées.

Les paléontologues conduisent des fouilles, en accord avec les propriétaires privés. Ils craignent des difficultés accrues sous la pression de Natura. L'impact est de l'ordre de quelques mètres carrés, sans mesure avec les 850 hectares de Pelouses.

Le tourisme :

La fréquentation annuelle de la grotte du Mas d'Azil et du musée est estimée à 30 000 visiteurs de passage. Les capacités d'hébergement sur place ne permettent pas de les capter pour un moyen séjour, ce que regrettent les acteurs économiques locaux. Restauration, paléontologie, visite commentée du village, animations estivales ponctuelles et randonnées pédestres sur un réseau de 36 km leur sont proposées. Il n'y a pas d'activité touristique de masse.

Collectivités et Associations locales :

L'action des élus locaux cible en priorité l'accueil de populations nouvelles et l'amélioration de la qualité de vie dans les villages.

La commune du Mas d'Azil est mobilisée sur l'urbanisation avec une extension des zones à bâtir au nord du village notamment, le réseau d'assainissement principal et l'embellissement de la place centrale.

Celle de Sabarat préserve la présence de la carrière pour des raisons budgétaires évidentes.

Le Service Départemental Secours et Incendie, SDIS, est chargé de l'encadrement des brûlis individuels, utilisés par les agriculteurs pour l'entretien de leurs Pelouses durant l'hiver.

L'association PARVAL entretient un important réseau de chemins de randonnées.

Le syndicat mixte SMIGRA est chargé de l'entretien des berges de la rivière. Le syndicat SIEVAL est l'exploitant de la station d'eau potable.

L'association Effets Nature organise une fête annuelle et des activités pédagogiques (création d'un verger) autour de la figue.

L'ETAT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL

ET SA RELATION AVEC LES USAGES ACTUELS

I- LES PELOUSES SECHES

La pelouse est composée d'herbes rases au sein de landes, de bois clairs ou de certaines prairies. Elle a été conservée grâce à l'intervention humaine. Le développement des plantes de la pelouse dépend de la lumière reçue.

L'état des Pelouses est ici classé par rapport à son degré d'enfrichement : les herbes hautes ou les arbustes, de 20 cm à 2 mètres de hauteur, susceptibles de voiler la lumière de la pelouse. On trouve :

40 % de pelouses rases ou à enfrichement faible
50 % de pelouses à enfrichement moyen (moins de la moitié de la surface couverte)
10 % de pelouses à enfrichement fort (plus de la moitié de la surface couverte).

Ce site est remarquable par l'étendue des pelouses, mais aussi par leur bon état d'entretien.

Dynamique de la végétation : Nécessité d'un entretien continu

Sous nos climats, les Pelouses ne sont pas stables. Abandonnées, elles évoluent vers la friche :

➤ premier stade : apparition d'une litière d'herbes sèches ou de feuilles mortes : les premières tâches proviennent des refus de pâturage des animaux ; elles perdent de leur appétence et lors des pâturages suivants, elles envahissent progressivement le terrain.
➤ puis à l'abri de ce refuge d'herbes sèches, les graines de buissons peuvent germer et s'implanter. Ici ce sont surtout des genêts scorpions, répulsifs pour les animaux à cause de leurs épines. Ils cessent de pâturer au pied des buissons, et ceux-ci continuent à croître. Herbes hautes et buissons sont en général associés. Au fil des années, la friche s'étend. La pelouse perd alors son intérêt pastoral et sa diversité écologique.

Pour ralentir l'enfrichement, on peut faucher régulièrement les refus des animaux là où le terrain est accessible, ou organiser une pression de pâturage plus forte et "forcer" les bêtes à prélever plus d'herbe. Le brûlis hivernal complète l'action des animaux. S'il est dirigé, limité aux herbes sèches, ce brûlis a peu de conséquences. Par contre, s'il embrase les buissons (feu en plein), la température au sol s'élève et détruit semences et faune.

La présence de buissons n'est pas négative : la plus grande biodiversité est observée à leurs périphéries, au contact de zones rases. Des milieux ras, parsemés de buissons, sont écologiquement utiles.

Perte de mixité des troupeaux, relative intensification :

Les besoins des moutons s'accommodent mieux des variations saisonnières de la végétation disponible sur les pelouses. Les troupeaux bovins spécialisés ont des besoins plus homogènes sur l'année. Il est plus difficile de conduire le pâturage en mettant à profit la variété des besoins alimentaires des diverses catégories d'animaux.

Le marché demande des animaux plus lourds, avec une alimentation abondante et de qualité toute l'année : les fourrages cultivés, voire intensifiés, sont plus adaptés aujourd'hui que les parcours.

Les conséquences de la diminution de la main d'œuvre familiale sont plus importantes : le gardiennage disparaît ; l'entretien manuel diminue ; clôturer des terrains pauvres a un coût que l'efficacité économique ne peut justifier à elle seule.

La pelouse n'est pas spontanée dans nos conditions de climat et de sol. Elle dépend des pratiques pastorales, passées et actuelles. Ici, la présence d'un cheptel important, même s'il s'est modifié, continue à assurer une bonne conservation de la moitié des pelouses.

L'idéal est de conserver une partie des milieux ouverts, en utilisant les animaux et les hommes disponibles sur le site.

L'intérêt des pelouses réside dans leur importante diversité biologique. Ces milieux ont aussi une richesse culturelle. Les anciens vergers, les aménagements qui témoignent d'anciennes pratiques pastorales (murets, terrasses) sont peu à peu envahis par une végétation non maîtrisée. Bien que la région soit touristique, les territoires éloignés de la grotte profitent peu des retombées économiques du tourisme. Un paysage de qualité aiderait à faire apprécier ces richesses rurales ordinaires.

Enfin, dans des territoires vieillissants, tout facteur d'installation ou de mobilisation est intéressant pour favoriser un développement local.

Les objectifs :

Même si la surface globale de pelouse rase n'a guère varié ces dernières décennies, les zones couvertes d'arbustes se sont déplacées. Ce qui témoigne de la plasticité et, en fin de compte, de la fragilité du milieu.

L'objectif est de conserver l'état de la surface actuelle de 800 hectares, avec deux sous objectifs :

- conserver les pelouses rases,
- conserver les pelouses moyennement enrichées.

Sauf intérêt ponctuel justifié, il n'est pas envisagé de reconquérir les quelques pelouses totalement en friches.

Pour pérenniser l'intérêt des actions de conservation, trois pistes complémentaires sont proposées :

- intéresser les agriculteurs aux résultats des actions de gestion sur leur site et sur d'autres sites de la région,
- faire connaître ce milieu et ses richesses aux habitants et aux visiteurs,
- accueillir deux nouveaux éleveurs et des troupeaux.

II- LA FORET

Les arbres morts et vieilles forêts sont suffisants pour héberger les insectes et chauves-souris ; on ne recense pas de projet de plantation d'essence unique, de coupe rase, il n'y a pas de pression d'exploitation sur la forêt. Sans menace environnementale, non productif aujourd'hui, cet espace ne suscite pas de projet de la part des acteurs locaux.

La forêt participe au cadre de vie. Son intérêt écologique est lié à ses milieux annexes (lisières, clairières, haies), à la faune (en particulier les chiroptères) et aux insectes qui l'habitent.

Sur ce site, la forêt ne justifie pas de mesure conservatoire.

Les objectifs sont liés à la faune associée :

- les chauves-souris arboricoles, pour observer, suivre, comprendre leurs habitudes de vie (conduite des arbres en têtard et comparaison bois pâturé/parcelle non utilisée) et créer quelques nichoirs d'hiver sous des charpentes de bâtiments construits en lisière des bois,
- les insectes, pour améliorer leur circulation par la plantation ou la restauration de haies dans les secteurs qui en sont peu pourvus, afin de structurer un maillage arbustif.

Ces actions seront possibles avec le concours de propriétaires privés.

III- LES MILIEUX AQUATIQUES

L'inventaire scientifique Natura s'est concentré sur les Pelouses, prioritaires et déterminantes pour ce site. Pour les milieux aquatiques, les débats se sont appuyés sur des analyses biologiques.

La rivière Arize : son état reste à préciser, en tenant compte des menaces désignées, dont l'ampleur est à quantifier et à qualifier :

- une épuration jugée insuffisante des eaux usées, en sortie du décanteur-digesteur de Maury-Rieubach,
- un risque de pollution chimique des eaux de ruissellement, en sortie de cultures intensives de maïs, sur des terrains pentus et de grande surface,
- une pollution mécanique par des matières en suspension et des dépôts, en sortie du point de rejet des boues de la station d'eau potable,
- des actes délictueux, faits d'individus isolés, par ailleurs signalés auprès des services d'Etat.

La réhabilitation des berges de la rivière Arize est en cours.

En aval du site, le réseau de collecte des eaux usées du Mas d'Azil (1000 équivalents habitants) fait l'objet d'une reprise. La reconstruction de la station d'épuration est programmée.

Les services du SATESE, service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration, répondent à la recherche d'informations menée durant cette étude et effectuent un suivi de la micro-station de Maury-Rieubach (200 équivalents habitants) dès 2003.

Les logiques de gestion de la rivière s'opposent en de forts conflits d'usage, les débats sont passionnés et les acteurs nombreux (des collectivités locales aux "buveurs d'eau"). La perte de biodiversité générale de la rivière, les observations anciennes des espèces d'intérêt communautaire et leur régression, font le pendant à l'absence d'industrialisation qui ne donne pas l'impression que le cours d'eau puisse être en mauvais état. Mais la rivière est fragile. Il y a un impératif fort à lancer un chantier de réflexion sur l'Arize, en disposant d'un diagnostic consensuel. L'échelle du bassin versant de la rivière est plus appropriée. Ce chantier dépasse le cadre du site Natura.

Les autres ruisseaux sont temporaires ; aucun problème particulier n'a été inventorié. Dans la partie amont du ruisseau du Bouguet, sur Camarade, on trouve des Ecrevisses à pieds blancs. Ce linéaire n'est pas dans le périmètre initial du site ; son intégration dans le site a été actée dans le cadre des concertations locales.

47 mares sont en eau toute l'année : leur surface est de 55 mètres carrés en moyenne ; 90% ont un intérêt patrimonial fort, abritant des batraciens et des insectes utiles aux chauves-souris. 13 mares bordent route ou chemins de randonnée. Les mares ont un intérêt culturel passé, autrefois point d'eau principal des fermes. Actuellement la moitié des mares sert à abreuver des troupeaux, 10% sont des mares aux canards, 4% sont des mares d'agrément et 16 % ne sont plus utilisées.

Deux mares sur trois ne sont plus entretenues régulièrement et risquent de disparaître dans les prochaines années. Une première phase de sensibilisation de propriétaires privés a conduit à un contrat de restauration de 5 mares avec l'ANA.

IV- LES GROTTES, EBOULIS ET FALAISES

Il n'y a pas d'enjeu sur les éboulis et falaises, faiblement fréquentées et subissant une érosion naturelle.

Dans les grottes, la préservation des colonies de reproduction de chauves-souris consiste en des aménagements ponctuels : protéger l'accès des abords de la grotte du Mas d'Azil et informer les visiteurs ; préciser par écrit les accords verbaux de réservation des cavités latérales hors tourisme . Ceci est sans impact sur les activités actuelles. Les activités économiques (carrière saisonnière de Sabarat ; visite guidée des cavités supérieures du Mas d'Azil) et la pratique de la spéléologie sont déjà réglementées. Le suivi des populations de chauves-souris est à conduire.

**LE PROGRAMME DE CONSERVATION
DU PATRIMOINE NATUREL D'INTERET
COMMUNAUTAIRE**

I – STRATEGIES DE GESTION ET D'ACTION

Les mesures de gestion s'adressent aux agriculteurs et/ou aux propriétaires privés (CARTE N°5).

Il y a deux types de contrat selon l'origine des fonds :

- **le Contrat d'Agriculture Durable, CAD**, pour les agriculteurs. C'est un contrat individuel de 5 ans, avec l'Etat. Il comprend deux volets, l'un est dit « économique » (facultatif : aides proportionnelles aux investissements réalisés), l'autre « environnemental » (aides annuelles pour des actions de gestion de l'espace). Le plafond d'aide est, en moyenne, de 27 000 € pour 5 ans. Il n'est pas cumulable avec l'ancienne formule (CTE), signée par 4 agriculteurs concernés par les Pelouses. Ils pourront soit attendre la fin de leur premier contrat, soit signer un avenant selon les nouvelles modalités.
- **le Contrat Natura 2000** s'adresse aux non-agriculteurs.

Les actions d'accompagnement concernent des associations et les collectivités locales.

A - CONSERVER DES PELOUSES OUVERTES

1. L'entretien des pelouses selon l'état de conservation

La solution retenue pour maintenir les pelouses est la mise en œuvre d'un entretien des pelouses par la **quinzaine d'agriculteurs** du site. Ces éleveurs l'appliquent déjà sur leurs prairies intensives ou leurs cultures de fourrages, avec la mesure PHAE prime herbagère agro-environnementale, plus connue sous le nom de « prime à l'herbe » : 340 ha, 20 éleveurs.

Etape préalable : l'aménagement du parcellaire

La maîtrise du foncier est en général acquise, propriété privée ou location.

L'entretien avec des animaux nécessite une préparation du terrain : clôtures de parcs, points d'eau, accès ponctuels etc. Pour amener des ovins ou des caprins, au printemps et en arrière saison, la construction d'abris légers, type petits tunnels, sera acceptée sur des terrains éloignés du siège d'exploitation.

Ces travaux seront financés à 80% de leur coût HT sur les Pelouses en bon état, et à 50% de leur coût HT sur les Pelouses semi-enfrichées. Ce financement sera conditionné par l'engagement dans une mesure de gestion extensive (PHAE ou CTE existants, ou une mesure ci-après).

Gestion des pelouses de transition : 166 hectares

La composition floristique des pelouses de transition mésobromion-prairie est très proche de celle des pelouses pures, elles forment 70 % des milieux en excellent état. Fauchées et pâturées, elles ne doivent plus subir la concurrence des bonnes terres qui se libèrent dans les vallées.

La mesure 2001A21 « Gestion extensive par la fauche et/ou le pâturage », cumulée à la mesure 2001C21 « Limitation de la fertilisation minérale à 30-60-60 » ou à la mesure 2001D21 « Suppression de la fertilisation minérale », accompagnera la gestion des Pelouses de Transition..

Les agriculteurs qui le souhaitent, participeront à l'expérimentation « Exclos » conduite par un maître d'ouvrage collectif, l'ANA Association des Naturalistes de l'Ariège.

Il s'agit d'interrompre le cycle de fauche, deux années successives sur 10 % d'une pelouse de taille significative (4 hectares au minimum). Ceci permet de relayer la seule reproduction végétative actuelle, par une reproduction sexuée occasionnelle, pour « fabriquer » un stock supplémentaire de graines dans le sol, pour les 20 ans à venir. Ce terrain en réserve est

l'« exclos ». La pose de clôtures, la surveillance, la reprise de la parcelle début juillet, après la floraison, sont rémunérés par l'ANA à l'agriculteur prestataire à hauteur de 220 €/exclos. L'ANA a en charge l'information collective, les conventions de gestion individuelles, les plans de gestion individuels pour localiser le meilleur positionnement de l'exclos, les relevés floristiques annuels (avant, pendant, après) et le bilan de la mesure. L'objectif est de suivre 25 exclos. Le montant de l'expérimentation s'élève à 35 000 €.

Gestion des pelouses pâturées rases : 178 hectares

Ces pelouses rases ou à enfrichement faible, ont peu fait l'objet d'une mesure de gestion, « réservée » jusqu'à maintenant aux parcelles fauchées. Elles pourront bénéficier de la mesure 2003A21 « Gestion extensive des Pelouses calcicoles ou sèches », cumulée à la mesure 2003A22 « Interdiction de fertilisation minérale ou organique ».

La mesure révisée, en cours d'examen, sera substituée à celles-ci dès son adoption en comité STAR.

Gestion des pelouses pâturées semi-enfrichées : 418 hectares

Ces parcours sont utilisés en été avec peu d'animaux, l'entretien est manuel. Leur usage se détériore avec la diminution de la main d'œuvre familiale. On incitera à un pâturage de printemps, pour limiter les jeunes pousses de buisson, et en arrière-saison pour limiter la litière herbacée. Les parcours bénéficieront de la mesure 1903A22 « Maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive, landes ouvertes ».

Pas de gestion massive des pelouses enfrichées : 90 hectares

La solution d'un débroussaillage manuel ou mécanique sera peu mobilisée. Elle ne saurait répondre au maintien de grandes surfaces ouvertes : coût élevé et passages réguliers, la positionne comme outil de préparation à un entretien par les troupeaux. Elle sera réservée à des situations de cheptel et de main d'œuvre supplémentaire. Voir page suivante.

2. Organiser collectivement les Brûlis Dirigés

Le brûlis individuel se pratique en hiver sur une part de terrains variable d'une année sur l'autre : il a participé à la conservation du site dans son état actuel, en limitant le départ de la friche. Loin des incendies dramatiques de la montagne pyrénéenne, il complète l'action des animaux. Une meilleure valorisation de l'espace par le pâturage devrait conduire à un moindre besoin du feu dirigé, à évaluer dans ce Programme de Conservation. Un **maître d'ouvrage collectif** (Chambre d'Agriculture ou GVA Groupement de Vulgarisation Agricole du Plantaurel ou Communauté de Communes) réunira les acteurs du territoire.

Cet accompagnement, 22 000 € en 3 ans, a trois directions :

- une Commission Locale de Brûlis Dirigés, la première en Ariège, avec agriculteurs, élus, chasseurs, forestiers, randonneurs etc
- un Plan Annuel d'Incinération, concerté, sur la gestion du territoire, de la faune, du patrimoine : visites, bilans, cartographie des chantiers, simplification administrative des déclarations
- la sécurisation du brûlis : matériels, chantiers-écoles par le SDIS Service Départemental Secours et Incendies, panneaux amovibles, communication.

3. Accueillir deux nouveaux éleveurs

La gestion des Pelouses s'appuie sur la « capacité à faire » des agriculteurs en place. La persistance dans la durée n'est pas garantie. La recherche d'éleveurs supplémentaires permettra d'augmenter l'effectif d'animaux capables d'assurer la gestion extensive des milieux.

Charte Locale à l'installation :

Une opération locale de mobilisation des hommes et du foncier déterminera les surfaces disponibles sur le site et ses abords. Elle évaluera les exploitations possibles à créer pour 1 ou 2 éleveurs ovins ou caprins et les éventuelles exploitations locales à conforter et à orienter vers un entretien des milieux. Il s'agit de sensibiliser les agriculteurs (projets de retraite, parrainage), les propriétaires fonciers, les partenaires fonciers (SAFER, notaire ..), les élus locaux (habitats, emplois). Une fois les sites retenus de façon consensuelle, des éventuels repreneurs, s'ils ne se sont pas fait connaître localement, seront recherchés avec le Répertoire Départemental des candidats à l'installation agricole. L'aide est de 16 000 € pour une opération sur 3 ans.

Aides incitatives à deux nouvelles installations :

Cette opération de mobilisation est soutenue par les aides du Programme Départemental à l'Installation et à la Transmission : le parrainage des nouveaux arrivants (stages encadrés, 500 €/mois), la location de terrains (de 4 600 à 8 000 €/propriétaire), l'avance de 5 ans de fermage, le stockage de terres par la SAFER, la transmission de l'exploitation pour un agriculteur âgé (plafond de 11 500 €).

Aides à l'équipement de deux nouveaux éleveurs :

En l'absence de transmission clé en mains, une solution de repli est la création d'une infrastructure : des bâtiments d'exploitation (diverses aides) et/ou de l'habitat (aides à la location, rénovation, plafond 4 600 €), achat de cheptel ou de matériel (plafond de 7 622 €). Ces aides sont à solliciter auprès du Conseil Général ou du Conseil Régional.

Gestion de pelouses fortement enfrichées : mesure 1901A21 « Ouverture de parcelles fortement embroussaillées »

4. Echanger avec des agriculteurs du réseau Natura

Des journées d'échanges, des visites sur d'autres sites Natura, et l'accueil au Mas d'Azil et à Camarade, permettra de pallier au manque de fonctionnement collégial, ressenti localement, et de renforcer la mobilisation des agriculteurs, propriétaires fonciers, responsables associatifs et élus.

Le site des Monts de Lacaune, dans le Tarn, est proposé. Les autres destinations seront adaptées en fonction des problématiques rencontrées. L'organisation de 3 sessions extérieures et de 2 sessions d'accueil est évaluée à 20 000 €, à mettre en œuvre par la structure animatrice du Document d'Objectifs ou le GVA du Plantaurel.

B - PROTEGER LES ECOSYSTEMES AQUATIQUES

Le site Natura est traversé par un tronçon de 1 km de la rivière Arize.

1. Gérer collectivement la ressource en eau

Une politique générale de gestion de la rivière Arize, à l'échelle du bassin versant, est nécessaire pour dépasser les conflits d'usage.

Des données existent mais elles sont dispersées. Un diagnostic détaillé de la rivière est à élaborer, pour se doter d'un outil partagé. La mise en synergie des interventions, la confrontation des besoins sont des conditions pour créer l'action, sortir de la bataille de

chiffres. Un Comité Local de Gestion de la rivière à l'échelle du bassin versant, réunissant les acteurs de l'eau, serait un outil de consensus pour parvenir à un Programme de gestion : économie, loisirs, environnement et réglementation.

La Communauté de Communes de l'Arize ou le SMIGRA syndicat mixte intercommunal de gestion de l'Arize, sont qualifiés pour mener un travail pluridisciplinaire autour de l'eau. Des appuis organisationnels existent auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général.

Cette étape préalable, qui relève d'un schéma de développement local, est une **préconisation**.

2. Lutter contre les pollutions

Eau potable :

la station rejette des boues et des matériaux fins issus des filtres de lavage : le colmatage induit est une pollution mécanique. Elle est à quantifier. Un équipement de décantation n'est pas évident à proposer sur l'éperon rocheux, dépourvu de place, sur lequel a été construite la station en 1952 (et rénovée en 1987).

Eaux usées :

le décanteur digesteur de Maury Rieubach rejette ses effluents dans un canal relié à la rivière. Ce réseau d'assainissement de 200 équivalents habitants est aux normes de 1985, sans pré traitement. Le SATESE, service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration; assure un suivi de 2 visites par an, à partir de 2003. Les résultats seront transmis aux services compétents.

Il s'agit de mises aux normes avec des circuits de financements propres. Dans les deux cas, eau potable et assainissement, une connaissance des rejets, de leurs effets sur le biotope est souhaitée.

Agriculture :

le site est hors Zone Vulnérable aux Nitrates d'origine agricole, il n'y a pas de prélèvement d'eau pour de l'irrigation. Les efforts des éleveurs dans la gestion des effluents des bâtiments d'élevage sont reconnus : fosses et plans d'épandage. Les pollutions d'origine agricole sont connues en un seul lieu, à La Plaine et à La Planque : 40 hectares en pente, monoculture de maïs en bordure du ruisseau des Hounts.

Les mesures 0101A21 « Reconversion de terres arables en herbages extensifs », 0401A21 « Dispositifs enherbés », 0703A21 « Réduire une parcelle arable à moins de 10 hectares » et 0703A22 « Réduire une parcelle arable à moins de 5 hectares » pourront être mobilisées.

La combinaison de ces mesures permet de prévenir l'érosion des sols et d'assurer la protection des eaux. Pour le périmètre Natura 2000, cette action ne concerne qu'**un seul agriculteur**. L'échelle de gestion pertinente devrait être celle du bassin versant de l'Arize. S'agissant d'un enjeu non prioritaire pour le site, l'extension du périmètre Natura à l'ensemble du bassin n'a pas été retenue. Ces mesures sont rappelées à titre pédagogique.

Autres :

les berges de la rivière sont en cours de réhabilitation dans le cadre d'un programme de travaux conduit par le SMIGRA. La gestion des espèces fera l'objet d'un plan de gestion locale courant 2004-2005 par l'Association Autorisée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) et la Fédération Départementale de la Pêche. La pêche est la seule activité de loisirs sur l'Arize, il n'y a pas de sentier de randonnée en bordure des berges, de mise en valeur du bâti (moulins, ponts, fontaines).

3. Restaurer les mares

35 propriétaires privés possèdent 47 mares. Leur entretien présente un fort intérêt biologique et écologique.

Trois étapes permettront une dynamique, conduite par un **maître d'ouvrage collectif**, l'ANA, pour 5 000 € :

- Un réseau de 20 mares : rencontre individuelle des propriétaires, réalisation des 20 diagnostics techniques et rédaction de cahiers des charges personnalisés.
- 2 chantiers de démonstration.
- Des contrats de gestion avec les propriétaires : mesure 06

C - PRESERVER LES BIOTOPES A CHAUVES SOURIS

Le statut actuel des grottes est conservé : la partie touristique du Mas d'Azil n'est pas concernée par Natura ; les mesures réglementaires existantes continuent à s'appliquer aux autres cavités.

1. LES GROTTES

Limiter ponctuellement l'accès des visiteurs :

Deux cavités en bordure de la route souterraine traversant la grotte du Mas d'Azil, aux abords de l'entrée ouverte au tourisme, nécessitent des aménagements ponctuels estimés à 2 000 €. Ils sont sous maîtrise d'ouvrage de la commune du Mas d'Azil en partenariat avec la DRAC . Il s'agit :

- de fermer deux accès à des galeries annexes,
- de rehausser un mur protecteur et poser un portillon.

Pérenniser les accords de protection :

Le conservateur de la grotte touristique du Mas d'Azil respecte des accords informels, verbaux, avec les Naturalistes sur la réservation de galeries latérales, hors tourisme, pour la reproduction des chauves-souris.

Les services de l'Etat, DIREN, proposeront de pérenniser cet état de fait par une convention entre le gestionnaire touristique (SESTA), l'association des Naturalistes et le CREN, Conservatoire Régional d'Espaces Naturels, chargé de la gestion des zones en réserve.

2. LES MILIEUX FORESTIERS

Améliorer le suivi des populations de chauves-souris :

Les grottes sont des territoires de reproduction des chauves-souris, et leurs milieux sont les mieux connus des naturalistes. Une amélioration des connaissances sur les territoires de chasse et d'hibernation est nécessaire. Certains estiment que la population de chauves-souris a diminué. L'idée est de créer des milieux favorables à leur développement, par des aménagements adaptés.

La première étude porte sur des *arbres en têtard*. Il s'agit d'une technique de taille des arbres : la hauteur du tronc est volontairement limitée, les branches au ras du tronc sont taillées régulièrement, favorisant la repousse de rameaux en couronne ; au fil des étêtages, l'arbre se creuse, la cavité formée devient une niche écologique.

Un propriétaire privé accepte une expérience sur 30 hectares forestiers au lieu-dit Moulis, sur la commune de Camarade. Cette action, de 10 000 €, conduite par l'ANA, contient l'inventaire des arbres ressources, la sélection de 150 arbres tests, l'établissement d'un

protocole d'accords avec les propriétaires, les interventions sur les arbres, le suivi de chaque arbre taillé, la mesure de l'impact sur les populations.

La deuxième étude porte sur *les bois pâturés*. Ils formeraient un milieu nourricier plus riche que les bois seuls ou les prairies seules. Le comportement des chauves-souris est à comparer dans deux enclos, non pâturé et pâturé. Un second propriétaire privé, à Cap del Pouech au Mas d'Azil, accepte sur ses terrains le déroulement de cette étude de 13 000 €, conduite par l'ANA: inventaire des espèces (12 comptages nocturnes par détecteur ultrasons et filet sur mare), opportunité ou non du suivi, protocoles de suivi avec le propriétaire et un agriculteur, équipement des parcelles (clôtures ...).

Ces deux études seront menées en cohérence avec les actions régionales.

3. LES HAIES

Le maillage de haies est ponctuellement dégradé, par exemple de Lézères à Moulis, le long de la route, le long du ruisseau. Des mesures de gestion seront mises en place par des **propriétaires privés**, avec les mesures 0501B21 « Plantation et entretien d'une haie simple » ou 0601A21 « Réhabilitation de haie ».

4. LES BATIMENTS

Les greniers nichoirs :

les greniers des bâtiments construits en lisière des bois, peuvent avoir un rôle écologique dans l'hibernation des chauves-souris avec la création de faux plafonds accumulateurs de chaleur. L'aide globale est de 8 000 €, pour un objectif d'équipement de 3 greniers en 5 ans. Un diagnostic avec des préconisations de gestion sera à réaliser par les propriétaires privés. Les travaux d'aménagement seront pris en charge à 80% de leur coût TTC.

Un inventaire des espèces vivant dans les greniers, sera par ailleurs proposé par l'ANA, voir paragraphe V "Informer, sensibiliser".

5. CONTRIBUTIONS D'AUTRES INTERVENANTS

1. Les Sociétés de Chasse

Petit gibier et avifaune :

suite au travail local de suivi démographique réalisé depuis 10 ans sur le Lièvre, les organisations de chasse proposent d'adopter des méthodes de travail identiques à celles de Natura : inventaire, caractérisation et cartographie des milieux concernant le Lièvre et la Bécasse. Ces données serviront à élaborer des règles de gestion parcellaire, qui seront complémentaires des mesures de gestion des milieux naturels Natura. Les mesures proposées, haies, bandes enherbées, ouverture du milieu, sont favorables au petit gibier.

Grand gibier :

20 hectares de cultures à gibier sont implantées sur le pourtour du site, ils sont insuffisants pour gérer les dégâts des cerfs, chevreuils et sangliers. Un travail de prévention est proposé en 3 étapes : état des lieux des populations de gibier, des lieux fréquentés et des actions de protection ; planification par une station d'avertissement des dégâts avec repérage des zones à

risque fort, moyen ou nul, et diffusion d'un bulletin ; gestion par un groupe local avec divers acteurs.

Ce schéma de développement cynégétique n'est pas inclus dans le programme de financement Natura 2000, et devra trouver un financement spécifique.

2. Les acteurs de la préservation du Paysage et de la mise en valeur du Petit Patrimoine

Le petit patrimoine en pierres sèches participe au caractère particulier des zones de Pelouses. Il a un poids culturel.

Il s'agit d'une **préconisation**, le **maître d'ouvrage collectif** peut être la commune du Mas d'Azil, le Parval, la Communauté de Communes. Il ne s'agit pas d'une opération directe de gestion des milieux naturels, cette action n'est pas prioritaire par rapport au financement Natura 2000. Les maîtres d'ouvrage seront les agriculteurs ou les **propriétaires privés**, dans le cadre d'un programme collectif, avec les mesures 0605A21 « Restauration de murets » ou 0606A21 « Restauration des murets de soutènement de terrasses ».

6. INFORMER ET SENSIBILISER

L'appropriation par les habitants suppose l'information sur la richesse environnementale du site, les actions conduites, les financements déployés, les référents techniques.

Bulletin Nature :

Les retours sur les 3 numéros diffusés lors de cette étude, sont satisfaisants. Un format simple, plus qu'un format sophistiqué a facilité son appropriation. Pendant l'étude, il a fait ses preuves auprès des 600 familles destinataires (résidents permanents et secondaires), en informant sur le réseau Natura 2000, l'intérêt des pelouses, la biodiversité. Il reste de nombreux sujets à aborder, (avis d'acteurs, de décideurs locaux ...). Son relais sera pris par une **structure locale**, Communauté des Communes ou PARVAL : un bulletin annuel, un comité de rédaction partenarial, une aide de 8 500 € pour 5 ans.

Journée Nature :

L'adhésion des associations à l'expérience du 20 avril 2002, dans le cadre de la GreenWeek européenne, fut mitigée. Ceux qui ont participé, souhaitent le maintien de ce contact direct entre la population, les gestionnaires Natura, les associations en lien avec la nature (chasse, pêche, randonnée, spéléo, préhistoire ...) et la structure animatrice Natura. Ce temps fort prendra la forme d'un rendez-vous tous les deux ans, organisé par une **structure locale**, Communauté des Communes, PARVAL, Effets Nature, pour une aide de 4 500 € pour 3 journées.

Plaquette « Pelouses et Patrimoines » :

Il s'agit d'un document pour informer les propriétaires sur leur place dans la préservation d'un espace et leurs contributions. Comment gérer, quels objectifs, contrats, aides et interlocuteurs ... Cette plaquette rassemblera les informations opérationnelles par thèmes : pelouses, mares, haies, arbres, greniers, pierres sèches, faune, divers ... Elle sera conçue et éditée par la **structure animatrice** Natura ou une **structure locale**, Communauté des

Communes ... : 800 exemplaires, comité partenarial, aide de 6 000 €. Elle sera utilisée lors des réunions d'informations ou des contacts individuels et déposée en mairies.

Animations auprès des scolaires :

L'action conduite en 2002 par l'ANA auprès des enfants des classes de primaire de Sabarat et du Mas d'Azil, fut une réussite. Cette animation sera poursuivie, l'aide sera de 6 000 € sur 5 ans.

Panneaux pédagogiques :

Pour accompagner les aménagements de la grotte du Mas d'Azil, deux panneaux seront placés aux entrées des cavités réservées et une information globale sera placée sur le parking. La conception sera faite en concertation avec la DRAC et le Pays Porte d'Ariège Pyrénées. Les équipements matériels sont estimés à 3 000 €.

Trois panneaux, arbres têtards et haies, bois pâturés, greniers nichoirs, seront placés au sein des expositions de la ferme pédagogique de Moulis, lieu d'étude des arbres-têtards. L'ANA sera chargée de leur conception et réalisation pour un montant de 2 500 €.

7 VALORISER LE SITE ET ACCUEILLIR

Sentier éco-touristique :

Un sentier à thématique environnementale est prévu. En effet le public est de plus en plus sensible à ce sujet. L'objectif est de faire un circuit en boucle pouvant être parcouru à pied en moins de 4 heures.

Le point de départ du sentier est proposé à la grotte du Mas d'Azil. L'itinéraire adopterait le circuit suivant : Baudet, Fouchet, Millorat, Cap del Pouech et retour par le village du Mas. Les thématiques susceptibles d'être abordées couvriraient les domaines suivants : pelouses en fermeture, sous bois, pelouses karstiques, landes à genêt maintenu par des animaux brouteurs, murets, patrimoine bâti, chênaie à chauves-souris, mosaïque de milieux, mares, dolmen, la rivière..

Le projet consiste en l'équipement de points stratégiques, (déterminés par un groupe pluridisciplinaire et la population) par des bornes numérotées renvoyant à un livret commenté. Conception et équipements seront organisés par une **structure locale**, Communauté des Communes ou PARVAL. Le coût du projet est estimé à 55 000 €.

Charte des sentiers :

Une vingtaine de petits panneaux de sensibilisation seront placés en bordure des sentiers existants. Ils seront issus d'une Charte d'engagements réciproques pour les usagers, qu'ils soient locaux (agriculteurs, forestiers, chasseurs ...) ou touristes, randonneurs à pied, cheval, vélo.

Le projet sera confié à la structure chargée du sentier éco-touristique. Le coût du projet est estimé à 6 000 €.

Animation nature :

Pour une meilleure appropriation du message environnemental par tous, le recrutement pour une durée de 3 mois par an d'un animateur nature est proposé.

Celui ci aura à sa disposition les différents outils pédagogiques prévus dans le dispositif. Visites guidées, animations thématiques feront partie de ses missions.

Développer l'hébergement touristique :

L'insuffisance en hébergements marchands et en locaux d'accueil professionnels, notamment pour un groupe de 50 personnes, freine le développement éco-touristique. Structurer la demande (qualifier le « potentiel perdu »), puis organiser une mise en réseau des hébergements existants de taille modeste, familiale, sont deux pistes d'« attente ». Elles permettront de ne pas bloquer toute idée de développement de produit touristique. Le Pays pourra accompagner un projet de développement, il sera relayé par des acteurs locaux dynamiques.

II – OPERATIONS DE SUIVI

1. LES PELOUSES

Suivi technique :

L'observation et le suivi de la végétation seront différenciés selon le type de Pelouses et la gestion préconisée :

Pelouses de transition	Suivi inclus dans l'expérimentation exclus (relevés en ligne, années 1 et 3, sur 25 exclus)
Pelouses pâturées rases	Relevés en ligne, années 1 et 5, sur 5 sites
Pelouses pâturées semi-enfrichées	Relevés en ligne, années 1, 3 et 5, sur 10 sites Evolution des ligneux par comparaison de photos aériennes

Le montant du suivi, par l'ANA, est de 12 000 €.

Comité technique de suivi :

L'effort d'entretien dépend étroitement des éleveurs : pour maintenir leur intérêt, il est indispensable de les associer dans un Comité Technique. Sa fonction sera d'évaluer tous les ans, l'impact des contrats conclus et de rassembler des propositions pour les périodes futures. Une communication sera transmise au Comité de Pilotage Natura. Le montant du suivi collectif par l'ANA est de 4 000 €.

2. LES MILIEUX AQUATIQUES

Il n'y a pas de suivi spécifique proposé.

Le projet de plan de gestion locale des organisations de la pêche est à suivre.

3. LES GROTTES ET LEURS ESPECES

Suivi des chauves-souris, grotte de Sabarat :

4 jours par an, pendant 3 ans, seront consacrés à préciser les espèces présentes et les colonies de reproduction. Le montant du suivi, par l'ANA, est de 5 000 €.

Autres milieux : Pour les espèces liées à d'autres milieux que celui des cavités et dont les connaissances restent fragmentaires, les recherches sont incluses dans des actions thématiques :

- arbres menés en têtard (action 23)
- bois pâturés/non pâturés (action 24)
- enquête propriétaires : localisation d'espèces vivant en greniers (action 27)

La découverte de gîtes diurnes et l'identification de chauve-souris en activité nocturne apporteront des données complémentaires sur leurs habitudes de vie dans ce territoire.

4. LA FAUNE

La cartographie des milieux de vie du lièvre, de la bécasse et du grand gibier, projet des organisations de chasse, apportera des informations sur la faune et sur les milieux forestiers annexes (haies, lisières).

III – TABLEAUX RECAPITULATIFS : THEMATIQUES, ACTIONS, MAITRES D'OUVRAGE ET BENEFICIAIRES

1/ REPARTITION DU BUDGET PAR THEMATIQUES

Thématiques	ACTIONS OU ACCOMPAGNEMENTS					SUIVI
Agriculture 73%	Aménagement du parcellaire (clôtures, chemins, points d'eau...)	Gestion des pelouses : de transition, pâturées rases, pâturées semi-enfrichées	Brûlis Dirigés	Accueil de 2 éleveurs	Echange avec des agriculteurs du réseau Natura	Suivi technique Comité Technique
Eau 6%	Conversion des terres arables en herbages, bandes enherbées, réduction des parcelles	Restauration des mares	/	/	/	/
Forêt et Haies 7%	Etude et suivi des chiroptères sur les arbres têtards et dans les bois pâturés	Plantation et entretien de haies	Panneaux d'information	/	/	/
Grottes et falaises 1%	Travaux permettant de contrôler l'accès à certaines galeries	Panneaux d'information des visiteurs	Accords Etat gestionnaire concernant la protection de certaines cavités	/	/	Suivi des populations de chiroptères : grotte Sabarat
Cynégétique	Caractérisation et cartographie des milieux pour petit gibier et avifaune	Observation Station dégâts grand gibier	/	/	/	/
Paysages 2%	Remise en état de murets	/	/	/	/	/
Tourisme 7%	Sentier éco-touristique et charte des Sentiers	Intervention d'un animateur Nature	/	/	/	/
Urbanisme 1%	Aménagements de greniers-nichoirs	/	/	/	/	/
Toutes thématiques Confondues 4%	Bulletin Nature	Journée Nature	Plaquette Pelouses et Patrimoine	Interventions Scolaires	panneaux d'information	/

en % du budget global.

2/ REPARTITION DU BUDGET PAR TYPE D' ACTIONS

Types d'actions	ACTIONS OU ACCOMPAGNEMENTS					
Contrats de gestion 47%	Gestion des pelouses : de transition, pâturées rases, pâturées semi-enfrichées	Conversion des terres arables en herbages, bandes enherbées, réduction des parcelles	Entretien et restauration des Haies	Restauration des mares	Remise en état de Murets	/
Equipements, aménagements 25%	Aménagement du parcellaire Brûlis Dirigés	Equipement pour 2 nouveaux éleveurs	Travaux permettant de contrôler l'accès à certaines galeries	Sentier éco-touristique et charte des sentiers	Panneaux d'information	Aménagements de greniers-nichoirs Panneaux d'information
Etudes et suivis de milieux 8%	Expérimentation pour la reconstitution du stock de semences (exclos)	Etude et suivi des chiroptères sur les arbres têtards et dans les bois pâturés	Caractérisation et cartographie des milieux pour petit gibier et avifaune Coût Natura : 0	Observation des dégâts de grand gibier Coût Natura : 0	/	/
Information, sensibilisation, communication 9%	Echange avec des agriculteurs du réseau Natura	Bulletin Nature	Journée Nature	Plaquette Pelouses et Patrimoine	Interventions Scolaires	Animateur Nature Coût Natura : 0
Développement rural 11%	Accueil de 2 éleveurs	Développement hébergement Coût Natura : 0	/	/	/	/

en % du budget global.

3/ REPARTITION DU BUDGET PAR MAITRE D'OUVRAGE OU BENEFICIAIRE

Maître d'ouvrage ou bénéficiaire	ACTIONS OU ACCOMPAGNEMENTS					
Agriculteurs, propriétaires privés 67%	Aménagement du parcellaire	Gestion des pelouses de transition, rases, semi-enfrichées	Conversion des terres arables en herbages, bandes enherbées, réduction des parcelles	Accueil de 2 éleveurs	Restauration des mares. Aménagement de greniers-nichoirs	Remise en état de murets Plantation et entretien de haies
Collectivités, associations locales 13%	Brûlis Dirigés	Accueil de 2 éleveurs	Echange avec réseau Natura	Travaux permettant de contrôler l'accès à certaines galeries	Sentier éco-touristique Et charte des sentiers	Animateur Nature
Structures techniques 20%	Etude et suivi des chiroptères sur les arbres têtards et dans les bois pâturés	Plaquette Pelouses et Patrimoine Suivi des populations de chiroptères : grotte de Sabarat	Interventions Scolaires Panneaux d'information	Caractérisation et cartographie des milieux pour petit gibier et avifaune Coût : 0	Suivi technique des Pelouses avec le Comité	Animation pour la mise en œuvre du DOCOB

en % du budget global.

IV- EVALUATION FINANCIERE

RECAPITULATIF BUDGETAIRE par actions

<i>action n°</i>	<i>libellé de l'action</i>	<i>Montant / 5 ans</i>	<i>Indicateurs</i>
<i>936 000 €</i>			
Pelouses : Mesures de gestion 490 000 €			
1	Equipement du Parcellaire	125 000 €	
2	2001A21 (prairies)	54 880 €	100 ha
3	2001C21 ou D21 (fertilisation)	20 580 €	100 ha
4	Expérimentation Exclos	35 000 €	25 exclos
5	2003A21 (pelouses calcicoles)	54 880 €	100 ha
6	2003A22 (fertilisation)	32 745 €	100 ha
7	1903A22 (contrôle enfr.moyen)	164 640 €	200 ha
Pelouses : Actions d'accompagnement 140 000 €			
8	Organisation Collective des Brûlis	22 000 €	
9	Charte à l'Installation	16 000 €	2 éleveurs
10	Aides à l'Installation	30 000 €	2 éleveurs
11	Aides à l'Equipement	48 000 €	2 éleveurs
12	1901A21 (débroussaillage)	4 390 €	3 ha
13	Echange réseau Natura	20 000 €	5 sessions
Milieux Aquatiques : 46 000 €			
14	Comité Bassin Arize	préconisation	
15	Eau potable, usées	préconisation	
16	0101A21 (conversion en herbe)	11 250 €	5 ha
17	0401A21 (bandes enherbées)	4 500 €	2 ha
18	0703A21 (division de parcelles)	4 574 €	10 ha
19	0703A22 (division de parcelles)	7 199 €	10 ha
20	Suivi du réseau de mares	5 000 €	20 mares
21	0610AZ1 (restauration mares)	13 440 €	20 mares
Biotopes à chauve-souris : 71 000 €			
22	grotte Mas, travaux de contrôle des accès	2 000 €	
23	Etude sur les arbres têtards	10 000 €	150 arbres
24	Etude sur les bois pâturés	13 000 €	
25	0501B21 haies	25 600 €	2 000 ml
26	0601A21 haies	12 800 €	2 000 ml
27	Aménagement greniers nichoirs	8 000 €	3 greniers
Contributions d'autres intervenants : 18 000 €			
28	Etudes et suivis cynégétiques	préconisation	
29	0605A21 murets	6 860 €	1 500 ml
30	0606A21 murets	10 900 €	1 000 ml
31	pierres sèches	préconisation	

Informier et sensibiliser : 30 000 €			
32	bulletin Nature	8 500 €	5 bulletins
33	Journée Nature	4 500 €	3 journées
34	Plaquette	6 000 €	800 expl
35	Scolaires	6 000 €	
36	grotte Mas, information visiteurs	3 000 €	3 panneaux
37	Moulis, panneaux d'information	2 500 €	3 panneaux
Valoriser le site et accueillir : 60 000 €			
38	Sentier éco-touristique	55 000 €	
39	Charte des sentiers	6 000 €	20 panneaux
40	animateur Nature	préconisation	
41	hébergements tourisme	préconisation	
Suivis : 30 000 €			
42	suivi technique des Pelouses	12 000 €	
43	Animation du comité technique Pelouses	4 000 €	
44	suivi grotte Sabarat	5 000 €	
Animation DOCOB : 60 000 €			
45	Animation DOCOB	60 000 €	

RECAPITULATIF BUDGETAIRE par types de mesures

MESURES DE GESTION / A – Agri-Environnement :				
Mesure AE	Code action	Libellé :	Surface	coût
1		Equipement du Parcellaire		125 000 €
2.1	2001A21	Prairies de transition	100 ha	54 880 €
3	2001C21 ou 2001D21	Fertilisation des prairies de transition	100 ha	20 580 €
4		Expérimentation Exclos	25 exclos	35 000 €
5	2003A21	Gestion extensive des Pelouses Pâturées rases	100 ha	54 880 €
6	2003A22	Fertilisation des Pelouses Pâturées rases	100 ha	32 745 €
7	1903A22	Maintien de l'ouverture des Pelouses Pâturées enfrichées	200 ha	164 640 €
12.1	1901A21	Ouverture de Pelouses fortement enfrichées	2 ha	2 927 €
21.1	0610Z21	Restauration de mares	15 mares	13 550 €
25.1	0501B21	Plantation de haies	1 000 ml	12 800 €
26.1	0601A21	Restauration de haies	2 000 ml	6 400 €
MESURES DE GESTION / B – Gestion des habitats naturels hors contexte agricole				
Mesure A	Code action	libellé	Surface	Coût
2.2	AFH106	Gestion extensive des Pelouses de transition	10 ha	4 500 €
12.2	AFH205	Ouverture de Pelouses fortement enfrichées	1 ha	1 150 €
21.2	AHE006	Restauration de mares	5 mares	3 150 €
25.2	AFH004	Plantation de haies	1 000 ml	12 800 €
26.2	AFH003	Restauration de haies	1 000 ml	6 400 €

MESURES DE GESTION / habitats d'espèces				
Mesure A	Code action	libellé	Surface	Coût
16	0101A21	conversion en herbe	5 ha	11 250 €
17	0401A21	bandes enherbées	2 ha	4 500 €
18	0703A21	division de parcelles	10 ha	4 575 €
19	0703A22	division de parcelles	10 ha	7 200 €
22		grotte Mas, travaux de contrôle des accès		2 000 €
23		arbres têtards	150 arbres	10 000 €
24		bois pâturés		13 000 €
27		Aménagement greniers nichoirs	3 greniers	8 000 €
MESURES DE GESTION / F - Gestion forestière				
/	/	/	/	/
MESURES CONNEXES foncier, installations JA etc				
Mesure C	Code action	libellé	Indicateur	Coût
8		Organisation Collective des Brûlis		22 000 €
9		Charte à l'Installation	2 éleveurs	16 000 €
10		Aides à l'Installation	2 éleveurs	30 000 €
11		Aides à l'Equipeement	2 éleveurs	48 000 €
13		Echange réseau Natura	5 sessions	20 000 €
20		Accompagnement collectif du réseau de mares	20 mares	5 000 €
29	0605A21	Restauration de murets	1 500 ml	6 860 €
30	0606A21	Restauration de murets de soutènement de terrasses	1 000 ml	10 900 €
31	préconisation	Accompagnement collectif pierres sèches		0

AMELIORATION DES CONNAISSANCES			
Mesure E	Code action	Libellé	Coût
14	préconisation	Comité Bassin Arize	0
15	préconisation	Eau potable, usées	0
28	préconisation	Etudes et suivis cynégétiques	0
INFORMATION – SENSIBILISATION – COMMUNICATION			
Mesure I	Code action	libellé	Coût
32		bulletin Nature	8 500 €
33		Journée Nature	4 500 €
34		Plaquette	6 000 €
35		Scolaires	6 000 €
36		grotte Mas, information visiteurs	3 000 €
37		Moulis, panneaux d'information	2 500 €
38		Sentier éco-touristique	55 000 €
39		Charte des sentiers	6 000 €
40 et 41	préconisation	animateur Nature / hébergements tourisme	0
SUIVI ET ÉVALUATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS			
Mesure S	Code action	libellé	Coût
42		suivi technique des Pelouses	12 000 €
43		Animation du comité technique Pelouses	4 000 €
44		suivi grotte Sabarat	5 000 €
AXE IV – ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS / K– Missions de la structure animatrice			
Mesure L	Code action	libellé	
45		Animation DOCOB	

V – MODIFICATION DU PERIMETRE DU SITE NATURA

1. INTEGRATION DES BIOTOPES A ECREVISSES

L'Ecrevisse à pieds blancs est une espèce d'intérêt communautaire : sa présence n'est pas vérifiée dans le périmètre actuel du site, mais en bordure Ouest, le long du ruisseau du Bouguet sur la commune de Camarade.

Intégrer le linéaire du ruisseau du Bouguet, jusqu'à Lézères, soit 13 hectares sur la commune de Camarade, permet d'inclure dans le site Natura, la zone de présence de l'écrevisse. Aucun inventaire spécifique n'a été réalisé dans le cadre de l'étude du document d'objectifs. Les données détenues par la fédération départementale des pêcheurs ont permis de qualifier et délimiter le linéaire de ruisseau à intégrer dans le site.

La sauvegarde des écrevisses passe par le maintien de la bonne qualité de l'eau et la mise en place si nécessaire des actions s'y référant (bandes enherbées, herbage extensif..). Le recalibrage et le curage doivent être évités. L'entretien du lit et des berges doit se faire en tenant compte des exigences de l'espèces.

La consultation des municipalités de Camarade et du Mas d'Azil, sur une extension plus large lors de la réflexion, 26 ha de linéaires sur les ruisseaux de Bouguet et de Camarade, n'a pas recueilli pas d'écho défavorable en 2002 (courriers du 11 octobre 2002, suite au Comité de Pilotage du 4 juin et à la rencontre des élus locaux du 7 juillet 2002).

2. ADAPTATION DES LIMITES POUR L'URBANISATION

Le périmètre initial du site Natura 2000, inclue une zone pavillonnaire et une zone en cours d'urbanisation, au Nord du village du Mas d'Azil, inscrites au Plan Local d'Urbanisme.

Il est donc proposé de modifier la délimitation du site pour exclure les terrains voués à l'urbanisation, situés au-dessus du cimetière et de Brusquette jusqu'au pied du Plantaurel. Par ailleurs, à l'ouest du village du Mas d'Azil, nous proposons une extension de périmètre qui permettra d'inclure 29 hectares dont 10 hectares concernés par les Habitats suivants : Mésobromion pur ou en mosaïque. Sa proximité par rapport au village lui confère un intérêt pédagogique.

D'autre part des modifications ponctuelles du périmètre initial sont proposées pour tenir compte des limites naturelles et physiques et parfois des limites cadastrales.

TOTAL DES MODIFICATIONS PROPOSEES :

Ecrevisses, Urbanisme, et adaptation de la limite nord au terrain donnent les nouvelles surfaces suivantes :

Périmètre initial : 1 660 hectares
Surface en plus : 68 hectares
Surface en moins : 81 hectares
Périmètre final : 1 647 hectares.

VI – RAPPEL DE LA METHODE DE TRAVAIL

Les Comités de Pilotage :

23 Avril 2001, 12 novembre 2001, 4 juin 2002
4 février 2003

Les Inventaires Scientifiques :

De juin à décembre 2001

L'élaboration des propositions :

Entretiens individuels des agriculteurs et responsables locaux : juillet- août 2001

Groupes de travail :

Agriculture : 4 décembre 2001, 7 février, 2 avril, 8 novembre 2002, 25 septembre 2003

Faune : 13 décembre 2001, 17 janvier, 26 février, 28 mars 2002

Activités économiques diverses : 20 décembre 2001, 14 février, 25 mars, 28 mai, 27 juin 2002

Rencontres individuelles de gestionnaires, visites de terrain : de mars à août 2002

Rencontre des élus des 4 communes : 23 juillet 2002

La Communication :

Opérations de terrain : Rallye de l'herbe en 2001, Journée Nature du 20 avril 2002, Exposition itinérante chez les commerçants en juillet-août 2002

Animations scolaires en 2002 au Mas d'Azil et à Sabarat.

Documentation diffusée : plaquettes SFPEM et Ministère de l'Ecologie « Les chauves-souris et les arbres » de P. Pénicaud et « Les chauves-souris ; des mammifères fascinants et menacés »

Articles de presse :

Dépêche Du Midi : mai 2001

La Gazette Ariégeoise : mai 2001, novembre 2003

Journal De l'Ariège : novembre 2002, novembre 2003

4 Pays d'Ariège : juillet 2003

Bulletins Natura 2000 : février, avril et juillet 2002, le 4^{ème} et dernier numéro sera élaboré à partir du Comité de Pilotage du 4 février 2003.

VII – MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENTS D'OBJECTIFS

Le Comité de Pilotage, lors de sa réunion du 4 février 2003, validera, en totalité ou en partie, le Document d'Objectifs du site Natura des Queirs du Mas d'Azil et de Camarade.

La mise en œuvre de ce Document d'Objectifs appelle une animation par une structure qui sera désignée courant 2004 par l'Etat.

Cette structure assurera, durant 5 ans, la mise en place du dispositif. Elle sera chargée de l'information, de la mise en place des mesures approuvées, de l'appui pour le montage des dossiers financiers et la réalisation des contrats.

Le Comité de Pilotage poursuivra l'encadrement de l'opération Natura, le contrôle local de la mise en œuvre du Document d'Objectifs Natura et appréciera la nécessité de réaliser des réajustements.

CARTES

Carte n°1 : l'utilisation du sol

Carte n°2 : les Habitats d'intérêt communautaire

Carte n°3 : les Espèces d'intérêt communautaire

Carte n°4 : les Exploitations agricoles

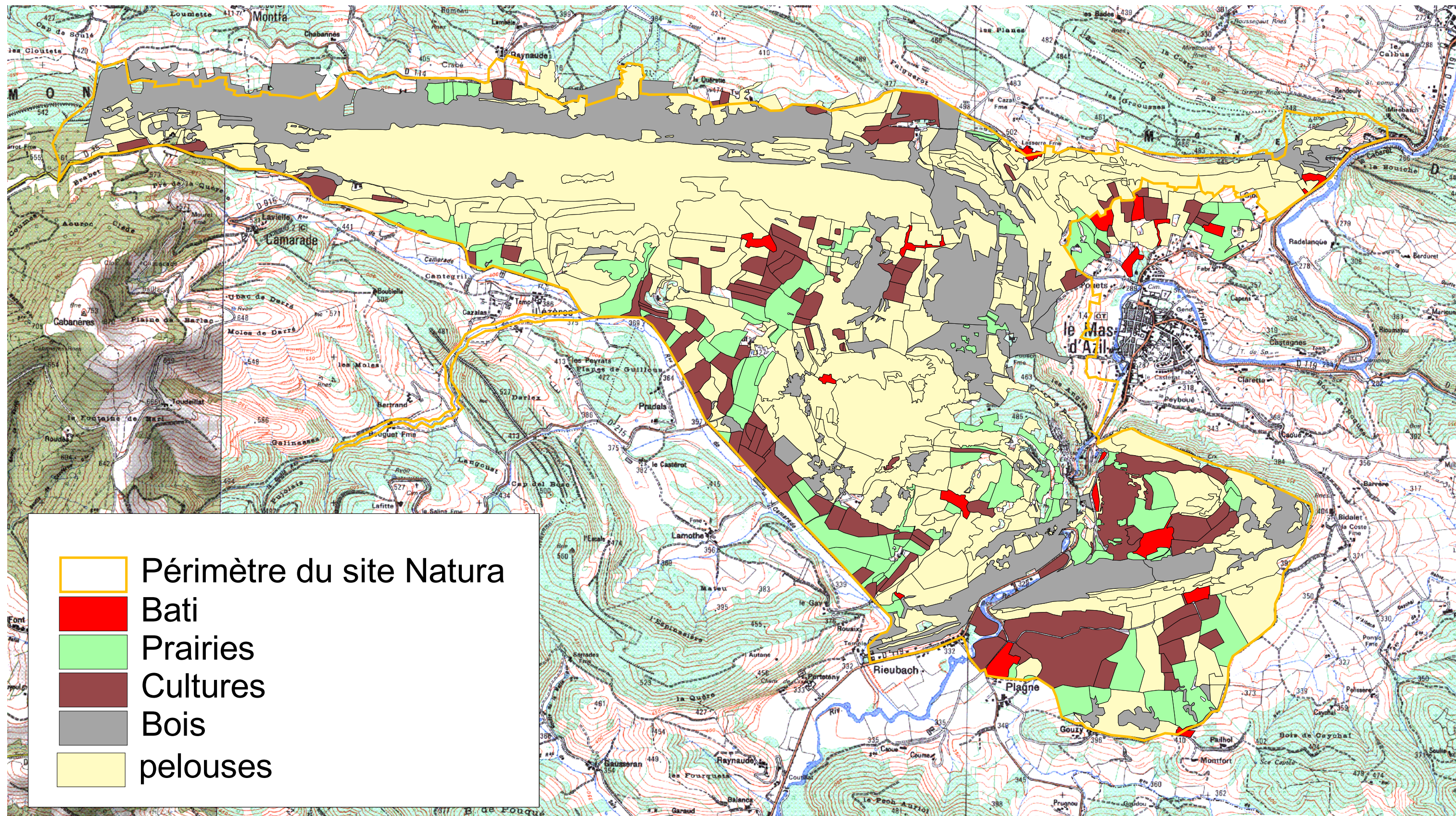
Carte n°5 : l'enfrichement des Pelouses

Carte n°6 : les mesures de gestion du Programme de Conservation

Carte N°1 : l'utilisation du sol Queirs du Mas d'Azil et de Camarade



Site FR 7300841



	Périmètre du site Natura
	Bati
	Prairies
	Cultures
	Bois
	pelouses



D'après enquête de l'ANA en juillet et août 2001

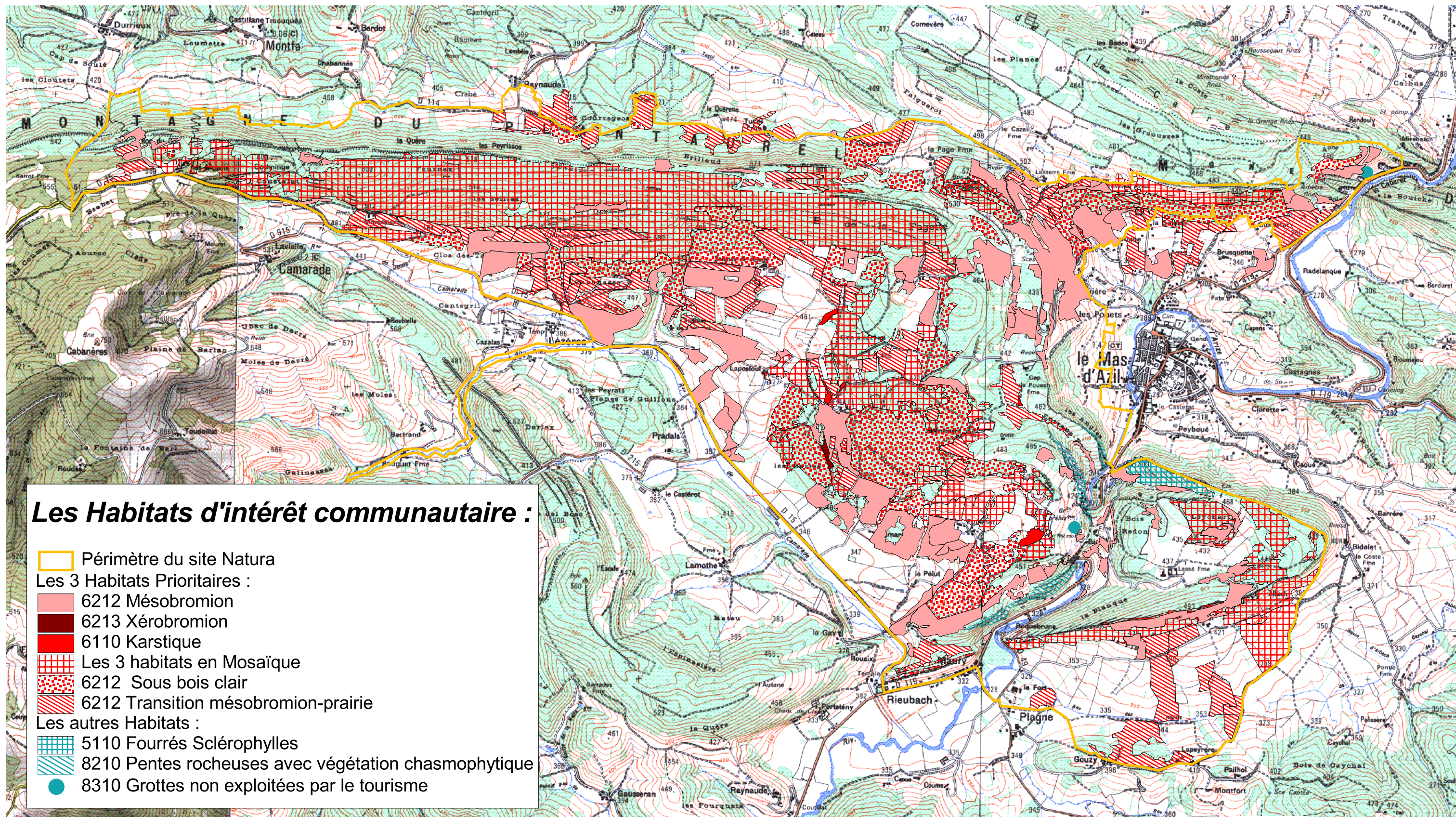


Carte N°2 : Les Habitats de la Directive Habitat et les Habitats de Transition

Queirs du Mas d'Azil et de Camarade



Site FR 7300841



0 1 2 Kilomètres

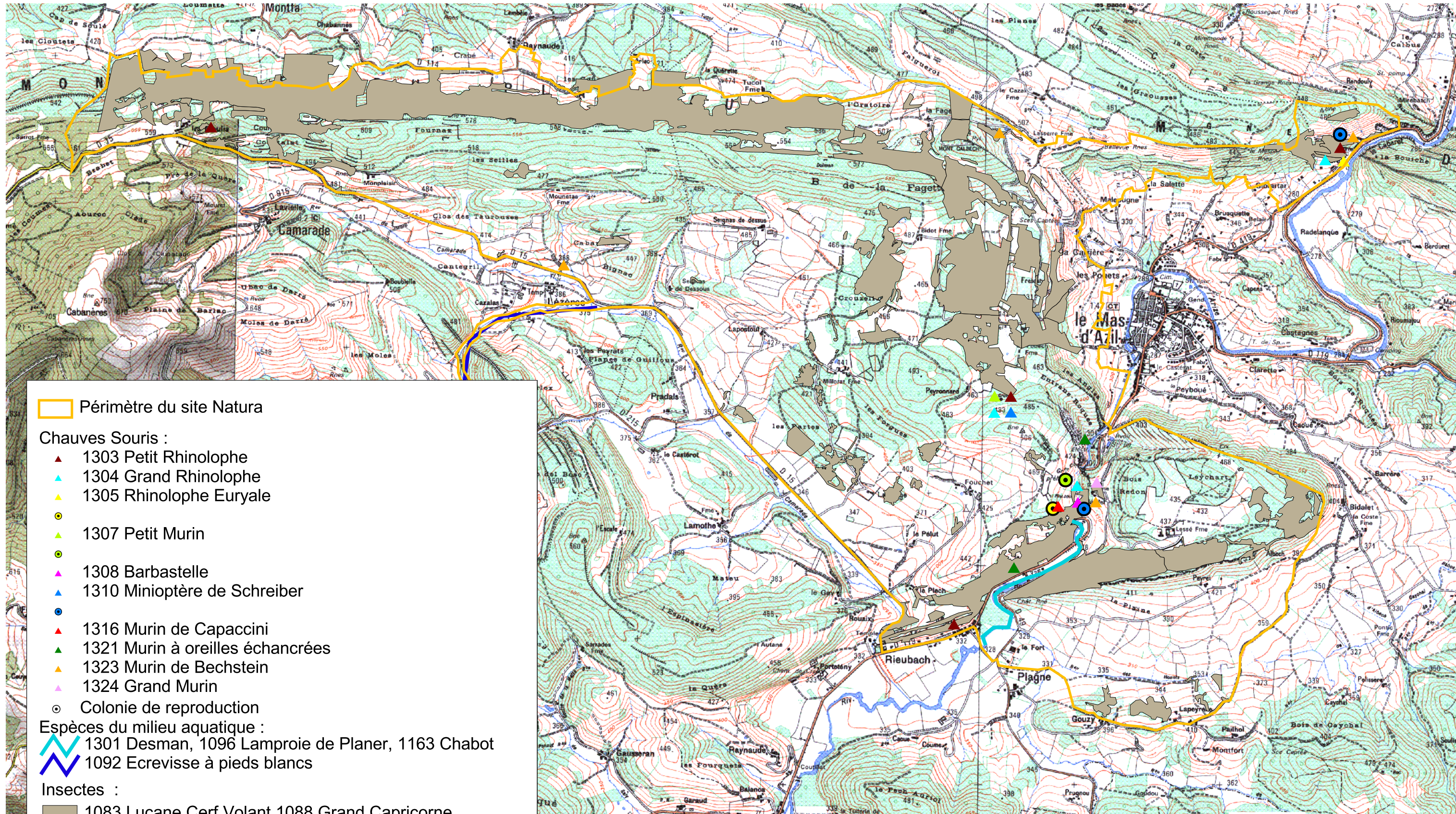
D'après enquête de l'ANA en juillet et août 2001



Carte N°3 : Les Espèces de la Directive Habitat Queirs du Mas d'Azil et de Camarade



Site FR 7300841



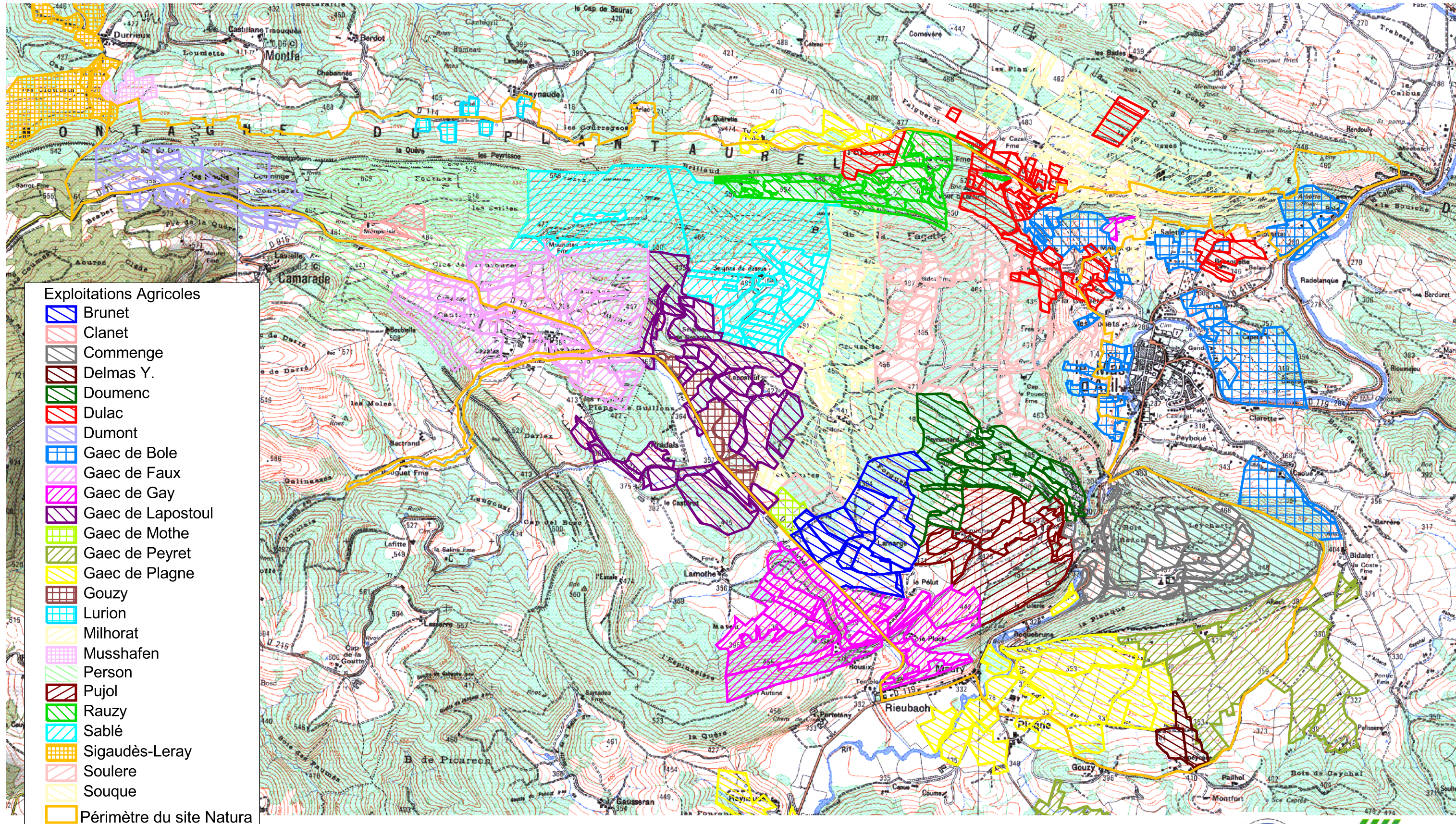
0 1 2 Kilomètres



Carte N°4 : Les Exploitations Agricoles Queirs du Mas d'Azil et de Camarade



Site FR 7300841



- Exploitations Agricoles**
- Brunet
 - Clanet
 - Commenge
 - Delmas Y.
 - Doumenc
 - Dulac
 - Dumont
 - Gaec de Bole
 - Gaec de Faux
 - Gaec de Gay
 - Gaec de Lapostoul
 - Gaec de Mothe
 - Gaec de Peyret
 - Gaec de Plagne
 - Gouzy
 - Lurion
 - Milhorat
 - Musshafen
 - Person
 - Pujol
 - Rauzy
 - Sablé
 - Sigaudès-Leray
 - Soulere
 - Souque
 - Périmètre du site Natura

0 1 2 Kilomètres

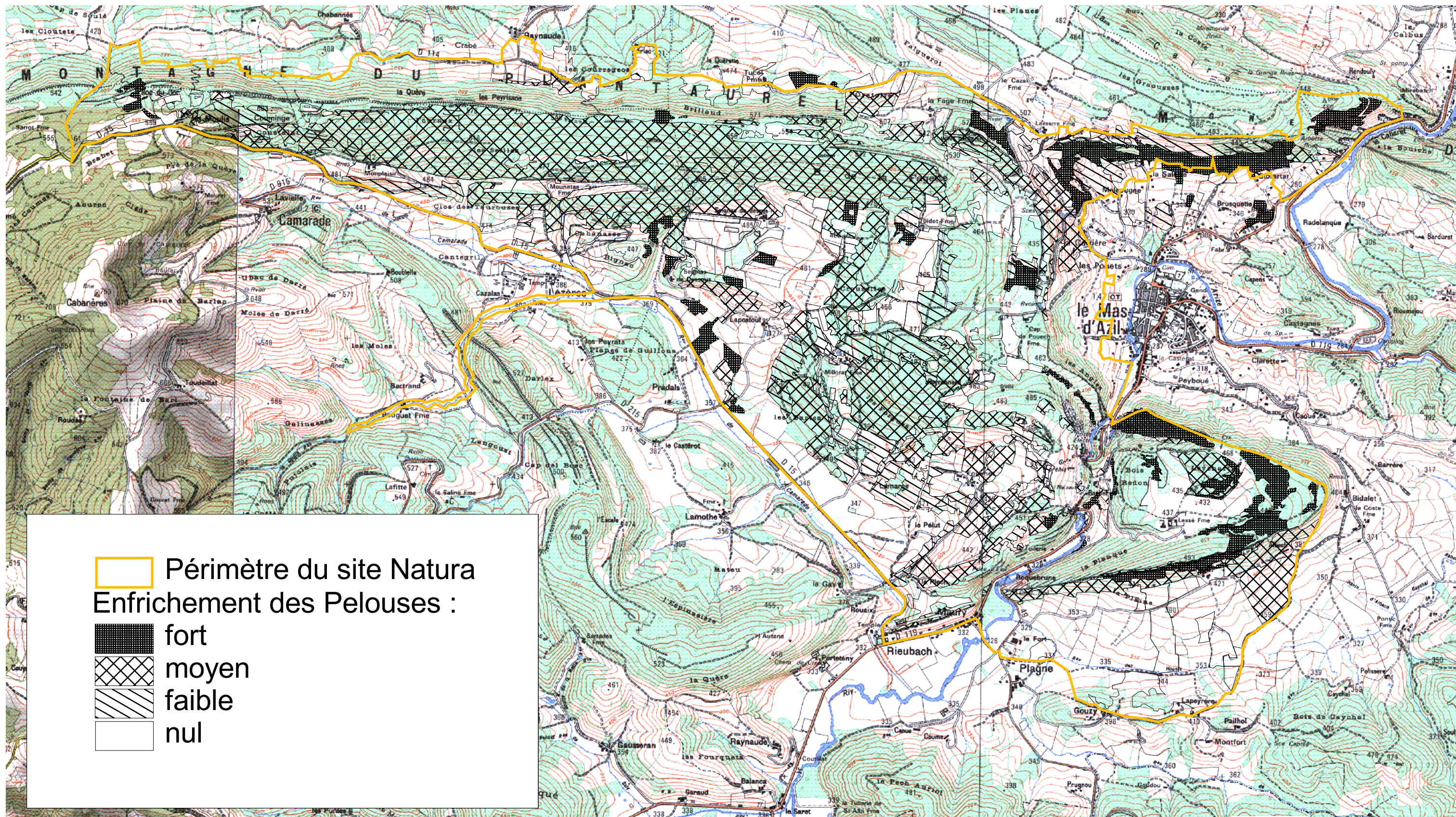
D'après enquête de l'ADASEA en 2001



Carte N°5 : Enfrichement des Pelouses

Queirs du Mas d'Azil et de Camarade

Site FR 7300841



Périmètre du site Natura
 Enfrichement des Pelouses :
 fort
 moyen
 faible
 nul

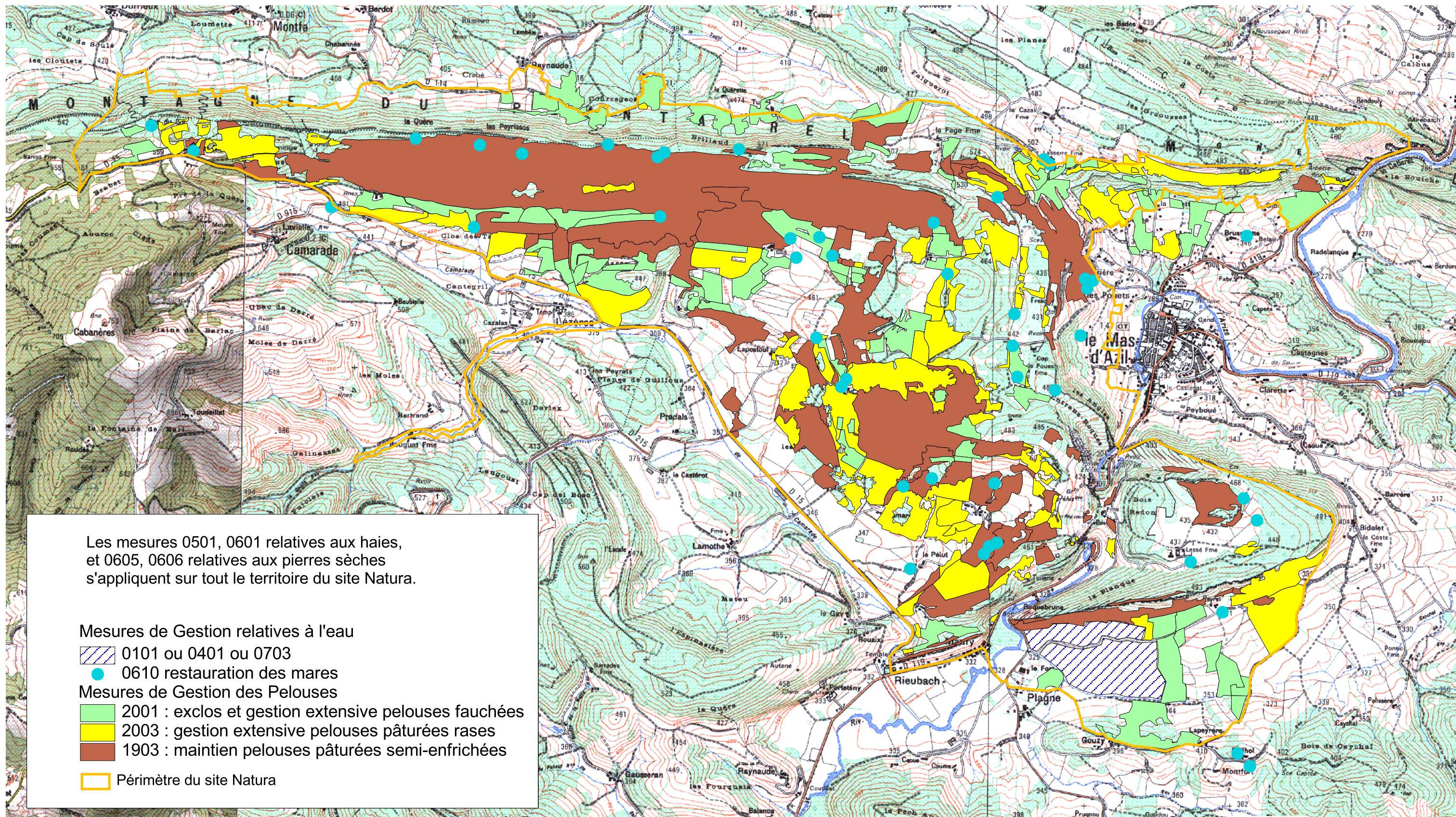


D'après enquête de l'ADASEA en juin et juillet 2001
et ANA de juillet à septembre 2001



Carte N°6 : Les Mesures de Gestion Queirs du Mas d'Azil et de Camarade

Site FR 7300841



0 1 2 Kilomètres



LES FICHES-ACTIONS

ET

LEURS CAHIERS DES CHARGES

Synthèse des Actions de gestion des Pelouses :

1- Objectif environnemental : Priorité à la stabilisation du processus de fermeture des milieux et au maintien des habitats prioritaires, par l'entretien par les animaux ou par la fauche, et par la maîtrise du brûlage dirigé.

2- Objectif humain : Pour l'instant il n'est pas envisageable d'investir plus que l'espace actuellement utilisé par les agriculteurs, ni forcément de le pérenniser à long terme.

Les actions de Natura 2000 visent tout d'abord à ne pas abandonner les pelouses au-delà de ce qui a été "abandonné" à ce jour, puis à favoriser le réinvestissement d'autres pelouses, en encourageant l'installation de jeunes agriculteurs.

Actions pour les agriculteurs en place :

Pelouses de Transition	1. Equipement parcellaire	2. Gestion extensive	3. Limitation Fertilisation	4. Expérimentation Exclos
	1.1 CAD 80% coût HT	2.1 CAD 2001A21 2.2 Contrat Natura AFH 106 FFCAD – FEDER/CPER	3.1 CAD 2001C21 ou 3.2 CAD 2001D21 Idem 2	4 Approche collective ANA FEDER/CPER
Pelouses Pâturées rases	FFCAD 50% + autres fonds 30%	5. Gestion extensive	6. Suppression Fertilisation	
		5.1 CAD 2003A21	6.1 CAD 2003A22 Idem 2	
Pelouses Pâturées semi-enfrichées	1.2 CAD 50% coût HT	7. Maintien ouverture		
	FFCAD – DOCUP – Collectivités	7.1 CAD 1903A22 Idem 2		
Pelouses fortement enfrichées				

Actions s'appuyant sur une organisation collective :

Brûlis Dirigés	8. Organisation collective Commission Locale Plan annuel Incinération Plan de Communication Collectivités et Etat			
Programme d'Incitation à l'installation de nouveaux agriculteurs	9. Charte Locale Installation Animation locale DOCUP – FICIA - Conseil Général	10. Aides à nouvelles installations Parrainage, location de terres, Fonds d'avance fermage, Portage de terres, Transmission Exploitation FICIA – Conseil Régional - Etat	11. Aides à l'équipement d'un nouvel agriculteur Cheptel Bâtiment d'exploitation Habitat Conseil Général - Conseil Régional	12. Ouverture de Pelouses enfrichées 12.1 CAD 1901A21 12.2 Contrat Natura AFH205 FFCAD – FEOGA - FGMM
Echange Réseau Natura	13. Echanges avec le réseau Natura 3 visites + 2 accueils FEDER, CPER, Collectivités Locales			
Suivi Evaluation	43. Suivi technique des Pelouses Relevés floristiques FEDER/CPER	44. Comité Technique de suivi Avec les agriculteurs FEDER/CPER		

Actions relatives aux habitats de Pelouses sèches

Action	1	Pelouses : Equipement du parcellaire
Habitats et espèces concernés :	Les 3 habitats prioritaires, Mésobromion 6212, Xérobromion 6213, Karstique 6110, compris dans les pelouses de transition, les pelouses rases et les pelouses semi-enfrichées.	
Pratiques actuelles :	Fauche et/ou pâturage	
Objectifs :	<p>Préserver à moyen et long terme les milieux ouverts.</p> <p>Améliorer les conditions de travail.</p> <p>Diminuer la charge quotidienne de travail.</p> <p>Inciter les gestionnaires à ne pas se désintéresser des Pelouses au profit de "bonnes" terres qui se libèrent dans la vallée.</p>	
Changements attendus :	<p>Améliorer le statut des Pelouses.</p> <p>Augmenter la durée de Pâturage, notamment au printemps et en arrière saison pour les pelouses semi-enfrichées.</p>	
Périmètre d'application :	Périmètre du site.	

Descriptif des engagements :

Action	1	Equipement Parcellaire des Pelouses
Mesure	1.1 CAD	<p>Equipement Parcellaire des Pelouses de transition et des Pelouses rases</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engagements : création ou rénovation des clôtures fixes, des accès parcellaires, de la gestion de l'eau pour le troupeau. Les abris légers, type tunnel ou bergerie bois, de moins de 100 m², permettant à des troupeaux de brebis de rester sur des endroits sous utilisés jusqu'alors, seront également pris en compte (2 à 3 projets). • Engagements spécifiques : / • Cumul obligatoire avec une mesure de gestion (CTE, PHAE ou actions 2, 3, 5 et 6 de Natura 2000) sur les parcelles objets du dispositif d'équipement.
Mesure	1.2 CAD	<p>Equipement Parcellaire des Pelouses semi-enfrichées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engagements : idem 1.2 • Cumul obligatoire avec une mesure de gestion (CTE, PHAE ou action 7 de Natura 2000) sur les parcelles objets du dispositif d'équipement.

Nature de l'action :	Investissement matériel, Mesure obligatoire
Maître d'ouvrage :	Propriétaire, exploitant ou gestionnaire
Modalité de l'aide :	Aide proportionnelle à l'investissement ; Volet investissement du CAD
Montant de l'aide :	80 % des investissements HT, pour la mesure 1.1

Actions relatives aux habitats de Pelouses sèches

	<p>50 % des investissements HT, pour la mesure 1.2</p> <p>Plafond d'aide/exploitation ou bénéficiaire : plafond d'aide des CAD (15 000 € sur 5 ans)</p>
Outils financiers :	<p>FFCAD 50 %</p> <p>DOCUP mesure 14.6.2 (taux maxi FEOGA = 25%)</p> <p>Collectivités</p>
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Factures acquittées des investissements HT ; travaux en régie pris en compte à hauteur de 50 % du coût HT des matériaux
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	<p>Surfaces engagées de l'îlot de Pelouse concernée par les équipements / surfaces contractualisables</p> <p>Evolution de ces milieux, suivi floristique : au terme du DOCOB</p>

Propositions élaborées dans le cadre :

Groupes de travail « Agriculture » : 4 décembre 2001, 7 février 2002

Groupes de travail « Brûlis » : 08 octobre 2002, 25 septembre 2003

Comité de pilotage local : 04 juin 2002

Rencontre des élus locaux : 23 juillet 2002

Actions relatives aux habitats de Pelouses sèches

Actions 2 et 3 **Pelouses de Transition : gestion extensive**

Habitats et espèces concernés :	Mésobromion 6212, compris dans les Pelouses de transition 20% de la surface totale occupée par les Pelouses ; 70% de la surface des Pelouses en bon état de conservation.
Pratiques actuelles :	Fauche et/ou pâturage
Objectifs :	Préserver à long terme le bon état de conservation de ces Pelouses : leur diversité floristique est proche de celle des habitats prioritaires purs. Maintien des pratiques actuelles en incitant les agriculteurs à ne pas se désintéresser de ces Pelouses au profit de "bonnes" terres qui se libèrent dans la vallée.
Changements attendus :	Cette mesure est complémentaire aux autres dispositifs d'incitation à la gestion extensive des pelouses, qu'ont souscrit 20 agriculteurs au travers du CTE ou de la PHAE. Augmentation de la surface contractualisée au bénéfice de : - nouveaux agriculteurs prenant la suite d'un exploitant âgé n'ayant pas contractualisé en 2003 (limite d'âge), - gestionnaires non agriculteurs
Périmètre d'application :	166 ha

Descriptif des engagements :

Action	2	Gestion extensive de la prairie par la fauche (et/ou le pâturage)
Mesure	2.1 CAD	<p>Utilisation de la mesure MAE 2001A21 "Limitation de la fertilisation minérale à 60-60-60 U/ha"</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engagements : <ul style="list-style-type: none"> - la prairie est exploitée par la fauche ou la pâture. - le nivellement, le boisement, l'écobuage, le brûlis en plein, l'affouragement permanent sur la parcelle, l'ensilage sur la parcelle, ne sont pas autorisés. - la fertilisation moyenne est limitée à 125 Unités d'azote (dont 60 Unités maximum d'azote minéral) et 60 Unités de P et de K ; les épandages de fertilisants minéraux et organiques seront écrits sur un cahier d'enregistrement pour l'ensemble de l'exploitation ; le désherbage chimique spécifique et localisé (chardons, rumex, orties ...) est autorisé sur avis du Comité Technique Départemental (CDOA). • Engagements spécifiques Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> - mesure fixe sur la parcelle, qui reste en herbe pendant 5 ans - seules les prairies permanentes sont concernées - pas de renouvellement de la prairie - prendre la mesure 2001C21 ou 2001D21 comme dispositif complémentaire obligatoire • Cumul avec les MAE : obligatoire avec 2001C21 ou 2001D21

Actions relatives aux habitats de Pelouses sèches

Mesure	2.2 Contrat Natura 2000	Pour les propriétaires non agriculteurs : mesure AFH106 <ul style="list-style-type: none"> • Engagements : <ul style="list-style-type: none"> - mesure fixe sur la parcelle, qui reste en herbe pendant 5 ans ; seules les prairies permanentes sont concernées - la prairie est exploitée par la fauche ou le broyage, à partir de juillet. - le nivellement, le renouvellement, le boisement, l'écobuage, le brûlis en plein, ne sont pas autorisés.
--------	--------------------------------	---

Action	3	Limitation ou suppression de la fertilisation minérale
Mesure	3.1 CAD	Utilisation de la mesure MAE 2001C21 "Limitation de la fertilisation minérale à 30-60-60 Unités/ha" <ul style="list-style-type: none"> • Engagements : <ul style="list-style-type: none"> - la fertilisation moyenne est limitée à 95 Unités d'azote (dont 30 Unités maximum d'azote minéral) et 60 Unités de P et de K • Cumul avec les MAE : mesure complémentaire et obligatoirement cumulée avec la mesure 2001A21
Mesure	3.2 CAD	Utilisation de la mesure MAE 2001D21 "Suppression de la fertilisation minérale" <ul style="list-style-type: none"> • Engagements : <ul style="list-style-type: none"> - la fertilisation moyenne est limitée à 65 Unités d'azote organique. • Cumul avec les MAE : mesure complémentaire et obligatoirement cumulée avec la mesure 2001A21

Nature de l'action :	Mesures contractuelles de gestion obligatoires
Maître d'ouvrage :	Propriétaire, exploitant ou gestionnaire
Modalité de l'aide :	Aide annuelle à l'hectare ; MAE dans CAD ou Contrat Natura 2000
Montant de l'aide :	Action 2.1 : 109.76 €/ha/an Action 3 : complément de 41.16 €/ha/an ou 124.40 €/ha/an soit un montant total de 150.92 €/ha/an ou de 234.16 €/ha/an Action 2.2 : 90 €/ha/an
Outils financiers :	FFCAD FEOGA + FGMM
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Respect des engagements du cahier des charges lors de contrôles terrain : Action 2.2 : - prairies permanentes ; interdictions nivellement, boisement,

Actions relatives aux habitats de Pelouses sèches

	<p>écobuage, brûlis en plein. Entretien par fauche ou broyage.</p> <p>Action 2.1 et 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - désherbage chimique spécifique localisé autorisé sur avis du comité technique départemental, interdictions affouragement permanent, ensilage, entretien par fauche ou pâturage. - cahier d'enregistrement des épandages de fertilisants minéraux et organiques sur l'ensemble de l'exploitation.
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	<p>Surfaces engagées / surfaces contractualisables</p> <p>Evolution de ces milieux, suivi floristique : au terme du DOCOB</p>

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

Remarque : majoration de 20 % NATURA 2000 pour les CAD.

MAE n°1	MAE n°2	Total/ha	Plafond communautaire
2001A21 109.76 €/ha	2001AC21 41.16 €/ha	150.92 €/ha	450 €/ha
2001A21 109.76 €/ha	2001AD21 124.40 €/ha	234.16 €/ha	450 €/ha
Mesure 2.2	/		450 €/ha

Actions relatives aux habitats de Pelouses sèches

Action	4	Pelouses de Transition : expérimentation Exclos
---------------	----------	--

Habitats et espèces concernés :	Mésobromion 6212, compris dans les Pelouses de transition 20% de la surface totale occupée par les Pelouses ; 70% de la surface des Pelouses en bon état de conservation.
Pratiques actuelles :	Fauche annuelle et/ou Pâturage
Objectifs :	Préserver à long terme le bon état de conservation de ces Pelouses : leur diversité floristique est proche de celle des habitats prioritaires purs mais elle est liée à un stock de semences accumulé dans le passé.
Changements attendus :	Renouveler le stock de semences : permettre une reproduction sexuée occasionnelle ; la pratique habituelle de la fauche l'empêche actuellement. Introduire une pratique nouvelle de préservation de milieu dans les pelouses les plus utilisées actuellement, les plus faciles d'accès et parmi les plus productives au sens agricole : interrompre le cycle de fauche. Il suffit que cela soit réalisé au moins une fois, pour reconstituer le stock de semences.
Périmètre d'application :	166 ha

Descriptif des engagements :

Action	4	Expérimentation Exclos
		<p>Expérimentation "Exclos", sur 3 ans, avec un objectif de diversité floristique.</p> <p>Une mesure voisine existe dans le catalogue de mesures environnementales de Midi Pyrénées, mais l'objectif différent (faunistique) n'est pas adapté.</p> <p>Il s'agit de favoriser la production de graines (orchidées, plantes héliophiles) en interrompant le cycle de fauche au printemps sur les pelouses de transition gérées par la fauche, ou par la fauche et le pâturage : mise en place d'exclos.</p> <p>Le maître d'ouvrage sera collectif sera l'A.N.A., Association des Naturalistes de l'Ariège. Il s'appuiera sur un réseau de gestionnaires locaux pour la mise en œuvre pratique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engagements spécifiques : <p>L'A.N.A. s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - informer collectivement l'ensemble des gestionnaires : 1 réunion annuelle - établir un Plan individuel de Gestion du site concerné, qui préconisera le positionnement idéal de (des) l'exclos, proposera un échéancier de mise en œuvre et décrira les interventions techniques sur 3 années successives (année 1 : relevé floristique initial avant la fauche ; année 2 : exclos ; année 3 : exclos et suivi floristique). <p>L'exclos est proportionnel à la taille de l'îlot en herbe. La surface de l'exclos est égale à 10% de la surface de l'îlot en herbe. La surface minimum de l'îlot en herbe est de 4 ha, soit un exclos de 40 ares. Plusieurs exclos sont possibles sur le même îlot en fonction de sa taille.</p> <p>L'exclos ne verra pas de fauche ou de pâturage du 15 février au 30 juin, ni de</p>

Actions relatives aux habitats de Pelouses sèches

	<p>fertilisation. Il sera protégé par une clôture temporaire. L'exclos sera fauché ou gyrobroyé courant juillet pour éviter la formation d'une litière sèche sur l'ensemble de la surface.</p> <ul style="list-style-type: none"> - signer une convention de gestion « Exclos » avec le gestionnaire, agriculteur ou non. Il sera rémunéré pour le travail de gestion qui lui sera confié. - réaliser un suivi floristique sur l'exclos en année 3. - réaliser un bilan de la mesure. <p>Le gestionnaire s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faciliter l'accès parcellaire au chargé d'étude pour le suivi de l'expérimentation (clauses restrictives éventuelles à mentionner dans la convention entre l'ANA et le gestionnaire) - Conserver la totalité de l'îlot en herbe durant 5 ans, sans labour ni ressemis - Réaliser les travaux préconisés sur l'exclos : pose de clôtures, surveillance, fauche ou gyrobroyage - Conserver l'exclos au même endroit pendant 3 années successives. <ul style="list-style-type: none"> • Cumul avec les MAE : obligatoire avec une mesure PHAE 20A, 2001A, 2001C, 2001D
--	--

Nature de l'action :	Expérimentation de gestion de milieux remarquables, à l'échelle des exploitations agricoles : aides à l'investissement immatériel
Maître d'ouvrage :	Association des Naturalistes de l'Ariège
Modalité de l'aide :	Convention entre l'ANA et l'Etat
Montant de l'aide :	100 % du montant TTC (35 000 €)
Lignes de financement :	50% Fonds FEDER 13.5.a3 + 50% Fonds CPER 10.3.1
Durée de mise en œuvre :	pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Nombre de Plans individuels de Gestion, nombre de conventions A.N.A.-gestionnaire, relevés floristiques de suivi parcellaire, bilan
Indicateurs de suivi :	Objectif de 25 exclos Evolution des milieux, suivi floristique : au terme du DOCOB

Propositions élaborées dans le cadre :

Comité de pilotage local : 4 juin 2002
Groupes de travail « Brûlis » : 25 septembre 2003

Actions relatives aux habitats de Pelouses sèches

Actions 5 et 6	Pelouses Pâturées rases : gestion extensive
Habitats et espèces concernés :	<p>Pelouses rases à enrichissement nul ou faible, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 3 habitats Mésobromion 6212, Xérobromion 6213, Karstique 6110 à 53% sous leur forme pure, - les 3 habitats Mésobromion 6212, Xérobromion 6213, Karstique 6110 à 34 % associés en mosaïque - et les habitats Mésobromion 6212, Xérobromion 6213 à 13 % sous bois clair.
Pratiques actuelles :	Pâturage
Objectifs :	Préserver à moyen et long terme les milieux ouverts.
Changements attendus :	<p>20 agriculteurs ont souscrit un engagement de gestion extensive, au travers du CTE ou de la PHAE, en priorité sur les surfaces en herbe fauchées, qui sont des prairies relativement intensifiées.</p> <p>L'objectif est de les inciter à souscrire une mesure de gestion sur leurs surfaces pâturées, exclues jusqu'alors.</p>
Périmètre d'application :	178 ha

Descriptif des engagements :

Action	5	Gestion extensive des Pelouses Pâturées Rases
Mesure	5 CAD	<p>Utilisation de la mesure MAE 2003A21 "Gestion extensive des Pelouses calcicoles ou sèches"</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engagements : <ul style="list-style-type: none"> - cette mesure est fixe sur la parcelle - les prairies temporaires ne sont pas concernées, le retournement et le boisement sont interdits - la plantation de haies est autorisée sur avis du comité de Pilotage - l'utilisation de produits phytosanitaires est interdite - la fertilisation est au maximum de 60-60-60 Unités - l'entretien est fait par un pâturage raisonné avec fauche des refus, ou par la fauche avec exportation des produits. Les broussailles et rejets ligneux sont éliminés. Le brûlis des litières d'herbes sèches est autorisé. Le taux de chargement est compris entre 0.6 et 1.4 Ugb/ha pour éviter le sous-pâturage et le surpâturage. • Engagements spécifiques Natura 2000 : cumul obligatoire avec 2003A22 • Cumul avec les MAE : obligatoire avec 2003A22

Action	6	Fertilisation des Pelouses Pâturées Rases
Mesure	6 CAD	<p>Utilisation de la mesure MAE 2003A22 "Interdiction de la fertilisation minérale et organique"</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engagements : idem mesure 5 avec suppression de l'épandage de fertilisants azotés minéraux et organiques

Actions relatives aux habitats de Pelouses sèches

		<ul style="list-style-type: none"> • Engagements spécifiques Natura 2000 : / • Cumul avec les MAE : mesure complémentaire et obligatoirement cumulée avec la mesure 2003A21
--	--	---

Nature de l'action :	Mesure contractuelle de gestion obligatoire
Maître d'ouvrage :	exploitant agricole
Modalité de l'aide :	Aide annuelle à l'hectare ; MAE dans CAD
Montant de l'aide :	Action 5 : 109.76 €/ha/an Action 6 : 65.49 €/ha/an complémentaire soit un montant total de 175,25 €/ha/an
Outils financiers :	FFCAD
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Respect des engagements du cahier des charges lors de contrôles terrain : fauche des refus de pâturage, élimination des broussailles et ligneux, pas de désherbage chimique, pas de renouvellement, ni de nivellement, ni de boisement de la prairie, pas de fertilisation minérale.
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Surfaces engagées / surfaces contractualisables Evolution de ces milieux, suivi floristique : au terme du DOCOB

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

Remarque : majoration de 20 % NATURA 2000.

MAE n°1	MAE n°2	Total/ha	Plafond communautaire
2003A21 109.76 €/ha	2003A22 65.49 €/ha	175.25 €/ha	450 €/ha

Remarque : Une nouvelle rédaction de la mesure 2003 sera transmise en 2004 à la Commission Européenne et se substituera au Cahier des Charges actuel, dès validation. La "Gestion extensive des pelouses et landes calcicoles remarquables" apportera une aide de 168 €/ha/an.

Les engagements sont, pour la plupart, identiques à ceux des deux mesures précédentes.

Ils précisent les interdictions d'affouragement permanent sur la parcelle et d'intervention avec du matériel de cassage des pierres (sauf localement sur la surface d'emprise des clôtures, sur 1.50 m de large).

L'entretien sera assuré par un pâturage raisonné, la pression de pâturage choisie en fonction des préconisations issues du diagnostic éco-pastoral préalable (chargements, période, durée ...). Les dates, durées de pâturages et chargements seront enregistrés dans un *cahier de pâturage*.

Les haies et points d'eau seront conservés, l'entretien de la végétation ligneuse basse (moins de 1 mètre) sera autorisé par gyrobroyage mécanique entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} mars, les clôtures seront entretenues.

Actions relatives aux habitats de Pelouses sèches

Action	7	Pelouses Pâturées semi-enfrichées : gestion extensive
Habitats et espèces concernés :	<p>Pelouses à enfrichement moyen, comprenant les habitats Mésobromion 6212, Xérobromion 6213 et Pelouses Karstiques 6110 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à 12% sous leur forme pure, - à 61 % associés en mosaïque, - à 28 % sous bois clair. 	
Pratiques actuelles :	<p>Parcours d'été (pâturage à chargement modéré à faible) et entretien manuel qui permettent le maintien de zones ouvertes à végétation herbacée rase.</p> <p>Le manque de main d'œuvre sur les exploitations accentue la fermeture des milieux.</p>	
Objectifs :	<p>Préserver ces milieux d'un enfrichement plus marqué : le maintien des milieux dans leur état actuel est favorable à la diversité biologique.</p> <p>Intéresser les gestionnaires à l'utilisation de ces parcours : trouver des substituts à la diminution de main d'œuvre.</p>	
Changements attendus :	<p>Eviter les herbes hautes accumulées en fin de saison et le développement des ligneux. Contenir la litière et les ligneux pour le maintien de placettes ouvertes.</p> <p>Inciter à un pâturage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au printemps : pour limiter le développement des jeunes pousses de buisson, - en arrière-saison : pour éliminer la litière herbacée. 	
Périmètre d'application :	418 ha	

Descriptif des engagements :

Action	7	Maintien de l'ouverture des Pelouses Pâturées Enfrichées
Mesure	7 CAD	<p>Utilisation de la mesure MAE 1903A22 "Maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive, landes ouvertes"</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engagements : <ul style="list-style-type: none"> - cette mesure est fixe sur la parcelle - les prairies temporaires ne sont pas concernées, le retournement et le boisement sont interdits - l'utilisation de produits phytosanitaires est interdite ; la fertilisation est interdite ou occasionnelle, limitée alors à 30-30-30 Unités N-P-K. - l'entretien est fait par un pâturage raisonné évitant le sous-pâturage et le surpâturage. L'enregistrement des interventions dans un cahier de pâturage est obligatoire : déplacement et surveillance des animaux, nombre d'animaux sur une surface donnée. - Les bordures de parcelle doivent être entretenues. • Engagements spécifiques Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> - la surface engagée est plafonnée : maximum la moitié des surfaces en herbe tenues rases sur l'exploitation. Cette surface "bien tenue" sert à évaluer la capacité actuelle de contrôle du milieu par le troupeau. - l'entretien est fait par un pâturage raisonné évitant le sous-pâturage et le

Actions relatives aux habitats de Pelouses sèches

		<p>surpâturage. Deux périodes de pâturage sont obligatoires : 15 jours à 3 semaines au printemps (avril-mai à l'apparition des jeunes pousses arbustives) et 15 jours à 3 semaines à l'automne (septembre-octobre). Le taux de chargement instantané est compris entre 5 et 10 Ugb/ha pendant ces 2 périodes d'intervention-clés. - Le brûlis localisé est limité aux parties rases.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cumul avec les MAE : /
--	--	---

Nature de l'action :	Mesure contractuelle de gestion obligatoire
Maître d'ouvrage :	exploitant agricole
Modalité de l'aide :	Aide annuelle à l'hectare ; MAE dans CAD
Montant de l'aide :	164.64 €/ha/an
Outils financiers :	FFCAD
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Respect des engagements du cahier des charges lors de contrôles terrain : <ul style="list-style-type: none"> • Cahier de Pâturage.
Indicateurs de suivi :	Surfaces engagées / surfaces contractualisables
Quantitatifs et qualitatifs	Evolution de ces milieux, suivi floristique : au terme du DOCOB

Propositions élaborées dans le cadre :

Groupes de travail « Agriculture » : 4 décembre 2001, 7 février 2002, 2 avril 2002, Groupes de travail « Brûlis » : 08 octobre 2002, 25 septembre 2003
Comité de pilotage local : 04 juin 2002

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

Remarque : majoration de 20 % NATURA 2000.

MAE 1903A22 164.64 €/ha	Pas de cumul	Total/ha 164.64 €/ha	Plafond communautaire 450 €/ha
----------------------------	--------------	-------------------------	--------------------------------------

Actions relatives aux habitats de Pelouses sèches

Action 8	Gestion Des Pelouses : Brûlis Dirigés
Habitats et espèces concernés :	Toutes les Pelouses Sèches à l'exception des Pelouses de Transition (fauchées).
Pratiques actuelles :	Brûlis individuel en période hivernale, sur une partie de l'exploitation ; en général, cette pratique est tournante sur l'exploitation.
Objectifs :	Reconnaître une pratique locale qui a aidé à conserver le site dans son état écologique actuel. Intégrer le brûlis d'entretien dans un programme de gestion global des Pelouses, en complément de l'action des animaux au pâturage : démontrer qu'il s'agit d'une mesure d'accompagnement à la gestion, mais pas la seule.
Changements attendus :	Réunir les organismes, associations, individus, en lien avec la gestion de ce territoire : Programmation annuelle des chantiers de brûlis ; Communication Locale. Simplifier les démarches administratives. Organiser un réseau de correspondants. Améliorer les conditions d'intervention : formation ou perfectionnement par des chantiers-écoles ; acquisition de moyens de protection.
Périmètre d'application :	800 ha

Descriptif des engagements :

Action	8	Organisation collective des Brûlis
		<ul style="list-style-type: none"> • Constituer une Commission Locale de Brûlis Dirigés : Associer le SDIS, la DDAF, la DIREN et les agriculteurs, Réunir des participants locaux : les élus, les présidents d'associations de chasse, les propriétaires fonciers et forestiers, les gestionnaires de sentiers de randonnée, de rénovation de petit patrimoine, murets, etc... Formaliser rapidement la Commission, si possible. • Etablir un Plan Annuel d'Incinération concerté : Visites sur sites et bilans de campagnes. Concertations sur la gestion du territoire, de la faune, du patrimoine. Cartographie des chantiers de brûlis. Examen départemental en Commission Technique. Mise en œuvre administrative : déclarations, affichage. • Sécuriser la pratique du brûlis : Acquisition de petits matériels de protection de type : bates à feux, gants, cagoules. Démonstration : 1 à 2 chantiers-écoles, organisés par le SDIS. Equipements en panneaux d'information amovibles Dépliants spécifiques diffusés à la population locale, encadrés dans des publications locales, de type dépliants touristiques, bulletins Nature, bulletins d'associations locales, journaux locaux

Actions relatives aux habitats de Pelouses sèches

Nature de l'action :	Investissements immatériel/matériel, pris en charge à 100%
Maître d'ouvrage :	Chambre d'Agriculture ou GVA du Plantaurel ou Communauté de Communes de l'Arize
Modalité de l'aide :	Convention entre une structure locale et l'Etat
Montant de l'aide :	Total : 22 000 € Commission Locale : Année 1: 6 jours + Année 2 : 4 jours + Année 3 : 3 jours Plan Annuel : Année 1: 6 jours + Année 2 : 4 jours + Année 3 : 3 jours Chantier Ecole : 3 jours x 2 années Petits matériels : 1 000 € Panneaux : 4 000 € Communication : 3 200 €
Outils financiers :	Collectivités et Etat
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	<ul style="list-style-type: none"> • Agrément Départemental des Plans d'Incinération Annuels • Factures acquittées d'investissement
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Evolution des milieux, suivi floristique : au terme du DOCOB

Propositions élaborées dans le cadre :

Groupes de travail « Agriculture » : 4 décembre 2001, 7 février 2002

Groupes de travail « Brûlis » : 02 avril 2002, 08 octobre 2002, 25 septembre 2003

Comité de pilotage local : 04 juin 2002

Rencontre des élus locaux : 23 juillet 2002

Actions relatives aux habitats de Pelouses sèches

Actions 9, 10, 11, 12	Gestion des Pelouses : nouveaux éleveurs
------------------------------	---

Habitats et espèces concernés :	Toutes les Pelouses Sèches.
Pratiques actuelles :	<p>Les exploitations agricoles sont d'origine familiale pour la plupart. Elles se caractérisent par une spécialisation bovine (perte de mixité des troupeaux), et une diminution de la main d'œuvre familiale.</p> <p>Le cheptel présent ne permet que le maintien des pelouses dans leur état actuel.</p>
Objectifs :	<p>Maintenir et participer au bon état des pelouses actuellement utilisées, et réhabiliter de nouvelles surfaces de pelouses.</p> <p>Favoriser l'arrivée de nouveaux éleveurs, pour gérer des cheptels nouveaux : un à deux éleveurs ovins de plus en 5 ans, permettrait de réfléchir à moyen terme à des actions de gestion de l'espace plus conquérantes.</p>
Changements attendus :	<p>Accueillir 2 éleveurs supplémentaires.</p> <p>Mobiliser les agriculteurs, les propriétaires fonciers et les élus locaux afin de réunir les conditions pour intégrer une ou deux familles sur le territoire.</p> <p>Réfléchir à un programme de reconquête des Pelouses moyennement à fortement enfrichées d'ici 5 ans.</p>
Périmètre d'application :	Périmètre Natura et abords

Descriptif des engagements :

Action	9	Charte Locale à l'Installation
		<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les agriculteurs en place : Evaluer ceux qui sont favorables à une transmission d'activité, ceux qui sont favorables à la création d'un poste d'associé. Evaluer ceux qui ont des terrains "abandonnés" qu'ils accepteraient de mettre à disposition par bail. Evaluer d'éventuels besoins d'organisation foncière, localisée ou ponctuelle. Parrainer des candidats à l'installation agricole. • Mobiliser les élus locaux : Participer à la dynamique locale d'aménagement du territoire. Accueillir de nouveaux arrivants. Rechercher des hébergements, des emplois de conjoint, scolarisation, culture, etc. Evaluer la capacité de la commune à acheter de façon ponctuelle, si nécessaire, des terrains pour participer à des installations agricoles. • Mobiliser des propriétaires fonciers et des partenaires fonciers : Orienter des terrains devenant disponibles (cessation de bail, biens vacants, etc..), stocker du foncier, en partenariat avec la Safer, le notaire, etc. • Recherche de repreneurs :

Actions relatives aux habitats de Pelouses sèches

		Rechercher des candidats à l'installation en agriculture, avec le Répertoire Départemental d'Installation, RDI. Accueillir des repreneurs sur des sites consensuels.
--	--	--

Nature de l'action :	Aide à l'investissement immatériel
Maître d'ouvrage :	ADASEA
Modalité de l'aide :	Convention entre l'ADASEA et l'Etat
Montant de l'aide :	Total : 16 000 €/3 ans Mobilisations des agriculteurs, des élus, des propriétaires fonciers : = 12 000 € (30 jours) Recherche et accueil de repreneurs : 4 000 € (10 jours) Forfait journée technicien = 400 €/jour.
Outils financiers :	50% Fonds DOCUP + 30% Fonds FICIA + Conseil Général
Durée de mise en œuvre :	Pendant les 3 premières années d'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Compte rendus de réunions collectives, d'entretiens individuels Charte Locale.
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Proposition de sites d'installation

Action	10	Incitations à des installations agricoles
		<p>Mobiliser localement les aides du PRIT, Programme Régional à l'Installation et à la Transmission, de Midi-Pyrénées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide au parrainage : <p>Le CEFI est un Contrat Emploi Formation Installation, pour le parrainage par un agriculteur, d'un candidat à l'installation de moins de 40 ans, disposant des diplômes agricoles, en vue de son installation sur le territoire.</p> <p>Ce stage, d'une durée maximum d'un an, permet au jeune d'acquérir une connaissance du système d'exploitation qu'il aura à gérer et d'établir un lien de confiance privilégié avec le cédant ou les futurs associés et le voisinage.</p> <p>Le jeune a un statut de la formation professionnelle rémunérée pendant la période de mise en relation avec le cédant au titre du livre 9 du code du travail. Le stage est encadré par un centre de formation (CFPPA...) et agréé par l'Etat ou la collectivité territoriale concernée.</p> <p>L'aide apportée par le Conseil Régional est de 263,05 €/mois. La couverture sociale est prise en charge par l'Etat pendant la durée du stage (montant au 1er janvier 2003 = 76 €/mois). Le Maître de stage assure au stagiaire le remboursement de frais professionnels (230 €/mois en moyenne).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aides à la location de terres : <p>Les propriétaires fonciers bénéficient d'une aide pour la signature d'un bail de 9 ans minimum à un jeune agriculteur qui répond aux conditions d'attribution des aides à</p>

Actions relatives aux habitats de Pelouses sèches

	<p>l'installation. L'aide est calculée à l'hectare, en superficie pondérée pour tenir compte des landes et parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La superficie minimum primée est de 6 ha, ➤ de 6 ha à 12 ha : forfait de 4 600 €, ➤ Au-delà de 12 ha : +305 €/ha. <p>Le plafond d'aide publique est fixé à 8 000 € par propriétaire foncier.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonds d'Avance des Fermages : Le propriétaire foncier bénéficie d'un versement de 5 ans de fermage au moment de l'installation d'un nouvel agriculteur. Le plafond d'aide publique est fixé à 22 867 € par propriétaire foncier. • Aide au portage de terres : Le bénéficiaire de l'aide est le jeune agriculteur réalisant une installation hors cadre familial (3ème degré de parenté exclus) ou issu d'une petite structure familiale ayant besoin d'être confortée au plan économique. L'aide est la prise en charge partielle des frais de stockage de foncier et de géomètre facturés au jeune agriculteur, lors d'un achat foncier par l'intermédiaire de la SAFER. L'aide est de 12 % maximum du montant de l'achat. Seuls 12 mois de portage pourront être financés par cette aide. Le plafond d'aides publiques est de 8 000 €. • Aide à la Transmission de l'Exploitation, l'A.T.E. : Les bénéficiaires sont les agriculteurs cessant leur activité et installant un jeune non issu de leur famille. L'agriculteur cédant doit être âgé de 56 à 65 ans à la date de cessation d'activité, avoir exercé l'activité de chef d'exploitation à titre principal sans interruption pendant les dix ans précédant la cessation d'activité. Il ne doit pas avoir réduit de plus de 15 %, la surface de son exploitation, ni les références de production ou droits, dans les 12 mois précédant le dépôt de la demande. Les terres en propriété peuvent être cédées, en fermage par bail, ou par vente avec intervention de la SAFER, ou par Convention de Mise à Disposition SAFER à titre transitoire avec engagement de cession à un jeune agriculteur. Les terres en fermage peuvent entrer dans le calcul de l'A.T.E. si elles sont cédées au jeune agriculteur. Elles ne peuvent pas être reprises par le conjoint du demandeur. Le demandeur peut conserver une surface maximale de 50 ares de Surface Agricole Utile Pondérée. L'aide globale est plafonnée à 11 500 € en zone de montagne. Elle n'est pas cumulable avec une aide Préretraite. Pour les terres cédées en fermage, l'aide est un forfait de 6 900 € + une prime de 260 €/ha. Ces aides sont moins importantes pour les ventes avec SAFER, ou pour les Conventions de Mise à Disposition SAFER.
--	---

Nature de l'action :	Aides incitatives
Maître d'ouvrage :	Propriétaires fonciers, agriculteurs.
Modalité de l'aide :	Aides forfaitaires au mois, à l'hectare, à la cessation ; Aides proportionnelles aux frais de stockage
Montant de l'aide :	Total : 67 500 €/5 ans Aide au parrainage : = 17 000 €

Actions relatives aux habitats de Pelouses sèches

	<p>Aide à la location de terres : 23 000 € (5 forfaits, 30 à 60 ha)</p> <p>Fonds d'Avance des Fermages : 8 000 €</p> <p>Aide au portage de terres : 8 000 €</p> <p>Aide à la transmission de l'exploitation : 11 500 €</p>
Outils financiers :	FICIA (Fonds d'Incitation et de Communication pour l'Installation en Agriculture) + Conseil Régional + Etat + maître de stage.
Durée de mise en œuvre :	Pendant la durée d'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Dossiers individuels de demandes d'aides.
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	2 installations nouvelles.

Action	11	Aides à l'Équipement de deux nouveaux éleveurs ovins
		<p>Mobiliser les aides en faveur de l'installation en agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aides à l'achat de cheptel ou de matériel : <p>Il s'agit des aides du Conseil Général de l'Ariège dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide à l'Installation en Agriculture. Ces aides sont attribuées aux territoires engageant une procédure d'aménagement foncier et/ou de gestion de l'espace.</p> <p>Aide plafonnée à 7 622 €, taux d'aide de 50%.</p> <p>Il existe aussi les aides du Conseil Général de l'Ariège dans le cadre du Plan Départemental de relance de la production ovine. Ces aides sont attribuées sur les années 2001-2003, leur reconduction sera à suivre.</p> <p>Elles s'adressent aux éleveurs de moins de 50 ans qui pratiquent l'élevage extensif avec l'utilisation de parcours et de landes Les conditions sont : la création d'un troupeau par une installation nouvelle, ou la reprise d'une exploitation ovine dans le cadre d'une transmission en dehors du cadre familial ; l'achat de 100 bêtes minimum, agnelles ou brebis de moins de 4 ans agréées par le technicien de l'UPRA ou la Chambre d'Agriculture. Ces aides ne sont pas cumulables avec les aides de l'Ofival et du XIIème Plan.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aides à la location ou création d'un bâtiment d'exploitation : <p>Il s'agit des aides du Conseil Général de l'Ariège dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide à l'Installation en Agriculture. Ces aides sont attribuées aux territoires engageant une procédure d'aménagement foncier et/ou de gestion de l'espace.</p> <p>Pour les propriétaires fonciers : aide incitative à la location (2 287 €)</p> <p>Pour un nouvel agriculteur : aide à la construction (plafond de 12 196 €, taux de 50 %)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aides à la rénovation de l'habitat : <p>Il s'agit des aides du Conseil Général de l'Ariège dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide à l'Installation en Agriculture. Ces aides sont attribuées aux territoires engageant une procédure d'aménagement foncier et/ou de gestion de l'espace.</p>

Actions relatives aux habitats de Pelouses sèches

		<p>Pour les propriétaires immobiliers : aide incitative à la location (1 524 €) et aide à la rénovation (plafond de 3 049 €, taux de 50%)</p> <p>Il existe aussi les aides du Conseil Régional de Midi-Pyrénées pour les jeunes agriculteurs.</p> <p>Aide à la rénovation (plafond de 4 600 €, taux de 50%).</p>
--	--	--

Nature de l'action :	Aides à l'investissement
Maître d'ouvrage :	Propriétaires fonciers et/ou immobiliers, nouvel agriculteur
Modalité de l'aide :	Aides forfaitaires ou proportionnelles
Montant de l'aide :	<p>Total : 47 592 €/5 ans</p> <p style="padding-left: 40px;">Cheptels ovins : 14 400 €</p> <p style="padding-left: 40px;">Bâtiments d'exploitation : 24 392 €</p> <p style="padding-left: 40px;">Hébergements : 9 200 €</p>
Outils financiers :	<p>Conseil Général, Fonds Départemental d'Aide à l'Installation</p> <p>Conseil Général, Plan Départemental de Relance Ovine</p> <p>Conseil Régional, Fonds pour l'Habitat des Jeunes Agriculteurs</p>
Durée de mise en œuvre :	Pendant la durée d'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Dossiers individuels de demandes d'aides.
Indicateurs de suivi :	2 installations nouvelles.
Quantitatifs et qualitatifs	

Action	12	Ouverture de Pelouses fortement enfrichées
Mesure	12.1 CAD	<p>Utilisation de la mesure MAE 1901A21 "Ouverture de parcelles fortement embroussaillées"</p> <p>L'ouverture de parcelles fortement embroussaillées est soumise aux règles habituelles d'autorisation de défrichement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engagements : <ul style="list-style-type: none"> - cette mesure est fixe sur la parcelle - il s'agit de parcelles en déprise ancienne, avec un taux de recouvrement de ligneux supérieur à 30 % de la surface. Les prairies temporaires ne sont pas concernées, le boisement est interdit. - un débroussaillage lourd d'ouverture est engagé la première année : arrachage des arbustes ou coupe, tronçonnage, dessouchage et enlèvement des souches hors de la parcelle ou broyage au sol, brûlage en tas suivant les préconisations du comité brûlis. Un traitement chimique localisé est autorisé si besoin. - les années suivantes, l'entretien est assuré soit : <ul style="list-style-type: none"> de façon mécanique tous les ans (gyrobroyage ou fauche avec exportation) avec une fertilisation azotée totale inférieure à 70 U annuelle, ou par le pâturage raisonné, avec accroissement du chargement instantané sur une courte période de 7 à 15 jours, élimination des refus, fertilisation azotée totale inférieure à 70 U annuelle, entretien des clôtures existantes ou transport, pose et dépose de clôtures mobiles. La pratique du brûlis est autorisée. La tenue d'un <i>calendrier de pâturage</i> est obligatoire, avec un raisonnement sur l'ensemble de l'exploitation.

Actions relatives aux habitats de Pelouses sèches

		<ul style="list-style-type: none"> • Engagements spécifiques Natura 2000 : / • Cumul avec les MAE : /
Mesure	12.2 Contrat Natura 2000	<p>Pour les propriétaires non agriculteurs : mesure AFH205</p> <p>L'ouverture de parcelles fortement embroussaillées est soumise aux règles habituelles d'autorisation de défrichement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engagements : <ul style="list-style-type: none"> - cette mesure est fixe sur la parcelle - il s'agit de parcelles en déprise ancienne, avec un taux de recouvrement de ligneux supérieur à 30 % de la surface. Les prairies temporaires ne sont pas concernées, le boisement est interdit. - un débroussaillage lourd d'ouverture est engagé la première année : arrachage des arbustes ou coupe, tronçonnage, dessouchage et enlèvement des souches hors de la parcelle ou broyage au sol, brûlage en tas suivant les préconisations du comité brûlis. Un traitement chimique localisé est autorisé si besoin. - les années suivantes, l'entretien est assuré de façon mécanique tous les ans (gyrobroyage ou fauche avec exportation), ou délégué à un agriculteur qui contractualisera une mesure de gestion (obligation d'une convention). La pratique du brûlis est autorisée.

Nature de l'action :	Mesure contractuelle de gestion optionnelle
Maître d'ouvrage :	Propriétaire, exploitant ou gestionnaire
Modalité de l'aide :	Aide annuelle à l'hectare ; MAE dans CAD ou Contrat Natura 2000
Montant de l'aide :	Mesure 12.1 : 292.70 €/ha/an Mesure 12.2 : 230 €/ha/an
Outils financiers :	FFCAD FEOGA + FGMIN
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Mesure 12.1 : Calendrier de Pâturage Mesure 12.2 : arrachage des arbustes ou coupe, enlèvement des souches hors de la parcelle ou broyage au sol, brûlage en tas si préconisé par le comité brûlis. entretien mécanique, ou par pâturage si délégation d'entretien.
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Augmentation de la main d'œuvre et du cheptel Evolution de ces milieux, suivi floristique : au terme du DOCOB

Propositions élaborées dans le cadre :

Groupes de travail « Agriculture » : 4 décembre 2001

Groupes de travail « Brûlis » : 25 septembre 2003

Comité de pilotage : 04 juin 2002

Actions relatives aux habitats de Pelouses sèches

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

Remarque : majoration de 20 % NATURA 2000 pour les CAD.

Mesure 1	Mesure 2	Total/ha 292.70 €/ha	Plafond communautaire
MAE 1903A21 292.70 €/ha	Pas de cumul	292.70 €/ha	450 €/ha
Mesure 12.2 230 €/ha	Pas de cumul	230 €/ha	450 €/ha

Actions relatives aux habitats de Pelouses sèches

Action	13	Echanges dans le Réseau Natura
---------------	-----------	---------------------------------------

Habitats et espèces concernés :	Toutes les Pelouses Sèches.
Pratiques actuelles :	Peu de fonctionnement en groupe des agriculteurs, Pas de lien entre les acteurs, sur la gestion des Pelouses
Objectifs :	Mettre en place un réseau d'acteurs Natura 2000 sur des sites à fort enjeu pelouses sèches. Sensibiliser, éduquer, informer et former.
Changements attendus :	Renforcer la mobilisation des agriculteurs, des propriétaires fonciers, des responsables associatifs et des élus locaux sur la mise en application du DOCOB.
Périmètre d'application :	Périmètre du site

Descriptif des engagements :

Action	13	Formation-Echange
		<p>Il s'agit de mobiliser les décideurs locaux et les gestionnaires sur le Programme Natura, en organisant des visites sur des sites du réseau Natura à l'extérieur du département de l'Ariège, et en organisant un accueil réciproque sur le site du Mas d'Azil et de Camarade.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Année 1 : échanges d'expériences avec le site des Monts de Lacaune, Tarn, Midi Pyrénées • Années 2 et 4 : idem, dans des sites à identifier, en fonction des motivations exprimées lors de l'application du DOCOB. • Années 3 et 5 : accueil de groupes issus des déplacements précédents, valorisation de ce qui a été conduit sur le site du Mas d'Azil et de Camarade.

Nature de l'action :	Aide immatérielle/matérielle
Maître d'ouvrage :	La structure animatrice du DOCOB ou le GVA du Plantaurel
Modalité de l'aide :	Convention entre une structure locale et l'Etat
Montant de l'aide :	20 000 € (4 300 €/session à l'extérieur + 3 500 €/session d'accueil)
Outils financiers :	FEDER 13.5.a.2 50% + CPER 10.3.1. 30% + collectivités locales
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Programmes - comptes-rendus
Indicateurs de suivi :	Nombre de contrats CAD et Natura 2000
Quantitatifs et qualitatifs	

Propositions élaborées dans le cadre :

Groupes de travail « Brûlis » : 25 septembre 2003

Actions relatives aux espèces aquatiques

Action 14	Comité de Bassin pour l'Arize
Habitats et espèces concernés :	Chabot 1163, Desman des Pyrénées 1301 et Lamproie de Planer 1096
Pratiques actuelles :	Gestion de la rivière Arize par activités (berges, eau potable etc.), conduite par divers intervenants
Objectifs :	Regrouper les données existantes, acquérir de nouvelles données Elaborer un diagnostic de la rivière Arize
Changements attendus :	Gestion collective et pluridisciplinaire de la rivière
Périmètre d'application :	Bassin versant de l'Arize (le site comprend un tronçon de rivière de 1 km)

Descriptif des engagements : il s'agit d'une fiche de préconisation, dans la mesure où la problématique dépasse le cadre de Natura.

Propositions élaborées dans le cadre :

Groupes de travail « Faune » : 13 décembre 2001, 17 janvier 2002, 26 février 2002

Rencontre des élus locaux : 23 juillet 2002

Actions relatives aux espèces aquatiques

Action	15	Eau potable, eaux usées
Habitats et espèces concernés :	Chabot 1163, Desman des Pyrénées 1301 et Lamproie de Planer 1096	
Pratiques actuelles :	Gestion de la station d'eau potable par le SIEVAL Gestion de la micro station d'épuration de Maury et de Rieubach par la commune du Mas d'Azil	
Objectifs :	Connaissance des rejets et de leurs effets sur le biotope.	
Changements attendus :	Mise aux normes réglementaires, si elles s'avèrent nécessaires	
Périmètre d'application :	Equipements ponctuels sur la rivière Arize.	

Descriptif des engagements : il s'agit d'une fiche de préconisation, dans la mesure où la problématique ne relève pas du cadre de Natura.

Propositions élaborées dans le cadre :

Groupes de travail « Faune » : 13 décembre 2001, 17 janvier 2002, 26 février 2002

Sous-groupes de visites sur terrain : 20 décembre 2001, 18 février 2002

Rencontre des élus locaux : 23 juillet 2002

Actions relatives aux espèces aquatiques

Actions 16 à 19	Gestion agricole : eau - érosion
------------------------	---

Habitats et espèces concernés :	Chabot 1163, Desman des Pyrénées 1301 et Lamproie de Planer 1096
Pratiques actuelles :	Monoculture de maïs sur des terrains en pente
Objectifs :	Prévenir l'érosion des sols et assurer la protection des eaux
Changements attendus :	Enjeu non prioritaire, cette mesure peut être développée à l'échelle du bassin versant, en réunissant l'ensemble des agriculteurs (un seul agriculteur est ici concerné)
Périmètre d'application :	40 hectares en bordure du ruisseau des Hounts, affluent de l'Arize

Descriptif des engagements :

Action	16	Conversion de terres en herbages extensifs
Mesure	16 CAD	<p>Utilisation de la mesure MAE 0101A21 "Reconversion de terres arables en herbages extensifs"</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engagements : <ul style="list-style-type: none"> - cette mesure est fixe sur la parcelle - remplacement de la culture annuelle par une prairie extensive pendant 5 ans, - pas de retournement, moins de 3 fauches annuelles, chargement moyen annuel inférieur à 1.4 UGB/ha/an et pas d'apport de fourrages sur les parcelles si pâturage, limitation de la fertilisation totale à 120 kg/ha/an, pas de produits phytosanitaires, autorisation d'anti limaces. • Engagements spécifiques Natura 2000 : / • Cumul avec les MAE : /

Nature de l'action :	Mesure contractuelle de gestion optionnelle
Maître d'ouvrage :	exploitant agricole
Modalité de l'aide :	Aide annuelle à l'hectare ; MAE dans CAD
Montant de l'aide :	450 €/ha/an
Outils financiers :	FFCAD
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	<p>Respect du cahier des charges lors des contrôles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prairie extensive pendant 5 ans, pas de retournement - moins de 3 fauches annuelles, chargement moyen annuel inférieur à 1.4 UGB/ha/an et pas d'apport de fourrages sur les parcelles si pâturage - limitation de la fertilisation totale à 120 kg/ha/an, pas de produit phytosanitaire
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Nombre d'hectares contractualisés

Actions relatives aux espèces aquatiques

Action	17	Mise en place de bandes enherbées
Mesure	17 CAD	<p>Utilisation de la mesure MAE 0401A21 "Dispositifs enherbés"</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engagements : <ul style="list-style-type: none"> - culture remplacée par une bande en herbe, parallèle à la berge du cours d'eau, d'une largeur supérieure à 5 mètres, mesure fixe, entretien mécanique en respectant les périodes de reproduction de la faune, avec export de la fauche ou gyrobroyage laissé sur place, pâturage avec un chargement annuel moyen inférieur à 1.4 UGB/ha/an si les animaux n'accèdent pas à l'eau, pas d'azote, ni traitement phytosanitaire chimique. • Engagements spécifiques Natura 2000 : / • Cumul avec les MAE : /

Nature de l'action :	Mesure contractuelle de gestion optionnelle
Maître d'ouvrage :	exploitant agricole
Modalité de l'aide :	Aide annuelle à l'hectare ; MAE dans CAD
Montant de l'aide :	450 €/ha/an
Outils financiers :	FFCAD
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	<p>Respect du cahier des charges lors des contrôles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - bande en herbe, parallèle à la berge du cours d'eau, d'une largeur supérieure à 5 mètres, mesure fixe - entretien mécanique en respectant les périodes de reproduction de la faune, avec export de la fauche ou gyrobroyage laissé sur place, pâturage avec un chargement annuel moyen inférieur à 1.4 UGB/ha/an, animaux n'accédant pas à l'eau - pas d'azote, ni traitement phytosanitaire chimique
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Nombre d'hectares contractualisés

Action	18	Réduction d'une parcelle arable à moins de 10 hectares
Mesure	18 CAD	<p>Utilisation de la mesure MAE 0703A21 " Réduction d'une parcelle arable à moins de 10 hectares "</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engagements : <ul style="list-style-type: none"> créer une bande intercalaire de 6 mètres minimum, ou deux cultures différentes au moins sur la même parcelle du bassin versant. • Engagements spécifiques Natura 2000 : / • Cumul avec les MAE : possible avec la mesure 0401A21 Dispositifs enherbés

Actions relatives aux espèces aquatiques

Nature de l'action :	Mesure contractuelle de gestion optionnelle
Maître d'ouvrage :	exploitant agricole
Modalité de l'aide :	Aide annuelle à l'hectare ; MAE dans CAD
Montant de l'aide :	91.47 €/ha/an
Outils financiers :	FFCAD
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Respect du cahier des charges lors des contrôles : bande intercalaire de 6 mètres minimum, ou deux cultures différentes au moins sur la même parcelle du bassin versant.
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Nombre d'hectares contractualisés

Action	19	Réduction d'une parcelle arable à moins de 5 hectares
Mesure	19 CAD	Utilisation de la mesure MAE 0703A22 " Réduction d'une parcelle arable à moins de 5 hectares " <ul style="list-style-type: none"> • Engagements : créer une bande intercalaire de 6 mètres minimum, ou deux cultures différentes au moins sur la même parcelle du bassin versant. • Engagements spécifiques Natura 2000 : / • Cumul avec les MAE : possible avec la mesure 0401A21 Dispositifs enherbés

Nature de l'action :	Mesure contractuelle de gestion optionnelle
Maître d'ouvrage :	exploitant agricole
Modalité de l'aide :	Aide annuelle à l'hectare ; MAE dans CAD
Montant de l'aide :	143.97 €/ha/an
Outils financiers :	FFCAD
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Respect du cahier des charges lors des contrôles : - bande intercalaire de 6 mètres minimum, ou deux cultures différentes au moins sur la même parcelle du bassin versant.
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Nombre d'hectares contractualisés

Propositions élaborées dans le cadre :

Groupes de travail « Faune » : 26 février 2002

Sous-groupes de visites sur terrain : 20 décembre 2001

Rencontre des élus locaux : 23 juillet 2002

Actions relatives aux espèces aquatiques

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

Remarque : majoration de 20 % NATURA 2000

MAE n°1	MAE n°2	Total/ha	Plafond communautaire
0101A21 450 €/ha			600 €/ha
0401A21 450 €/ha	Cumul possible sur la partie qui n'est pas en bande en herbe		600 €/ha
0703A21 91.47 €/ha	Cumul possible avec 0401		600 €/ha
0703A22 143.97 €/ha	Cumul possible avec 0401		600 €/ha

Actions relatives aux espèces aquatiques

Actions 20 et 21	Les mares
-------------------------	------------------

Habitats et espèces concernés :	Insectes et batraciens
Pratiques actuelles :	47 mares : deux sur trois ne sont plus entretenues régulièrement
Objectifs :	Prévenir le risque de disparition des mares dans les prochaines années
Changements attendus :	Entretien de la mare et de ses abords
Périmètre d'application :	Périmètre du site Natura

Descriptif des engagements :

Action	20	Suivi du réseau de mares
		<p>Un maître d'ouvrage collectif sera chargé de créer un réseau de 20 mares restaurées</p> <ul style="list-style-type: none"> - rencontre individuelle des 35 propriétaires privés - réalisation de 20 diagnostics techniques - rédaction de cahiers des charges personnalisés pour la gestion de chaque mare - conduite de 2 chantiers de démonstration.

Nature de l'action :	Gestion de milieux, appui aux propriétaires privés ; Aides à l'investissement immatériel
Maître d'ouvrage :	Association
Modalité de l'aide :	Convention entre l'association et l'Etat
Montant de l'aide :	5 000 €
Outils financiers :	CPER et FGMMN
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	<ul style="list-style-type: none"> - 35 fiches de rencontres individuelles - 20 diagnostics techniques - 20 cahiers des charges personnalisés - 2 chantiers de démonstration
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Contrats Natura 2000 comprenant les actions 21 et 22

Action	21	Restauration des mares
Mesure	21.1 CAD	<p>Utilisation de la mesure MAE 0610Z21 "Restauration de mares" Eligibilité des mares sur avis du Comité de Pilotage.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engagements :

Actions relatives aux espèces aquatiques

		<ul style="list-style-type: none"> - plan de restauration, curage partiel à partir du 15 septembre, profilage et travaux d'étanchéité si nécessaire (selon les préconisations du diagnostic), évacuation des résidus, régilage, fauche annuelle des abords avec périmètre d'intervention défini par le diagnostic, mise en défens des 2/3 de la mare si abreuvement des animaux. • Engagements spécifiques Natura 2000 : / • Cumul avec les MAE : /
Mesure	21.2 Contrat Natura 2000	<p>Pour les propriétaires non agriculteurs : mesure AHE006</p> <p>Eligibilité des mares sur avis du Comité de Pilotage.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engagements : - plan de restauration, curage partiel à partir du 15 septembre, profilage et travaux d'étanchéité si nécessaire (selon les préconisations du diagnostic), évacuation des résidus, régilage, fauche annuelle des abords avec périmètre d'intervention défini par le diagnostic.

Nature de l'action :	Mesure contractuelle de gestion optionnelle
Maître d'ouvrage :	exploitant agricole ou propriétaire privé
Modalité de l'aide :	Aide annuelle à l'hectare ; MAE dans CAD ou Contrat Natura 2000
Montant de l'aide :	Mesure 21.1 : 180.48 €/mare/an Mesure 21.2 : 125.30 €/mare/an
Outils financiers :	Mesure 21.1 : FFCAD Mesure 21.2 : 50% Fonds FEDER 13.5.a3 + 50% Fonds CPER 10.3.1
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Respect du cahier des charges lors des contrôles : plan de restauration, curage partiel, profilage et travaux d'étanchéité si préconisé, évacuation des résidus, régilage, fauche annuelle des abords, et pour la mesure 21.1, mise en défens des 2/3 de la mare si abreuvement des animaux.
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Nombre de mares restaurées

Propositions élaborées dans le cadre :

Inventaire des mares en 1999, suivi d'une expérimentation de restauration de 5 mares

Actions relatives aux biotopes à chauves souris

Action 22	Grotte du Mas d'Azil : contrôle des accès
------------------	--

Habitats et espèces concernés :	10 espèces de chauves-souris
Pratiques actuelles :	Le statut actuel de la grotte est conservé : la partie touristique n'est pas concernée par Natura 2000. Deux cavités, en bordure de la route souterraine traversant la grotte, aux abords de l'entrée ouverte au tourisme, présentent des traces de visites.
Objectifs :	Réduire le dérangement des chauves-souris
Changements attendus :	Limiter l'accès des visiteurs aux deux cavités
Périmètre d'application :	Grotte du Mas d'Azil

Descriptif des engagements :

Action	22	Travaux de contrôle des accès
Mesure	22	Travaux d'aménagement ponctuels : - fermer deux accès, - rehausser un mur protecteur, - poser un portillon. Ces travaux seront conduits en partenariat avec la DRAC.

Nature de l'action :	Aides à l'investissement matériel
Maître d'ouvrage :	Commune du Mas d'Azil
Modalité de l'aide :	Convention entre la Commune et l'Etat, ou Contrat Natura 2000
Montant de l'aide :	2 000 €
Outils financiers :	FEDER 13.5.a3 et CPER FGMN - FEOGA
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Factures acquittées des investissements
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Réalisation de l'opération

Propositions élaborées dans le cadre :

Groupe de travail "Faune" du 28 mars 2002

Sous-groupe de travail, visite sur site le 12 août 2002

Actions relatives aux biotopes à chauves souris

Action 23	Etude sur les arbres têtards
------------------	-------------------------------------

Habitats et espèces concernés :	Milieux forestiers et Chauves-souris
Pratiques actuelles :	Les milieux forestiers sont moins bien connus des naturalistes, que les milieux cavernicoles.
Objectifs :	Améliorer les connaissances sur les territoires de chasse et d'hibernation des chauves-souris
Changements attendus :	Créer des milieux favorables à leur développement, par des aménagements adaptés
Périmètre d'application :	30 hectares forestiers au lieu-dit "Moulis", sur la commune de Camarade

Descriptif des engagements :

Action	23	Etude sur les arbres têtards
		<p>La conduite des arbres en têtard est une technique de taille des arbres : la hauteur du tronc est volontairement limitée, les branches au ras du tronc sont taillées régulièrement, favorisant la repousse de rameaux en couronne ; au fil des étêtages, l'arbre se creuse, la cavité formée devient une niche écologique.</p> <p>L'étude contient l'inventaire des arbres ressources, la sélection de 150 arbres tests, l'établissement d'un protocole d'accords avec les propriétaires, les interventions sur les arbres, le suivi de chaque arbre taillé, la mesure de l'impact sur les populations. L'étude sera menée en cohérence avec des actions régionales.</p> <p>Un propriétaire privé accepte une expérience sur ses terrains à Camarade.</p>

Nature de l'action :	Aides à l'investissement immatériel
Maître d'ouvrage :	Association
Modalité de l'aide :	Convention entre l'Association. et l'Etat
Montant de l'aide :	10 000 €
Outils financiers :	FEDER 13.5.a3 et CPER
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Nombre d'arbres taillés en têtard
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Nombre d'arbres taillés en têtard

Propositions élaborées dans le cadre :

Groupe de travail "Faune" du 28 mars 2002

Sous-groupe de travail, visite sur site le 12 août 2002

Actions relatives aux biotopes à chauves souris

Action	24	Etude sur les bois pâturés
---------------	-----------	-----------------------------------

Habitats et espèces concernés :	Milieux forestiers et Chauves-souris
Pratiques actuelles :	Les milieux forestiers sont moins bien connus des naturalistes, que les milieux cavernicoles.
Objectifs :	Améliorer les connaissances sur les territoires de chasse et d'hibernation des chauves-souris
Changements attendus :	Créer des milieux favorables à leur développement, par des aménagements adaptés
Périmètre d'application :	Terrains privés au lieu-dit "Cap del Pouech" sur la commune du Mas d'Azil

Descriptif des engagements :

Action	24	Etude sur les bois pâturés
		<p>Les bois pâturés formeraient un milieu nourricier plus riche que les bois seuls ou les prairies seules.</p> <p>Le comportement des chauves-souris est à comparer dans deux enclos, non pâturé et pâturé. L'étude porte sur l'inventaire des espèces (12 comptages nocturnes par détecteur ultrasons et filet sur mare), l'opportunité ou non du suivi, la mise en place de protocoles de suivi avec le propriétaire et un agriculteur, l'équipement des parcelles (clôtures ...). L'étude sera menée en cohérence avec des actions régionales.</p> <p>Un propriétaire privé accepte le déroulement de cette étude sur ses terrains.</p>

Nature de l'action :	Aides à l'investissement immatériel
Maître d'ouvrage :	Association
Modalité de l'aide :	Convention entre l'Association et l'Etat
Montant de l'aide :	13 000 €
Outils financiers :	FEDER 13.5.a3 et CPER
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Compte-rendu de suivi de populations de chauves-souris
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Compte-rendu de suivi de populations de chauves-souris

Propositions élaborées dans le cadre :

Groupe de travail "Faune" du 28 mars 2002

Sous-groupe de travail, visite sur site le 30 juillet 2002

Actions relatives aux biotopes à chauves souris

Actions 25 et 26	Plantation et entretien de haies
-------------------------	---

Habitats et espèces concernés :	Milieux forestiers et Chauves-souris
Pratiques actuelles :	Le maillage de haies est ponctuellement dégradé, par exemple de Lézères à Moulis, le long de la route, le long du ruisseau.
Objectifs :	Améliorer les milieux favorables au développement des chauves-souris
Changements attendus :	Plantation et entretien de réseaux de haies
Périmètre d'application :	Périmètre du site

Action	25	Plantation de haies
Mesure	25.1 CAD	<p>Utilisation de la mesure MAE 0501B21 " Plantation et entretien d'une haie simple "</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engagements : - faire appel à un organisme technique préalablement à la plantation, suivre une formation au cours des 5 ans - plantation en année 1, à l'automne de préférence ou au printemps, choix des essences déterminé par la Commission Départementale CDOA, longueur minimale de plantation de 100 ml, travail du sol préalable à la plantation sur au moins 1.50 mètres de large, film plastique ou écorce ou paillage, 1 plant/m d'arbustes ou 4 arbres/100 m, double clôture ou protection des plants ; maintenir une zone tampon de part et d'autre du linéaire, pas de travail du sol sur une emprise au sol d'au moins 1.5 mètres, pas de désherbage chimique à moins de 1 mètre des plants, sauf situation particulière appréciée par le diagnostic - entretien en années 2 à 5, avec replantation des manquants, taille de formation des arbustes et enlèvement du paillage plastique en année 5 suivant les préconisations du diagnostic. Les interventions de plantation et d'entretien seront enregistrées. <p>L'objectif est d'atteindre 1.5 mètres de hauteur et 1 mètre minimum d'emprise au sol, pour une haie basse ou arbustive et 1.5 mètres minimum d'emprise au sol, pour les haies hautes arborées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engagements spécifiques Natura 2000 : / • Cumul avec les MAE : /
Mesure	25.2 Contrat Natura 2000	<p>Pour les propriétaires non agriculteurs : mesure AFH004</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engagements : - faire appel à un organisme technique préalablement à la plantation, suivre une formation au cours des 5 ans - plantation en année 1, à l'automne de préférence ou au printemps, choix des essences déterminé par la Commission Départementale CDOA, longueur minimale de plantation de 100 ml, travail du sol préalable à la plantation sur au moins 1.50 mètres de large, film plastique ou écorce ou paillage, 1 plant/m d'arbustes ou 4 arbres/100 m, double clôture ou protection des plants ; maintenir une zone tampon de part et d'autre du linéaire, pas de travail du sol sur une emprise au sol d'au moins 1.5 mètres, pas de désherbage chimique à moins de 1 mètre des plants, sauf situation particulière appréciée par le diagnostic - entretien en années 2 à 5, avec replantation des manquants, taille de formation

Actions relatives aux biotopes à chauves souris

		<p>des arbustes et enlèvement du paillage plastique en année 5 suivant les préconisations du diagnostic. Les interventions de plantation et d'entretien seront enregistrées.</p> <p>L'objectif est d'atteindre 1.5 mètres de hauteur et 1 mètre minimum d'emprise au sol, pour une haie basse ou arbustive et 1.5 mètres minimum d'emprise au sol, pour les haies hautes arborées.</p>
--	--	--

Nature de l'action :	Mesure contractuelle de gestion optionnelle
Maître d'ouvrage :	exploitant agricole ou propriétaire privé
Modalité de l'aide :	Aide annuelle à l'hectare ; MAE dans CAD ou contrat Natura 2000
Montant de l'aide :	2.56 €/ml/an
Outils financiers :	FFCAD Fonds FEDER 13.5.a3 + Fonds CPER 10.3.1 + Collectivités
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Respect du cahier des charges lors des contrôles : - diagnostic et préconisations - cahier d'enregistrement des interventions de plantation et d'entretien
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Linéaire de haies plantées

Action	26	Réhabilitation de haies
Mesure	26.1 CAD	<p>Utilisation de la mesure MAE 0601A21 " Réhabilitation de haie ", qui concerne des haies avec 20 à 50% d'arbres manquants, n'ayant pas donné lieu à un versement d'aides publiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engagements : <ul style="list-style-type: none"> - mêmes conditions que précédemment concernant l'encadrement technique, la formation, la plantation et l'enregistrement des pratiques - les 2 premières années : remplacement des manquants, enlèvement des branches et des arbres morts. La taille en hauteur est autorisée sur les haies basses. Deux tailles latérales, espacées de 2 ans, sont réalisées sur la partie basse de la haie, selon les préconisations du diagnostic. Au delà de 4 mètres de hauteur, deux tailles latérales maximum sont réalisées, selon les préconisations du diagnostic. 2 arbres morts, en moyenne sur 100 ml de haies, peuvent être conservés. Hors passages agricoles, il convient de supprimer les discontinuités de plus de 2 m de longueur au terme du contrat, par plantation ou développement naturel, selon les préconisations du diagnostic. La plantation sera mise en défens sur les haies régénérées et dans les parcelles pâturées. Au moins 7 arbres par 100 ml seront conservés dans les haies hautes. Le pied de la haie sera nettoyé de façon manuelle ou mécanique. Les interventions auront lieu de début octobre à fin mars, sauf pour les tailles de formation ou dans le cas de difficultés d'accès.

Actions relatives aux biotopes à chauves souris

		<ul style="list-style-type: none"> • Engagements spécifiques Natura 2000 : / • Cumul avec les MAE : /
Mesure	26.2 Contrat Natura 2000	<p>Pour les propriétaires non agriculteurs : mesure AFH003</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engagements : - mêmes conditions que précédemment concernant l'encadrement technique, la formation, la plantation et l'enregistrement des pratiques - les 2 premières années : remplacement des manquants, enlèvement des branches et des arbres morts. La taille en hauteur est autorisée sur les haies basses. Deux tailles latérales, espacées de 2 ans, sont réalisées sur la partie basse de la haie, selon les préconisations du diagnostic. Au delà de 4 mètres de hauteur, deux tailles latérales maximum sont réalisées, selon les préconisations du diagnostic. 2 arbres morts, en moyenne sur 100 ml de haies, peuvent être conservés. Hors passages, il convient de supprimer les discontinuités de plus de 2 m de longueur au terme du contrat, par plantation ou développement naturel, selon les préconisations du diagnostic. La plantation sera mise en défens sur les haies régénérées. Au moins 7 arbres par 100 ml seront conservés dans les haies hautes. Le pied de la haie sera nettoyé de façon manuelle ou mécanique. Les interventions auront lieu de début octobre à fin mars, sauf pour les tailles de formation ou dans le cas de difficultés d'accès.

Nature de l'action :	Mesure contractuelle de gestion optionnelle
Maître d'ouvrage :	exploitant agricole ou propriétaire privé
Modalité de l'aide :	Aide annuelle à l'hectare ; MAE dans CAD ou Contrat Natura 2000
Montant de l'aide :	1.28 €/ml/an
Outils financiers :	FFCAD Fonds FEDER 13.5.a3 + Fonds CPER 10.3.1 + Collectivités
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Respect du cahier des charges lors des contrôles : - diagnostic et préconisations - cahier d'enregistrement des interventions
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Linéaire de haies réhabilitées

Propositions élaborées dans le cadre :

Groupe de travail "Faune" du 28 mars 2002

Sous-groupe de travail, visite sur site le 12 août 2002

Actions relatives aux biotopes à chauves souris

Action 27	Aménagement de greniers nichoirs
------------------	---

Habitats et espèces concernés :	Chauves-souris et bâtiments
Pratiques actuelles :	De nombreux bâtiments sont construits en lisière de bois, dans des zones de présence de chauves-souris.
Objectifs :	Donner un rôle écologique à ces bâtiments et améliorer les connaissances sur les territoires d'hibernation des chauves-souris
Changements attendus :	Créer des milieux favorables à leur développement, par des aménagements adaptés : équipement des greniers avec des faux plafonds accumulateurs de chaleur.
Périmètre d'application :	Périmètre du site.

Descriptif des engagements :

Action	27	Aménagement de greniers nichoirs
Mesure	27	- diagnostic présentant des préconisations de gestion
	Contra ↑ Natura	- travaux d'aménagement découlant du cahier des charges

Nature de l'action :	Aides à l'investissement matériel
Maître d'ouvrage :	Propriétaires privés
Modalité de l'aide :	Aide proportionnelle à l'investissement ; Contrat Natura 2000
Montant de l'aide :	80% des investissements HT, 8 000 € pour 3 équipements de greniers
Outils financiers :	FEDER 13.5.a3 et CPER
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Diagnostic Factures acquittées des investissements
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Nombre de greniers nichoirs

Propositions élaborées dans le cadre :

Groupe de travail "Faune" du 28 mars 2002
Sous-groupe de travail, visite sur site le 12 août 2002

Contributions d'autres intervenants

Action 28	Etudes et suivis cynégétiques
Habitats et espèces concernés :	/
Pratiques actuelles :	<p>Suivi démographique réalisé depuis 10 ans sur le Lièvre</p> <p>Cultures à gibier : 20 hectares à proximité du site</p> <p>Réserve de chasse de l'ACCA du Mas d'Azil située en partie dans le site</p>
Objectifs :	<p>Améliorer la connaissance des milieux concernant le Lièvre et la Bécasse (inventaire, caractérisation et cartographie des milieux)</p> <p>Améliorer la prévention de dégâts du grand gibier (état des lieux des populations, des lieux fréquentés et des actions de protection)</p>
Changements attendus :	<p><i>Petit gibier et avifaune</i> : élaborer des règles de gestion parcellaire, complémentaires des mesures de gestion des milieux naturels Natura (<i>haies, bandes enherbées, ouverture du milieu</i>)</p> <p><i>Grand gibier</i> : planifier avec une station d'avertissement des dégâts (repérage des zones à risque fort, moyen ou nul, diffusion d'un bulletin) ; gérer les dégâts avec un groupe local de divers acteurs.</p>
Périmètre d'application :	Périmètre du site.

Descriptif des engagements : il s'agit d'une fiche de préconisation, dans la mesure où la problématique ne relève pas du cadre de Natura.

Propositions élaborées dans le cadre :

Groupe de travail "Faune" du 13 décembre 2001

Contributions d'autres intervenants

Actions 29 à 31	Patrimoine de Pierres Sèches
------------------------	-------------------------------------

Habitats et espèces concernés :	Toutes les Pelouses. Il ne s'agit pas d'une opération directe de gestion des milieux naturels, cette action n'est pas prioritaire par rapport au financement Natura 2000.
Pratiques actuelles :	Absence d'entretien du bâti en pierres sèches (murets, escaliers etc)
Objectifs :	Renforcer le caractère particulier des zones de Pelouses auquel participe ce petit patrimoine en pierres sèches. Il a un poids culturel.
Changements attendus :	Restaurer quelques éléments de pierres sèches Restaurer un savoir-faire
Périmètre d'application :	Périmètre du site.

Descriptif des engagements :

Action	29	Restauration de murets
Mesure	29 <small>Contrat Natura</small>	<p>Dans le cadre d'un Programme collectif à organiser par une structure locale (action 31), les propriétaires privés pourront restaurer des murets.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engagements : - remise en état, débroussaillage manuel et recalage des pierres, - plafond de 500 ml/ha.

Nature de l'action :	Mesure contractuelle de gestion optionnelle
Maître d'ouvrage :	exploitant agricole ou propriétaire privé, dans le cadre d'un programme collectif
Modalité de l'aide :	Aide annuelle à l'hectare ; Contrat Natura 2000
Montant de l'aide :	91.47 €/100 ml/an
Outils financiers :	Fonds FEDER 13.5.a3 + Fonds CPER 10.3.1 + Collectivités
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Respect du cahier des charges lors des contrôles : - remise en état, débroussaillage manuel et recalage des pierres
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Linéaire de murets restaurés

Contributions d'autres intervenants

Action	30	Restauration des murets de soutènement de terrasses
Mesure	30 Contrat Natura	<p>Dans le cadre d'un Programme collectif à organiser par une structure locale (action 31), les propriétaires privés pourront restaurer des murets.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engagements : - remontage avec des pierres du pays, débroussaillage annuel non chimique, - plafond de 500 ml/ha.

Nature de l'action :	Mesure contractuelle de gestion optionnelle
Maître d'ouvrage :	exploitant agricole ou propriétaire privé, dans le cadre d'un programme collectif
Modalité de l'aide :	Aide annuelle à l'hectare ; Contrat Natura 2000
Montant de l'aide :	218 €/100 ml/an
Outils financiers :	Fonds FEDER 13.5.a3 + Fonds CPER 10.3.1 + Collectivités
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	<p>Respect du cahier des charges lors des contrôles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - remontage avec des pierres du pays, débroussaillage annuel non chimique
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Linéaire de murets restaurés

Action	31	Opération collective "pierres sèches"
		<p>L'accompagnement de ceux qui s'engagent dans la restauration sera organisé avec un formateur, un spécialiste technique.</p> <p>Le maître d'ouvrage collectif peut être la commune du Mas d'Azil, l'Association PARVAL ou la Communauté de Communes.</p>

Il s'agit d'une préconisation.

Propositions élaborées dans le cadre :

Groupe de travail "Activités Economiques diverses" du 20 décembre 2002
Rencontre des élus locaux : 23 juillet 2002

Actions relatives à l'information et à la sensibilisation

Action 32	Bulletin Nature annuel
------------------	-------------------------------

Habitats et espèces concernés :	Tous.
Pratiques actuelles :	3 numéros diffusés lors de cette étude, dont les retours sont satisfaisants. Il a fait ses preuves auprès des 600 familles destinataires (résidents permanents et secondaires), en informant sur le réseau Natura 2000, l'intérêt des pelouses, la biodiversité. Il reste de nombreux sujets à aborder, (avis d'acteurs, de décideurs locaux ...).
Objectifs :	informer sur la richesse environnementale du site, les actions conduites, les financements déployés, les référents techniques.
Changements attendus :	appropriation du réseau Natura par les résidents
Périmètre d'application :	Les 4 communes du site.

Descriptif des engagements :

Action	32	Bulletin Nature
		Son relais sera pris par une structure locale : <ul style="list-style-type: none"> - un bulletin annuel, - un comité de rédaction partenarial.

Nature de l'action :	Aide à l'investissement immatériel / matériel
Maître d'ouvrage :	Communauté des Communes ou PARVAL
Modalité de l'aide :	Convention entre une structure locale et l'Etat
Montant de l'aide :	8 500 €
Outils financiers :	Fonds CPER 10.4 + collectivités
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Nombre de numéros et d'exemplaires diffusés
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Nombre de numéros et d'exemplaires diffusés

Propositions élaborées dans le cadre :

Groupe de travail "Activités Economiques diverses" : 25 mars 2002, 28 mai 2002

Rencontre des élus locaux : 23 juillet 2002

Actions relatives à l'information et à la sensibilisation

Action 33	Journée Nature
------------------	-----------------------

Habitats et espèces concernés :	Tous.
Pratiques actuelles :	expérience du 20 avril 2002, dans le cadre de la GreenWeek européenne
Objectifs :	maintien d'un contact direct entre la population, les gestionnaires Natura, les associations en lien avec la nature (chasse, pêche, randonnée, spéléo, préhistoire ...) et la structure animatrice Natura.
Changements attendus :	appropriation du réseau Natura par les résidents
Périmètre d'application :	Les 4 communes du site.

Descriptif des engagements :

Action	33	Journée Nature
		Ce temps fort prendra la forme d'un rendez-vous tous les deux ans, organisé par une structure locale.

Nature de l'action :	Aide à l'investissement immatériel / matériel
Maître d'ouvrage :	Communauté des Communes, PARVAL, Effets Nature
Modalité de l'aide :	Convention entre une structure locale et l'Etat
Montant de l'aide :	4 500 € pour 3 journées
Outils financiers :	Fonds CPER 10.3.1 – DOCUP 13.5.a2
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Programme des journées
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Nombre de journées organisées, évaluation du nombre des participants

Propositions élaborées dans le cadre :

Journée Nature au Mas d'Azil : 20 avril 2002

Actions relatives à l'information et à la sensibilisation

Action 34	Plaquette
------------------	------------------

Habitats et espèces concernés :	Tous.
Pratiques actuelles :	/
Objectifs :	Rassembler des informations opérationnelles sur Natura 2000 au Mas d'Azil et à Camarade.
Changements attendus :	appropriation du réseau Natura par les résidents
Périmètre d'application :	Les 4 communes du site.

Descriptif des engagements :

Action	34	Plaquette Nature
		<p>Il s'agit d'un document pour informer les propriétaires sur leur place dans la préservation d'un espace et leurs contributions. Comment gérer, quels objectifs, contrats, aides et interlocuteurs ...</p> <p>Cette plaquette rassemblera les informations opérationnelles par thèmes : pelouses, mares, haies, arbres, greniers, pierres sèches, faune, divers ...</p> <p>Elle sera conçue par un comité partenarial et diffusée en 800 exemplaires. Elle sera utilisée lors des réunions d'informations ou des contacts individuels et déposée en mairies.</p>

Nature de l'action :	Aide à l'investissement immatériel / matériel
Maître d'ouvrage :	structure animatrice Natura ou structure locale ou Communauté des Communes
Modalité de l'aide :	Convention entre une structure locale et l'Etat
Montant de l'aide :	6 000 €.
Outils financiers :	Fonds FEDER 13.5.a2, Fonds CPER 10.3.1, Leader Plus
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Maquette de la plaquette Factures acquittées d'investissements
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Nombre d'exemplaires diffusés

Propositions élaborées dans le cadre :

Groupe de travail "Activités Economiques diverses" : 28 mai 2002
Rencontre des élus locaux : 23 juillet 2002

Actions relatives à l'information et à la sensibilisation

Action	35	Sensibilisation des scolaires
---------------	-----------	--------------------------------------

Habitats et espèces concernés :	Tous.
Pratiques actuelles :	Action conduite en 2002 auprès des enfants des écoles primaires de Sabarat et du Mas d'Azil, sur les milieux Pelouses et Mares
Objectifs :	Découverte de la diversité du patrimoine naturel local
Changements attendus :	Appropriation du réseau Natura par les jeunes résidents
Périmètre d'application :	Ecoles primaires de Sabarat et du Mas d'Azil

Descriptif des engagements :

Action	35	Sensibilisation des scolaires
		<p>Cette animation sera poursuivie dans les Ecoles primaires de Sabarat et du Mas d'Azil sur des thèmes choisis avec les enseignants : pelouses, mares, haies, arbres...</p> <p>La sensibilisation se déroule en 3 étapes. A titre d'exemple, les mares :</p> <ul style="list-style-type: none"> - informations sur l'histoire de la mare, son fonctionnement, ses habitants, son rôle écologique - observations sur site des insectes aquatiques (notonecte, libellule), repérage avec des épuisettes, dessins et maquettes du paysage ; retour en classe pour la constitution d'un aquarium et des observations avec une loupe binoculaire. - Restitution des travaux par les élèves.

Nature de l'action :	Aide à l'investissement immatériel
Maître d'ouvrage :	Association
Modalité de l'aide :	Convention entre l'Association et l'Etat
Montant de l'aide :	6 000 € sur 5 ans
Outils financiers :	Fonds CPER 10.4
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Programme des sorties scolaires
Indicateurs de suivi :	Nombre d'écoles, nombre d'élèves
Quantitatifs et qualitatifs	

Actions relatives à l'information et à la sensibilisation

Actions 36 et 37	Informations des visiteurs
-------------------------	-----------------------------------

Habitats et espèces concernés :	Tous.
Pratiques actuelles :	/
Objectifs :	Sensibiliser et informer sur des réalisations de Natura 2000 au Mas d'Azil et à Camarade ; appui à des investissements de restauration
Changements attendus :	Appropriation du réseau Natura par les résidents et touristes
Périmètre d'application :	Grotte du Mas d'Azil – Ferme pédagogique de Moulis, à Camarade

Descriptif des engagements :

Action	36	Information des visiteurs à la grotte du Mas d'Azil
		<p>Pour accompagner les aménagements de la grotte du Mas d'Azil, deux panneaux seront placés aux entrées des cavités réservées et une information globale sera placée sur le parking.</p> <p>La conception sera faite en concertation avec la DRAC et le Pays Porte d'Ariège Pyrénées.</p>

Nature de l'action :	Aide à l'investissement immatériel / matériel
Maître d'ouvrage :	Commune du Mas d'Azil
Modalité de l'aide :	Convention entre la commune et l'Etat
Montant de l'aide :	3 000 €
Outils financiers :	Fonds FEDER 13.5.a2 et Fonds CPER
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Factures acquittées d'investissements
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Nombre de panneaux réalisés

Propositions élaborées dans le cadre :

Groupe de travail "Faune" : 28 mars 2002

Sous-groupe de travail : visite sur site le 12 août 2002

Rencontre des élus locaux : 23 juillet 2002

Actions relatives à l'information et à la sensibilisation

Action	37	Information des visiteurs à la ferme pédagogique de Moulis
		<p>Pour accompagner les actions 23 à 27, trois panneaux, arbres têtards et haies, bois pâturés, greniers nichoirs, seront placés au sein des expositions de la ferme pédagogique de Moulis, lieu d'étude des arbres-têtards.</p> <p>Au-delà des visiteurs habituels de la ferme (touristes et scolaires), les panneaux seront un support pédagogique pour les propriétaires privés du site Natura.</p> <p>L'ANA sera chargée de leur conception et réalisation, en concertation avec l'agriculteur.</p>

Nature de l'action :	Aide à l'investissement immatériel / matériel
Maître d'ouvrage :	A.N.A. Association des Naturalistes de l'Ariège
Modalité de l'aide :	Convention entre l'A.N.A. et l'Etat
Montant de l'aide :	2 500 €
Outils financiers :	Fonds FEDER 13.5.a2 et Fonds CPER
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Factures acquittées d'investissements
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Nombre de panneaux réalisés

Propositions élaborées dans le cadre :

Groupe de travail "Faune" : 28 mars 2002

Sous-groupe de travail : visite sur site le 12 août 2002

Rencontre des élus locaux : 23 juillet 2002

Actions relatives à la valorisation du site et à l'accueil

Action 38	Sentier éco-touristique
------------------	--------------------------------

Habitats et espèces concernés :	Tous.
Pratiques actuelles :	Réseau de 36 km de sentiers de randonnée, sur le site, avec une mise en valeur du patrimoine culturel (dolmens, histoire religieuse ...)
Objectifs :	Créer une thématique environnementale sur un circuit existant
Changements attendus :	Appropriation du réseau Natura par les résidents et touristes
Périmètre d'application :	Périmètre du site.

Descriptif des engagements :

Action	38	Sentier éco-touristique
		<p>Le public est de plus en plus sensible à la thématique environnementale.</p> <p>L'objectif est de faire un circuit en boucle pouvant être parcouru à pied en moins de 4 heures. Le point de départ du sentier est proposé à la grotte du Mas d'Azil.</p> <p>L'itinéraire adopterait le circuit suivant : Baudet, Fouchet, Millorat, Cap del Pouech et retour par le village du Mas .</p> <p>Les thématiques susceptibles d'être abordées couvriraient les domaines suivants : pelouses en fermeture, sous bois, pelouses karstiques, landes à genêt, murets, patrimoine bâti, chênaie à chauves-souris, mosaïque de milieux, mares, dolmen, la rivière.</p> <p>Le projet consiste en l'équipement de points stratégiques, (déterminés par un groupe pluridisciplinaire et la population) par des bornes numérotées renvoyant à un livret commenté.</p> <p>Conception et équipements seront organisés par une structure locale.</p>

Nature de l'action :	Aide à l'investissement immatériel / matériel
Maître d'ouvrage :	structure locale, Communauté des Communes ou PARVAL
Modalité de l'aide :	Convention entre la structure locale et l'Etat
Montant de l'aide :	55 000 €
Outils financiers :	Fonds FEDER 13.5.a2, Fonds CPER 10.3.2, Leader Plus, Collectivités
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Factures acquittées d'investissements
Indicateurs de suivi :	Nombre de bornes, nombre de livrets
Quantitatifs et qualitatifs	

Propositions élaborées dans le cadre :

Groupe de travail "Activités économiques diverses" : 14 février 2002, 28 mai 2002

Sous-groupe de travail : visite sur site le 27 juin 2002

Rencontre des élus locaux : 23 juillet 2002

Actions relatives à la valorisation du site et à l'accueil

Action 39	Charte des sentiers
------------------	----------------------------

Habitats et espèces concernés :	Tous.
Pratiques actuelles :	Réseau de 36 km de sentiers de randonnée sur le site, utilisant des chemins communaux, et bordant ou traversant des propriétés privées, des parcs d'élevage.
Objectifs :	Créer un lien entre les différents usagers du territoire.
Changements attendus :	Faciliter la découverte du patrimoine naturel
Périmètre d'application :	Périmètre du site.

Descriptif des engagements :

Action	39	Charte des Sentiers
		<p>Une vingtaine de petits panneaux de sensibilisation seront placés en bordure des sentiers existants. Ils seront issus d'une Charte d'engagements réciproques pour les usagers, qu'ils soient locaux (agriculteurs, forestiers, chasseurs ...) ou touristes, randonneurs à pied, cheval, vélo.</p> <p>Le projet sera confié à la structure chargée du sentier éco touristique (action 29).</p>

Nature de l'action :	Aide à l'investissement immatériel / matériel
Maître d'ouvrage :	structure locale, Communauté des Communes ou PARVAL
Modalité de l'aide :	Convention entre la structure locale et l'Etat
Montant de l'aide :	6 000 €
Outils financiers :	Leader Plus, Collectivités
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Factures acquittées d'investissements
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Nombre de panneaux

Propositions élaborées dans le cadre :

Groupe de travail "Agriculture" du 25 septembre 2003

Actions relatives à la valorisation du site et à l'accueil

Action 40	Animateur Nature
Habitats et espèces concernés :	Tous.
Pratiques actuelles :	Sorties Nature ponctuelles, ne satisfaisant pas le volume de demandes. Animations par un particulier.
Objectifs :	Elaboration d'un programme de visites guidées et d'animations thématiques
Changements attendus :	Appropriation du message environnemental : le recrutement pour une durée de 3 mois par an d'un animateur nature est proposé. Celui ci aura à sa disposition les différents outils pédagogiques prévus dans le dispositif (actions 37 et 38).
Périmètre d'application :	Périmètre du site.

Descriptif des engagements : il s'agit d'une fiche de préconisation.

Propositions élaborées dans le cadre :

Groupe de travail "Activités économiques diverses" : 14 février 2002, 28 mai 2002

Rencontre des élus locaux : 23 juillet 2003

Actions relatives à la valorisation du site et à l'accueil

Action 41	Hébergements touristiques
Habitats et espèces concernés :	/
Pratiques actuelles :	Insuffisance en hébergements marchands et en locaux d'accueil professionnels, notamment pour un groupe de 50 personnes.
Objectifs :	Améliorer le développement éco-touristique
Changements attendus :	Développer des produits touristiques : séjours thématiques, dont le patrimoine naturel. Pour l'hébergement : structurer la demande, puis organiser une mise en réseau des hébergements existants .
Périmètre d'application :	Périmètre du site.

Descriptif des engagements : il s'agit d'une fiche de préconisation. Le Pays pourra accompagner ce projet de développement.

Propositions élaborées dans le cadre :

Groupe de travail "Activités économiques diverses" : 20 décembre 2001, 14 février 2002, 25 mars 2002

Rencontre des élus locaux : 23 juillet 2003

Actions relatives au suivi et à l'évaluation

Actions 42 à 44	Actions de Suivi
Habitats et espèces concernés :	Pelouses - Chauves-souris
Pratiques actuelles :	Diagnostic environnemental pour l'élaboration du DOCOB, réalisé en 2001
Objectifs :	<p>Evaluer la pertinence des actions du DOCOB : relations résultats/objectifs</p> <p>Intégrer les acteurs locaux, et plus particulièrement les gestionnaires.</p>
Changements attendus :	Mise à jour du Diagnostic environnemental du site
Périmètre d'application :	Périmètre Natura 2000

Action	42	Suivi Technique des Pelouses
		<p>Il s'agit d'évaluer la dynamique de la végétation des Pelouses, l'évolution des Habitats de la Directive, en lien avec les actions de gestion individuelles, n° 1 à 7, du DOCOB.</p> <p>L'observation et le suivi de la végétation seront différenciés selon le type de Pelouses et la gestion préconisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les pelouses de transition : le Suivi est inclus dans l'expérimentation Exclos, action n°4 (relevés en ligne, années 1 et 3, sur 25 exclos) • Les pelouses pâturées rases : Relevés en ligne, années 1 et 5, sur 5 sites • Les pelouses pâturées semi-enfrichées : Relevés en ligne, années 1, 3 et 5, sur 10 sites <p>Le suivi de la progression de la fermeture des milieux, sera évalué au terme de 5 ans par comparaison de photos aériennes.</p>

Nature de l'action :	Aide immatérielle.
Maître d'ouvrage :	Association
Modalité de l'aide :	Convention entre l'Association et l'Etat
Montant de l'aide :	12 000 €
Outils financiers :	FEDER 13.5.a.1 50% + CPER 10.3.1. 50%
Durée de mise en œuvre :	A partir de la deuxième année d'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Fiches des relevés floristiques
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Rapport d'étude avec relevés et conclusions

Actions relatives au suivi et à l'évaluation

Action	43	Comité Technique de Suivi des Pelouses
		<p>Il s'agit de mettre à disposition les résultats techniques des suivis, auprès des acteurs locaux.</p> <p>L'effort d'entretien dépend étroitement des éleveurs : pour maintenir leur intérêt, il est indispensable de les associer dans un Comité Technique. Sa fonction sera d'évaluer tous les ans, l'impact des contrats conclus et de rassembler des propositions pour les périodes futures. Une communication sera transmise au Comité de Pilotage Natura.</p>

Nature de l'action :	Aide immatérielle.
Maître d'ouvrage :	Association
Modalité de l'aide :	Convention entre l'Association et l'Etat
Montant de l'aide :	4 000 € pour 5 ans
Outils financiers :	FEDER 13.5.a.1 50% + CPER 10.3.1. 50%
Durée de mise en œuvre :	A partir de la deuxième année d'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Communication annuelle au Comité de Pilotage Natura
Indicateurs de suivi :	Nombre de communications
Quantitatifs et qualitatifs	

Action	44	Suivi de la Grotte de Sabarat
		<p>Un suivi des chauves-souris sera réalisé dans la grotte de Sabarat.</p> <p>4 jours par an, pendant 3 ans, seront consacrés à préciser les espèces présentes et les colonies de reproduction.</p>

Nature de l'action :	Aide immatérielle.
Maître d'ouvrage :	Association
Modalité de l'aide :	Convention entre l'Association et l'Etat
Montant de l'aide :	5 000 €
Outils financiers :	FEDER 13.5.a.1 50% + CPER 10.3.1. 50%
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Fiches de suivi par espèces
Indicateurs de suivi :	Rapport annuel de suivi
Quantitatifs et qualitatifs	

Action relative à l'animation du Document d'Objectifs

Action	45	Animation du Document d'Objectifs	
---------------	-----------	--	--

Habitats et espèces concernés :	Tous.
Objectifs :	Mise en application du Document d'Objectifs.
Périmètre d'application :	Site Natura 2000 n° FR 7300841 Queirs du Mas d'Azil et de Camarade

Descriptif des engagements :

Action	45	Animation du Document d'Objectifs
		<ul style="list-style-type: none"> • Information et sensibilisation des acteurs : réunions d'information, courriers, plaquettes d'information, permanences téléphoniques, rencontres individuelles • Assistance technique à l'élaboration des projets et diagnostics environnementaux individuels • Assistance technique au montage de demandes d'aides • Coordination de la mise en œuvre des actions et des intervenants • Bilans annuels

Nature de l'action :	Animation
Maître d'ouvrage :	Structure animatrice, désignée par l'ETAT
Modalité de l'aide :	Convention entre la structure animatrice et l'ETAT
Montant de l'aide :	100 % du coût – estimation = 12 000 €/an
Outils financiers :	DOCUP 13.5.a3 50% + CPER ou FGMIN 50%
Durée de mise en œuvre :	Pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Liste des participants aux réunions, plaquettes de communication, dossiers accompagnés, dossiers présentés
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Nombre de contrats de gestion individuels signés, nombre d'actions engagées par les maîtres d'ouvrages.

Propositions élaborées dans le cadre :

Comité de Pilotage : 4 juin 2002

ANNEXES

Pelouses subatlantiques méso-xéroclines calcicoles

Pelouses calcicoles mésophiles des Pyrénées et du Piémont nord Pyrénéens

Code Corine : 3432

Code Habitat : 6212

DESCRIPTION GENERALE

Les pelouses sèches sont des formations végétales composées essentiellement de plantes herbacées vivaces formant un tapis plus ou moins ouvert sur un sol peu épais, pauvre en éléments minéraux nutritifs subissant un éclaircissement intense et souvent une période de sécheresse climatique ou édaphique.

Les pelouses sont constituées de :

- 1) plantes herbacées vivaces (50% au moins),
- 2) plantes bulbeuses (ex : Orchidées) et de chaméphytes (ex : hélianthème)
- 3) d'espèces annuelles peu nombreuses dans ce stade de pelouse.

Les formations végétales qui peuplent ces pelouses appartiennent à la classe phytosociologique des Festuco-Brometea et 2 alliances Mésobromium et Xérobromium en constituent les éléments majeurs.

Le Mésobromion : il rassemble les pelouses les moins sèches, souvent riches en orchidées, sur sol nus ou moins profond des zones tempérées du domaine sub-atlantique. On le trouve sur des pentes moins fortes, avec un sol un peu plus profond et qui retient mieux l'eau. Sa présence signale cependant des conditions de sécheresse qui restent sévères.

Ces deux formations ont en commun un sous sol calcaire et une sécheresse d'été marquée. Les particularités locales de pente et d'exposition, de capacité des sols à retenir l'eau, accentuent plus ou moins la sévérité de cette sécheresse et commandent la répartition spatiale des différents types de pelouse.

ESPECES CARACTERISTIQUES

Mésobromium : *Anthyllis vulneraria*, *Blackstonia perfoliata*, *Brachypodium pinnatum*, *Carex flacca*, *Carlina vulgaris*, *Dianthus deltoides*, *Eryngium campestre*, *Hippocrepis comosa*, *Helianthemum nummularium*, *Hieracium umbellatum*, *Lotus corniculatus*, *Leontodon lupulina*, *Ononis striata*, *Plantago media*, *Polygala vulgaris*, *Thymus sempervillum*, *Teucrium pyrenaicum*).

LOCALISATION SUR LE SITE

Toutes les communes

DYNAMIQUE DE VEGETATION EN ARIEGE

L'origine des pelouses sèches est presque dans tous les cas anthropique et résulte du défrichement ancien de la forêt puis d'une exploitation par le pâturage.

Au cours des siècles, ces pelouses sèches ont été entretenues par les éleveurs, pour nourrir leurs troupeaux. En raison de la déprise agricole, elles sont de moins en moins pâturées et entretenues.

Dans de nombreux secteurs d'Ariège, un buisson piquant s'installe alors progressivement sur ces lieux : le genêt scorpion. La végétation qui y pousse sous ces arbustes épineux (surtout des graminées) n'est plus pâturée et meurt sur place.

Au fil des années, la litière de végétaux morts, la strate herbacée non pâturée et gênent la croissance des espèces qui aiment la lumière, comme certaines orchidées.

A long terme, la pelouse se transforme en une lande très fermée, où ne pousse que le genêt scorpion et quelques espèces de graminées. Les autres espèces disparaissent et les troupeaux ne passent plus. Cela induit

Fiche Descriptive Habitat naturel

donc une fermeture du milieu et une diminution de la biodiversité (disparition des espèces héliophiles). C'est aussi pour les éleveurs une perte de surface et une diminution de la qualité du fourrage.

VALEUR ECOLOGIQUE ET BIOLOGIQUE

Les espèces animales et végétales inféodées à ce milieu ouvert et ras sont parmi les biotopes semi naturels les plus riches d'Europe occidentale, aussi bien pour la faune et la flore. Grande diversité entomologique, nombreux reptiles de l'annexe IV de la directive habitat.

TENDANCES EVOLUTIVES ET MENACES POTENTIELLES

L'enfrichement des pelouses sèches par le genêt scorpion résulte du sous pâturage des pelouses et de la disparition de l'entretien régulier (élimination des refus, élimination des ligneux). Le sous pâturage et la disparition des pratiques d'entretien ont comme conséquence l'apparition de taches de litières) disséminés sur la pelouse (refus accumulés) puis l'apparition de buissons (ici, du genêt scorpion). Cette strate herbacée, haute et dense, n'est pas appétente pour les bêtes. A l'abri de ce refuge de nouveaux pieds de genêts pourront germer et s'implanter.

OBJECTIFS CONSERVATOIRE

Maintenir le milieu ouvert : les pelouses sont composées d'espèces héliophiles. La plupart des pelouses ont été créées par l'homme, par défrichement et pression de pâturage.

Réouvrir le milieu pour favoriser le passage des troupeaux, pour les zones trop embroussaillées.

Pour les pelouses xérophiles (6213) sur substrat plus fragile, éviter un trop fort piétinement et le passage du feu.

Limiter le genêt scorpion. On s'efforcera de maintenir le recouvrement par les buissons de genêt à un certain

niveau (< 50 %), et de contenir le développement de chaque pied par l'action des brouteurs.

Limiter la strate herbacée haute et faire disparaître la litière, de maintenir au fil des années une strate herbacée rase. (La strate herbacée basse, qui constitue la pelouse rase, est composée de plantes de moins de 5 cm de hauteur. En terme de biodiversité, l'optimum se situe entre 1/3 et 2/3 de la surface couverte par des ligneux ou une strate herbacée élevée

Permettre aux populations d'orchidées et de plantes héliophiles de se reconstituer (floraison, production de graines...).

L'influence d'une couverture du sol par des ligneux et les herbes hautes est néfaste sur la population d'orchidées. Il y a un lien étroit entre la fréquence des orchidées (nombre total de pieds par parcelle), leur diversité (nombre d'espèces différentes) et la représentation de chaque espèce présente (nombre de pieds par espèce). On peut donc parler de « richesse » en orchidées en englobant les trois aspects. La richesse en orchidée va de pair avec la variété des autres espèces végétales, en particulier celle des plantes héliophiles caractéristiques des pelouses sèches. Ainsi, l'enfrichement ne nuit pas qu'à certaines espèces particulièrement fragiles. L'ensemble des espèces d'orchidées en subissent les conséquences.

PRECONISATION DE GESTION

- Favoriser le pâturage ovin ou bovin, pâturage itinérant ou en enclos (fixe ou mobile), la période de pâturage est à définir localement selon les objectifs du gestionnaire et les capacités de la race choisie : pâturage hivernal (régression des arbustes, préservation des population d'insectes), pâturage printanier (régression des graminées sociales) ou pâturage d'automne favorable aux populations d'orchidées)

Fiche Descriptive Habitat naturel

- Mettre en place des opérations de débroussaillage manuel ou mécaniques) des arbustes est un des moyens pour la restauration de pelouses mais il n'est pas partout nécessaire avec la présence d'un troupeau.

- Éviter le passage de feux non contrôlés. Technique peu coûteuse et rapide pour ouvrir le tapis herbacé, elle présente cependant des inconvénients (impact néfaste sur l'entomofaune, les mollusques, la pédofaune, impact négatif sur les plantes à feuillage hivernal comme les hélianthèmes : le feu favorise l'extension des plantes à rhizomes comme le Brachypode penné et la germination des graines du genêt. Un feu contrôlé superficiel et rapide semble avoir moins d'impacts négatifs sur le milieu. Ces interventions requiert la technique d'un personnel spécialisé et doit être réalisé dans des conditions strictement définies

- Ne pas utiliser d'engrais sur les pelouses sèches, car cela est préjudiciable à un grand nombre d'espèces végétales, en particulier les espèces d'orchidées.

- Éviter le surpâturage et sur piétinement

- La présence limitée du genêt scorpion est également souhaitable parce que c'est une plante hôte pour certains insectes.

AUTRES PRECONISATIONS

- Maintien des activités touristiques (randonnée, VTT...) : cette pratique n'a pas d'impact sur cet habitat, s'il n'y a pas de sur fréquentation anormale des pelouses et si les sentiers sont, dans l'ensemble, respectés. Un faible piétinement (pique-niques, jeux...) ou la cueillette occasionnelle de quelques plantes n'ont pas d'impacts négatifs sur la flore et la faune des pelouses,

- Pratique de la chasse : cette activité n'a pas d'impact négatif sur le bon état de conservation des pelouses. Il n'y a aucune espèce protégée ou très rare qui pourrait être fortement dérangée ou détruite (pour les espèces végétales) par le passage des chasseurs et des chiens.

- Préserver (dans la mesure du possible) les pelouses de la construction de bâtiments)

Pelouses calcicoles subatlantiques xérophiles

Pelouses calcicoles xérophiles atlantiques et thermophiles

Code Corine : 3433

Code Habitat :
6213

DESCRIPTION GENERALE

Les pelouses sèches sont des formations végétales composées essentiellement de plantes herbacées vivaces formant un tapis plus ou moins ouvert sur un sol peu épais, pauvre en éléments minéraux nutritifs, subissant un éclaircissement intense et souvent une période de sécheresse climatique ou édaphique.

Les pelouses sont constituées de :

- 1) plantes herbacées vivaces (50% au moins),
- 2) plantes bulbeuses (ex : Orchidées) et de chaméphytes (ex : hélianthème)
- 3) d'espèces annuelles peu nombreuses dans ce stade de pelouse.

Les formations végétales qui peuplent ces pelouses appartiennent à la classe phytosociologique des Festuco-Brometea et 2 alliances Mésobromium et Xérobromium en constituent les éléments majeurs.

Le Xérobromium rassemble les pelouses les plus sèches colonisant les sols basiques superficiels. Il se situe sur des terrains caillouteux, pentus, avec très peu de sol. Sa flore est composée d'espèces qui présentent des formes diverses d'adaptations à la sécheresse (cycle de végétation très court, feuilles vernissées, poils fixant la rosée, feuilles charnues, bulbes...)

Ces deux formations ont en commun un sous sol calcaire et une sécheresse d'été marquée.

Les particularités locales de pente et d'exposition, de capacité des sols à retenir l'eau, accentuent plus ou moins la sévérité de cette sécheresse et commandent la répartition spatiale des différents types de pelouse.

En Ariège, les pelouses sèches du Xérobromium sont localement infiltrées par des éléments de l'Aphyllantion d'origine méditerranéenne.

ESPECES CARACTERISTIQUES

Xérobromium : Allium sphaerocephalon, Biscutella laevigata, Fumana laevigata, Globularia punctata, Koeleeria vallesiana, Sanguisorba minor, Sesleria albicans, Teucrium pyrenaicum.

LOCALISATION SUR LE SITE

Toutes les communes

DYNAMIQUE DE VEGETATION EN ARIEGE

L'origine des pelouses sèches est presque dans tous les cas anthropique et résulte du défrichement ancien de la forêt puis d'une exploitation par le pâturage.

Au cours des siècles, ces pelouses sèches ont été entretenues par les éleveurs, pour nourrir leurs troupeaux. En raison de la déprise agricole, elles sont de moins en moins pâturées et entretenues.

Dans de nombreux secteurs d'Ariège, un buisson piquant s'installe alors progressivement sur ces lieux : le genêt scorpion. La végétation qui y pousse sous ces arbustes épineux (surtout des graminées) n'est plus pâturée et meurt sur place.

Au fil des années, la litière de végétaux morts, la strate herbacée non pâturée s'accumulent et gênent la croissance des espèces qui aiment la lumière, comme certaines orchidées.

A long terme, la pelouse se transforme en une lande très fermée, où ne pousse que le genêt scorpion et quelques espèces de graminées. Les autres espèces disparaissent et les troupeaux ne passent plus. Cela induit donc une fermeture du milieu et une diminution de la biodiversité (disparition des espèces héliophiles). C'est aussi pour

Fiche Descriptive Habitat naturel

les éleveurs une perte de surface et une diminution de la qualité du fourrage.

VALEUR ECOLOGIQUE ET BIOLOGIQUE

Les espèces animales et végétales inféodées à ce milieu ouvert et ras sont parmi les biotopes semi naturels les plus riches d'Europe occidentale, aussi bien pour la faune et la flore. Grande diversité entomologique, nombreux reptiles de l'annexe IV de la directive habitat.

TENDANCES EVOLUTIVES ET MENACES POTENTIELLES

L'enfrichement des pelouses sèches par le genêt scorpion résulte du sous pâturage des pelouses et de la disparition de l'entretien régulier (élimination des refus, élimination des ligneux). Le sous pâturage et la disparition des pratiques d'entretien ont comme conséquence l'apparition de taches de litières disséminés sur la pelouse (refus accumulés) puis l'apparition de buissons (ici, du genêt scorpion). Cette strate herbacée, haute et dense, n'est pas appétente pour les bêtes. A l'abri de ce refuge de nouveaux pieds de genêts pourront germer et s'implanter.

OBJECTIFS CONSERVATOIRES

Maintenir le milieu ouvert : les pelouses sont composées d'espèces héliophiles. La plupart des pelouses ont été créées par l'homme, par défrichement et pression de pâturage.

Réouvrir le milieu pour favoriser le passage des troupeaux, pour les zones trop embroussaillées.

Pour les pelouses xérophiiles (6213) sur substrat plus fragile, éviter un trop fort piétinement et le passage du feu.

Limiter le genêt scorpion. On s'efforcera de maintenir le recouvrement par les buissons de genêt à un certain niveau (< 50 %), et de contenir le développement de chaque pied par l'action des brouteurs.

Limiter la strate herbacée haute et faire disparaître la litière, maintenir au fil des années une strate herbacée rase. (La strate herbacée basse, qui constitue la pelouse rase, est composée de plantes de moins de 5 cm de hauteur. En terme de biodiversité, l'optimum se situe entre 1/3 et 2/3 de la surface couverte par des ligneux ou une strate herbacée élevée

Permettre aux populations d'orchidées et de plantes héliophiles de se reconstituer (floraison, production de graines...).

L'influence d'une couverture du sol par des ligneux et les herbes hautes est néfaste sur la population d'orchidées. Il y a un lien étroit entre la fréquence des orchidées (nombre total de pieds par parcelle), leur diversité (nombre d'espèces différentes) et la représentation de chaque espèce présente (nombre de pieds par espèce). On peut donc parler de « richesse » en orchidées en englobant les trois aspects. La richesse en orchidée va de pair avec la variété des autres espèces végétales, en particulier celle des plantes héliophiles caractéristiques des pelouses sèches. Ainsi, l'enfrichement ne nuit pas qu'à certaines espèces particulièrement fragiles. L'ensemble des espèces d'orchidées en subissent les conséquences.

PRECONISATION DE GESTION

- Favoriser le pâturage ovin ou bovin, pâturage itinérant ou en enclos (fixe ou mobile), la période de pâturage est à définir localement selon les objectifs du gestionnaire et les capacités de la race choisie : pâturage hivernal (régression des arbustes, préservation des population d'insectes), pâturage printanier (régression des graminées sociales) ou pâturage d'automne favorable aux populations d'orchidées)

- Mettre en place des opérations de débroussaillage manuel (ou

Fiche Descriptive Habitat naturel

mécaniques) des arbustes est un des moyens pour la restauration de pelouses mais il n'est pas partout nécessaire avec la présence d'un troupeau.

- Éviter le passage de feux non contrôlés. Technique peu coûteuse et rapide pour ouvrir le tapis herbacé, elle présente cependant des inconvénients : impact néfaste sur l'entomofaune, les mollusques, la pédofaune, impact négatif sur les plantes à feuillage hivernal comme les hélianthèmes : le feu favorise l'extension des plantes à rhizomes comme le Brachypode penné et la germination des graines du genêt. Un feu contrôlé superficiel et rapide semble avoir moins d'impacts négatifs sur le milieu. Ces interventions requièrent la technique d'un personnel spécialisé et doivent être réalisées dans des conditions strictement définies

- Ne pas utiliser d'engrais sur les pelouses sèches, car cela est préjudiciable à un grand nombre d'espèces végétales, en particulier les espèces d'orchidées.

- Éviter le surpâturage et sur piétinement en particulier pour le Xérobromium

- La présence limitée du genêt scorpion est également souhaitable parce que c'est une plante hôte pour certains insectes.

bon état de conservation des pelouses. Il n'y a aucune espèce protégée ou très rare qui pourrait être fortement dérangée ou détruite (pour les espèces végétales) par le passage des chasseurs et des chiens.

- Préserver (dans la mesure du possible) les pelouses de la construction de bâtiments.

AUTRES PRECONISATIONS

- Maintien des activités touristiques (randonnée, VTT...) : cette pratique n'a pas d'impact sur cet habitat, s'il n'y a pas de sur fréquentation anormale des pelouses et si les sentiers sont, dans l'ensemble, respectés. Un faible piétinement (pique-niques, jeux...) ou la cueillette occasionnelle de quelques plantes n'ont pas d'impacts négatifs sur la flore et la faune des pelouses,

- Pratique de la chasse : cette activité n'a pas d'impact négatif sur le

Fourrés Pelouses calcicoles karstiques Pelouses calcicoles karstiques planitiaires et collinéennes

Code Corine : 3411

Code Habitat : 6110

DESCRIPTION GENERALE

Communautés pionnières xérothermophiles ouvertes, sur sols calcaires superficiels ou sols riches en bases (substrats volcaniques basiques), dominées par des espèces annuelles et les espèces crassulentes de l'alliance de l'Alyso alyssoides-Sédion albi .

Habitat qui peut être lié aux associations du Xérobromion et du Mésobromion.

Etages planitiaire, collinéen et montagnard inférieur (jusque vers 800 m) ;

Situation topographique : plateaux, plus rarement corniches, vives rocheuses ;

Expositions variées, mais très souvent au sud ;

Pelouses parfois primaires, mais le plus souvent disséminées au sein de systèmes pastoraux extensifs liés au pâturage ovin, bovin, favorisées par le surpâturage ;

Grande importance de la strate des mousses et des lichens, rarement étudiée.

Diversité floristique importante avec un pic de floraison surtout printanier (mars-mai) ; de nombreuses espèces printanières deviennent méconnaissables en été ;

Grande variabilité de l'aspect physiognomique suivant les années : depuis l'absence des thérophytes les années les plus sèches à une grande abondance de ces dernières les années pluvieuses.

ESPECES CARACTERISTIQUES

Céraïste nain (*Cerastium pumilum*), Trèfle scabre (*Trifolium scabrum*), Alsine hybride (*Minuartia hybrida*), Sabline (*Arenaria leptocladus*), Saxifrage à trois doigts (*Saxifraga tridactylites*), Drave vernale (*Draba verna*), Scille d'automne (*Scilla autumnalis*), Pâturin bulbeux (*Poa bulbosa*), Orpin blanc (*Sedum album*), Orpin âcre (*Sedum acre*), Germandrée petit-chêne (*Teucrium chamaedrys*), Ail à tête ronde (*Allium sphaerocephalon*) , Thym précoce (*Thymus praecox*) , Potentille vernale (***Potentilla tabernaemontani***), Epiaire droite (*Stachys recta*), Véronique des champs (*Veronica arvensis*), Alysson calycinal (*Alyssum alyssoides*), Luzerne minime (*Medicago minima*), Pâturin comprimé (*Poa compressa*), Calament acinos (*Calamintha acinos*), Bec-de-cigogne commun (*Erodium cicutarium*), Petite Sanguisorbe (*Sanguisorba minor*), Héliantheme des Apennins (*Helianthemum apenninum*), Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum*), Hippocrépide chevelue (*Hippocrepis comosa*).

LOCALISATION SUR LE SITE

Disséminé dans les pelouses sèches sur toutes les communes

DYNAMIQUE DE VEGETATION EN ARIEGE

Pelouses parfois primaires, mais résultant le plus souvent de la déforestation de différents types forestiers (chênaies pubescentes, hêtraies xérophiles, chênaies-charmaies calcicoles, etc.).

Certaines pelouses karstiques semblent stables à l'échelle humaine ; Après diminution de la pression ou (et) abandon pastoral (moutons, bovins) : densification très lente du tapis graminéen et chaméphytique, réduction progressive des secteurs dépourvus de végétation pérenne favorables aux thérophytes ; le sol devient peu à peu plus épais ;

Passage progressif à une pelouse herbacée relevant suivant les régions et les transects au *Xerobromion*, au *Seslerio-Xerobromenion* ou au *Mesobromion*.

Fiche Descriptive Habitat naturel

VALEUR ECOLOGIQUE ET BIOLOGIQUE

Habitat assez rare à très rare selon les régions ; certains types sont très localisés.

Diversité floristique élevée .

Habitat refuge pour de nombreuses espèces annuelles d'origine méditerranéenne en dehors de leur aire principale.

TENDANCES EVOLUTIVES ET MENACES POTENTIELLES

Habitat toujours très morcelé et donc relictuel, généralement inclus au sein d'ensembles pâturés plus vastes ;

- il se maintient assez bien dans le cas où il occupe des vires rocheuses étroites (état primaire) ;

- dans les autres cas (sur les plateaux) il tend à disparaître avec l'abandon du pâturage ;

- utilisation des parcours pour les loisirs : pique nique avec feux, moto verte, véhicules tout terrain, aires de stationnement pour la varappe, aires de delta-plane (menace liée surtout à l'intensité de la fréquentation).

- le pâturage occasionnel par les herbivores (troupeau pâturant les pelouses avoisinantes, lapins, cervidés) doit être maintenu ;

- cet habitat stable ne nécessite que peu d'interventions (éventuellement un léger débroussaillage à certaines expositions) ;

- l'habitat s'insère dans des unités de gestion pastorale plus larges ; les mesures de gestion par le pâturage s'appliqueront donc à l'ensemble de la surface ;

- canaliser éventuellement la fréquentation touristique.

OBJECTIFS CONSERVATOIRES

Rappel de quelques caractères sensibles de l'habitat

- le développement de cet habitat est favorisé par le maintien d'un sol très peu épais où la plupart des herbacées pérennes s'installent difficilement (broutage des herbivores, piétinement et conditions édaphiques) ;

- tout arrêt de ces pratiques peut donc entraîner une évolution de l'habitat vers des ourlets et éventuellement des systèmes de pelouses ;

- néanmoins, il s'agit d'un habitat très peu dynamique, pratiquement en équilibre;

- amendements, « casse-caillou »

PRECONISATION DE GESTION

**Formations stables à *Buxus sempervirens*
(*Berberidion*)
Buxaies des plaines atlantiques et subatlantiques**

Code Corine : 3182
Code Habitat : 5110

DESCRIPTION GENERALE

Formations arbustives xérothermophiles et calcicoles dominées par le buis, collinéennes et montagnardes. Ces formations correspondent à des fourrés xérothermophiles à buis des stations sèches et chaudes avec leurs associations d'ourlet de l'alliance du *Geranium sanguinei* sur substrat calcaire ou siliceux.

Ces communautés sont associées sur le terrain avec des pelouses calcaires, des chênaies mélangées ou de *Quercus pubescens*...

Dans les situations plus dynamiques (bas de pentes, processus avancés de recolonisation préforestière), les buxaies sont accompagnées d'une strate arborée éparse d'essences calcicoles : If commun, Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Chêne pubescent, Hêtre, Érable plane (*Acer platanoides*)...

Situations topographiques : corniches et vires rocheuses en situation primaire ou subprimaire, pentes fortes (30-45°) et éperons calcaires associés aux systèmes agropastoraux oligotrophes ;

- sols pionniers (lithosols, rendzines...) à plus évolués (sols bruns calcaires ou calciques), ayant en commun un caractère oligotrophe à oligo-mésotrophe ;
- habitats inscrits dans des processus dynamiques extrêmement lents, voire nuls, jadis associés à des systèmes pastoraux extensifs hérités des traditions de parcours.

ESPECES CARACTERISTIQUES

Buis toujours vert (*Buxus sempervirens*),
Genévrier commun (*Juniperus communis*)

subsp. *Communis*), If commun (*Taxus baccata*), Prunier mahaleb (*Prunus mahaleb*), Camérisier (*Lonicera xylosteum*), Fragon piquant (*Ruscus aculeatus*), Garance voyageuse (*Rubia peregrina*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Rosier des chiens (agrégat) (*Rosa canina agg.*), Viorne lantane (*Viburnum lantana*).

LOCALISATION SUR LE SITE

Commune du Mas d'Azil

DYNAMIQUE DE VEGETATION EN ARIEGE

En situation primaire sur corniches et vires rocheuses, la dynamique est normalement bloquée et les fourrés xériques à Buis participent à des paysages rupicoles complexes associant des végétations de rochers, de dalles, de pelouses calcicoles à caractère primaire et d'ourlets calcicoles.

Des conditions subprimaires permettent une évolution extrêmement lente vers des forêts calcicoles potentielles, soit des forêts thermophiles à caractère supra méditerranéen.

Les buxaies secondaires de recolonisation associées aux systèmes agropastoraux s'inscrivent également dans ces différentes potentialités forestières.

VALEUR ECOLOGIQUE ET BIOLOGIQUE

- représente un pool génétique originel ancien du Buis ;
- fourrés très localisés, occupant des surfaces restreintes, à caractère relictuel, mais pouvant démontrer dans ces sites une dynamique importante ;

Buxus sempervirens a la valeur intrinsèque des fourrés à Buis, s'ajoutent dans les situations de corniches et de vires rocheuses, ainsi

Fiche Descriptive Habitat naturel

que dans les systèmes agropastoraux, les intérêts cumulatifs apportés par les habitats associés.

TENDANCES EVOLUTIVES ET MENACES POTENTIELLES

Localement, le développement important des populations de Buis fait suite à l'abandon de pratiques pastorales suffisamment intensives pour maintenir jusque-là, une présence éparse de fourrés pionniers à Buis ; il convient cependant de souligner le caractère éphémère sur le long terme de cette extension de l'habitat et l'évolution future vers des boisements arborés ;

- menaces fortes d'extinction pour les types de buxaies secondaires en voile sur pelouses calcicoles ;
- habitats primaires ou subprimaires peu menacés, sauf localement par des pratiques d'escalade.

OBJECTIFS CONSERVATOIRES

Rappel de quelques caractères sensibles de l'habitat

- les buxaies primaires présentent une stabilité du fait de processus dynamiques extrêmement lents, la principale menace en milieu rocheux pourrait provenir d'une mauvaise maîtrise d'activités sportives telles que l'escalade ;
- en revanche, les buxaies secondaires peuvent évoluer vers des forêts calcicoles si la déprise agro-pastorale ne permet plus de maintenir le milieu ouvert.

PRECONISATIONS DE GESTION

- les Buxaies primaires méritent un mode de gestion conservatoire, dans la limite de coûts économiques raisonnables ;

- en revanche, les Buxaies secondaires doivent être gérées de façon adaptée en fonction de l'usage qui en est fait de nos jours :

- la pauvreté du couvert végétal permet uniquement de pratiquer un pâturage extensif au risque, sinon, de provoquer des dégradations (piétinements) ou une eutrophisation si le chargement est trop poussé ;
- un recépage périodique des buis en permet la régénération ;
- arracher systématiquement les arbres qui poussent permet de stopper la dynamique pré forestière.

AUTRES PRECONISATIONS

Autres éléments susceptibles d'influer sur le(s) mode(s) de gestion pris en faveur de l'habitat

- présence d'espèces de serpents intéressantes : vipère aspic et couleuvre d'Esculape.

Inventaires, expérimentations, axes de recherche à développer

Végétation chasmophyte de pentes rocheuses calcaires

Code Corine : 6212

Code Habitat : 8210

DESCRIPTION GENERALE

Végétation des fentes de falaises et pentes rocheuses de l'intérieur des terres, de la région méditerranéenne ainsi que des étages planitiaire à alpin de la région eurosibérienne, relevant essentiellement des *Potentilletalia caulescentis* et *Asplenetalia glandulosi*.

ESPECES CARACTERISTIQUES

Deux niveaux peuvent être identifiés :

- Le thermo et mésoméditerranéen (*Onosmetalina frutescentis*) avec *Campanula versicolor*, *C. rupestris*, *Inula attica*, *I. Mixta*, *Onontides luskii*.
- Montagnard et oro-méditerranéen (*Potentilletalia specosae*, y compris *Selenion auriculatae*, *Galion degenii*, *Ramondion nathaliae*)

LOCALISATION SUR LE SITE

Barre rocheuse de chaque côté de la grotte du Mas d'Azil.
Barre rocheuse derrière Les Moulis.

DYNAMIQUE DE VEGETATION

Milieu stable

VALEUR ECOLOGIQUE ET BIOLOGIQUE

Ce type d'habitat présente une grande diversité régionale, avec de très nombreuses espèces endémiques et sous types.

Sur le site, le type d'habitat n'a pas été précisé pour des raisons d'accessibilité.

TENDANCES EVOLUTIVES ET MENACES POTENTIELLES

Pas de menaces inventoriées

OBJECTIFS CONSERVATOIRES

Éviter tout dérangement des oiseaux nicheurs (en particulier les rapaces).

Maintenir certaines falaises vierges de tout aménagement.

Sensibiliser les utilisateurs en particulier les grimpeurs à la biodiversité des falaises, lors de l'équipement et de l'escalade des sites.

Inventorier les espèces présentes en particulier les espèces endémiques.

PRECONISATIONS DE GESTION

Renforcer la communication et l'information (biologie des rapaces et réglementation) en direction des escaladeurs et des randonneurs.

Respecter la réglementation en vigueur.

Travailler en collaboration étroite avec les associations et la Fédération d'escalade.

Etudier la biodiversité des falaises et de l'impact des activités sportives.

Grottes non exploitées par le tourisme

Code Corine : 65

Code Habitat : 83 10

DESCRIPTION GENERALE

Les grottes et trous sont très nombreux sur le site. Les principales ont été répertoriées (voir cartes).

Grottes non exploitées par le tourisme, y compris leurs plans et écoulement d'eau, abritant des espèces spécialisées ou endémiques strictes, ou qui sont des habitats de très grande importance pour la conservation des espèces de l'annexe II (chauves souris, amphibiens par exemple).

ESPECES CARACTERISTIQUES

Espèces de l'annexe II :

- * Petit rhynolophe, *Rhynolophus hipposideros*, 1303
- * Grand rhynolophe, *Rhynolophus ferrumequinum*, 1304
- * Rhinolophe euryale, *Rhynolophus euryale*, 1305
- * Petit murin, *Myotis blythi*, 1307
- * Minioptère de Schreiber, *Miniopterus schreibersi*, 1310
- * Grand murin, *Myotis myotis*, 1324

LOCALISATION SUR LE SITE

Toutes les communes du site. Souvent en liaison avec les falaises.

DYNAMIQUE DE VEGETATION

Nulle

VALEUR ECOLOGIQUE ET BIOLOGIQUE

Grande valeur : faune cavernicole très spécialisée, à haute endémicité et qui comprend des formes reliques souterraines d'une faune qui s'est

diversifiée en surface. Cette faune est largement composée d'invertébrés vivant exclusivement dans les cavités souterraines ou eaux souterraines mais pas connue actuellement

Actuellement, faune très mal connues et étudiée.

TENDANCES EVOLUTIVES ET MENACES POTENTIELLES

nulles

OBJECTIFS CONSERVATOIRES

- Sensibiliser le public à la biodiversité de la faune et de la flore,
- Mieux connaître la faune et de la flore du milieu souterrain.

PRECONISATIONS DE GESTION

- Communication et information sur la biologie des chauves-souris et le respect des sites
- Suivi des populations de chiroptères.
- Respect de la réglementation en vigueur (APPB)

Fiche espèce

Barbastelle *Barbastella barbastellus*



Source : Frédéric Mola

Espèce contactée pour la première fois en août 2001 au niveau des la grotte du Mas d'Azil; statut inconnu.

Statut de protection

- Annexe II et IV de la Directive Habitats
- Protection nationale intégrale
- Annexe II convention de Berne
- Annexe II de la convention de Bonn
- Liste rouge France : rare ; liste rouge UICN : vulnérable

Habitats	Pratiques actuelles
Espèce essentiellement forestière.	Non identifiées mais l'enforestation serait plutôt un facteur favorable.
Menaces	Objectifs conservatoires
A préciser Son statut demande à être étudié en détail.	A préciser après études

Préconisations de gestion

Il importe avant toute chose de préciser le statut de l'espèce .

Fiche espèce

Grand Murin *Myotis myotis*



Source : www.page.perso

Connu uniquement de crânes collectés dans la grotte du Mas d'Azil. Son statut est à préciser ; les deux espèces *M. myotis* et *M. blythii* se reproduisent peut-être ensemble dans la grotte.

Statut de protection

- Annexe II et IV de la Directive Habitats
- Protection nationale intégrale
- Annexe II convention de Berne
- Annexe II de la convention de Bonn
- Liste rouge France : vulnérable ; Liste rouge UICN : risque faible

Habitats	Pratiques actuelles
<p>Gîtes troglodytes ou anthropophiles ;</p> <p>Terrain de chasse dans les forêts où le sous-bois est peu dense et sol facilement accessible.</p>	<p>Le type de boisement présent sur le site (taillis) paraît à priori défavorable à l'espèce et expliquerait la prédominance de <i>Myotis blythii</i>.</p>
Menaces	Objectifs conservatoires
<p>A préciser</p> <p>Il n'est pas sûr que cette espèce possède des populations constituant un enjeu de conservation évident pour le site.</p>	

Préconisations de gestion

A préciser

Grand Rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*



Source : Frédéric Mola

Contactés à Peyronnard, grotte du Mas d'Azil et grotte de Sabarat.
Commun ou très commun sur le site.
Enjeu de conservation fort.

Statut de protection

- Annexe II et IV de la Directive Habitats
- Protection nationale intégrale
- Annexe II convention de Berne
- Annexe II de la convention de Bonn
- Liste rouge France : vulnérable ; liste rouge UICN : risque faible.

Habitats	Pratiques actuelles
<p>Les gîtes</p> <ul style="list-style-type: none"> • troglodytes en période d'hibernation • anthropophiles en période de reproduction ; <p>Terrain de chasse, en terrain ouvert ou sous-bois peu dense. Régime alimentaire à base de « bousiers » (insectes coléoptères).</p>	<p>A priori très favorables, avec maintien de l'élevage. Mais le recul de l'agriculture peut à terme être défavorable.</p>
Menaces	Objectifs conservatoires
<p>Directe : probablement pas Indirecte : cf. ci-contre</p>	<p>Le recul de l'agriculture, en particulier de l'élevage, peut à terme être défavorable.</p>

Préconisations de gestion

Maintien de l'élevage.
Renforcement du réseau de haies.

Fiche espèce

Murin de Bechstein *Myotis bechsteini*



Source : Muséum d'Histoire Naturelle de la Ville de Genève

Contacté à Lézères, Lasserre, Grotte du Mas d'Azil, Grotte de Sabarat.

Statut de protection

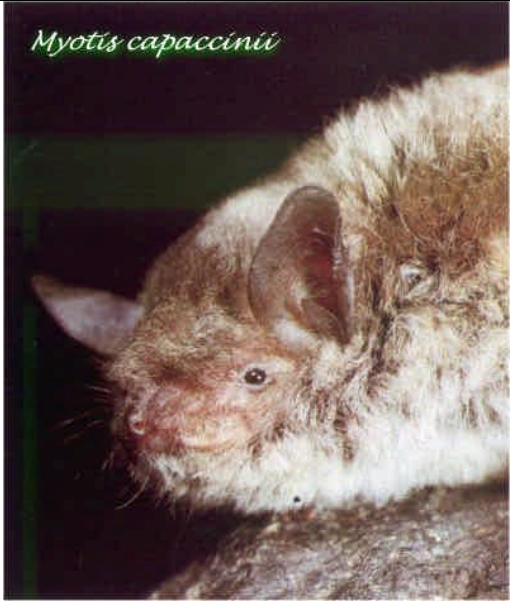
- Annexe II et IV de la Directive Habitats
- Protection nationale intégrale
- Annexe II convention de Berne
- Annexe II de la convention de Bonn
- Liste rouge France : vulnérable ; Liste rouge UICN : vulnérable

Habitats	Pratiques actuelles
<p>Gîtes essentiellement arboricoles, rarement grottes en hiver.</p> <p>Chasse dans le feuillage des arbres.</p>	<p>Probablement favorables.</p>
Menaces	Objectifs conservatoires
<p>Exploitation en taillis des boisements</p>	

Préconisations de gestion

Favoriser la gestion en taillis sous futaie des boisements ;
 Maintenir et ou favoriser le maintien de vieux arbres dans les haies.

Fiche espèce

Murin de Capaccini	<i>Myotis capaccinii</i>
 <p style="font-size: small; margin-top: 5px;">Source : www.geocities.com</p>	<p>Connu uniquement par l'observation de deux individus dans la grotte du Mas d'Azil en septembre 1987.</p> <p>Observations en dehors de l'aire de répartition, qui mériteraient d'être confirmées par d'autres.</p>

Statut de protection

- Annexe II et IV de la Directive Habitats
- Protection nationale intégrale
- Annexe II convention de Berne
- Annexe II de la convention de Bonn
- Liste rouge France : vulnérable ; Liste rouge UICN : vulnérable.

Habitats	Pratiques actuelles
Gîtes troglodytes Chasse au dessus des milieux aquatiques.	A préciser en fonction des secteurs fréquentés par l'espèce.
Menaces	Objectifs conservatoires
A préciser : Il n'est pas sûr que cette espèce possède des populations constituant un enjeu de conservation évident pour le site.	A préciser après étude.

Préconisations de gestion

Il importe avant toute chose de préciser le statut de l'espèce .

Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus*



Source : Université de Tours

Connu du site par de rares observations à différents endroits, dont la grotte du Mas d'Azil et la grotte de Sabarat. Son statut demande à être précisé.

Statut de protection

- Annexe II et IV de la Directive Habitats
- Protection nationale intégrale
- Annexe II convention de Berne
- Annexe II de la convention de Bonn
- Liste rouge France : vulnérable ; Liste rouge UICN : vulnérable

Habitats	Pratiques actuelles
Gîtes arboricoles en période d'activité, arboricole et/ou troglodytes en hiver. Chasse en milieu forestier à dominance de feuillus et dans les ripisylves.	Globalement favorables
Menaces	Objectifs conservatoires
Pas de menaces clairement identifiées.	

Préconisations de gestion

Il importe avant toute chose de préciser le statut de l'espèce .

Minioptère de Schreiber *Miniopterus schreibersi*



Source : Alain Bertrand

Importantes colonies de reproduction dans les grottes du Mas d'Azil et de la Carrière de Sabarat.
Rencontrés à Peyronnard.

Statut de protection

- Annexe II et IV de la Directive Habitats
- Protection nationale intégrale
- Annexe II convention de Berne
- Annexe II de la convention de Bonn
- Liste rouge France : vulnérable ; Liste rouge UICN : risque faible

Habitats	Pratiques actuelles
Gîtes troglodytes tout au long de l'année ; chasse en terrain ouvert ou sous-bois peu dense.	Globalement probablement favorables.
Menaces	Objectifs conservatoires
Risque de dérangement des deux colonies de mise bas	Le maintien des deux colonies de mise bas constitue un enjeu très fort.

Préconisations de gestion

Tranquillité des gîtes de reproduction déjà partiellement assurée avec l'APB de la grotte de la carrière
Nécessité d'une convention de « cohabitation » avec les gestionnaires de l'exploitation touristique de la grotte pour pérenniser la cohabitation des deux « activités ».
Nécessité de développer des recherches notamment sur les territoires des colonies de reproduction.

Fiche espèce

Petit Murin *Myotis blythii*



Source : Frédéric Mola

Colonie de reproduction dans la grotte du Mas d'Azil et rencontré à Peyronnard

Enjeu de conservation fort.

Statut de protection

- Annexe II et IV de la Directive Habitats
- Protection nationale intégrale
- Annexe II convention de Berne
- Annexe II de la convention de Bonn
- Liste rouge France : rare ; liste rouge UICN : non mentionné

Habitats	Pratiques actuelles
Gîtes troglodytes ou anthrophiles ; Chasse en terrain ouvert ou sous-bois peu dense.	Les pratiques agricoles semblent être favorables à l'espèce.
Menaces	Objectifs conservatoires
A préciser	Maintenir la population reproductrice

Préconisations de gestion

Maintien de l'élevage.

Fiche espèce

Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>
-------------------------	---------------------------------



Source : Alain Bertrand

Commun ou très commun sur le site ;
Rencontré au lieu dit « Les Moulis », à
Peyronnard, Maury, Grotte du Mas d'Azil
et Grotte de Sabarat.

Enjeu de conservation fort.

Statut de protection

- Annexe II et IV de la Directive Habitats
- Protection nationale intégrale
- Annexe II convention de Berne
- Annexe II de la convention de Bonn
- Liste rouge France : vulnérable ; liste rouge UICN : vulnérable

Habitats	Pratiques actuelles
Les gîtes <ul style="list-style-type: none"> • troglodytes en période d'hibernation • anthropophiles en période de reproduction ; terrain de chasse en habitat plus forestier que le grand rhinolophe : forêts claires, haies, etc	Globalement plutôt favorables.
Menaces	Objectifs conservatoires
Probablement pas de menaces sur le site.	Maintien des populations.

Préconisations de gestion

Maintien de l'élevage.
Renforcement du réseau de haies.

Rhinolophe euryale *Rhinolophus euryale*



Source : Alain Bertrand

Connu de la grotte du Mas d'Azil où il se reproduit et observé à Sabarat.

Statut de protection

- Annexe II et IV de la Directive Habitats
- Protection nationale intégrale
- Annexe II convention de Berne
- Annexe II de la convention de Bonn
- Liste rouge France : vulnérable ; Liste rouge UICN : vulnérable .

Habitats	Pratiques actuelles
Gîtes : troglodytes, exceptionnellement anthropophiles ; - pratiquement inconnu.	Inconnues : à préciser en fonction des secteurs utilisés à l'intérieur de la grotte du Mas d'Azil.
Menaces	Objectifs conservatoires
Pas de menaces connues vu le manque de connaissance de cette espèce.	<ul style="list-style-type: none"> • Prospection pour mieux cerner l'état des populations. • Maintien des populations.

Préconisations de gestion

La prise en compte de cette espèce implique des recherches sur son écologie.
Maintien de parties calmes dans la grotte pour la reproduction.

BIBLIOGRAPHIE

- AVRIL, B. 1997 Le Minioptère de Schreiber : analyse des résultats de baguage de 1936 à 1970. Thèse ENV, Toulouse, 128 p.
- BERTRAND, A. (1990a) Atlas préliminaire de Mammifères d'Ariège. Inventaires Floristiques et Faunistiques d'Ariège, N°2 ,50 pp.
- BERTRAND, A. (1990b) Les chauves-souris d'Ariège. Statu et conservation. 1 - Chauves-souris troglodiles. Rapport inédit D.R.A.E., Midi-Pyrénées, 65 pp.
- BERTRAND, A. (1990c) Notes sur les chauves-souris - d'Ariège. 1. Le Molosse de Cestoni Tadarida teniotis. Ariège Nature, 2
- BERTRAND, A. (1991c) Notes sur les chauves-souris d'Ariège. 2. Notes sur le régime alimentaire de la Noctule de Leisler Nyctalus leisleri. Ariège Nature, 3 : 51-56.
- BERTRAND, A. (1991d) Notes sur les chauves-souris d'Ariège. 3. Utilisation des ponts au printemps 1991. Ariège Nature, 3 : 57-66.
- BERTRAND, A. (1992) Les chauves-souris d'Ariège. Statu et conservation. 2 - Chauves-souris troglodiles. Rapport inédit D.R.A.E., Midi-Pyrénées.
- BERTRAND, A. (1992) Données préliminaires sur les chauves-souris de la haute chaîne pyrénéenne (Pyrénées Ariègeoises). Mammalia, 56 : 290-292.
- BERTRAND, A. (1992) Notes sur les chauves-souris d'Ariège. 5. Prédation de Myotis myotis par un Blaireau. Le Rhinolophe,
- BROSSET, A. (1977) Rapport sur l'évolution des populations de chauves-souris en France. Recommandations en vue de leur protection. Ministère de l'Environnement, 41 pp.
- BROSSET, A. BARBE, L., BEAUCOURNU, J.C., FAUGIER, C., SALVAYRE, H. et TUPINIER, Y. (1988) La raréfaction du Rhinolophe euryale (Rhinolophus euryale Blasius) en France. Recherche d'une explication. Mammalia, 52 : 101-122.
- CAROL, A., SAMARA, F.J. et BALCELLS, R. (1983) Revision faunistica de los murcielagos del Pirineo Oriental y Catalunya. Monografias del Instituto de Estudios Pirenaicos, 112 : 106 pp
- HEYMER, A. (19) Résultats du baguage de chauves-souris dans les Pyrénées-Orientales de 1945 ... 1959. des Mammifères Sauvages de France. Paris.
- SERRA COBO, J. (1989) Estudi de la biologia i ecologia de Miniopterus schreibersi. Thèse, Université de Barcelone, 2 vol., 527 et 473 p.
- SERRA COBO, J. et BALCELLS, R. (1986) Mise à jour des résultats des campagnes de baguage de Miniopterus schreibersi dans le Nord-Est espagnol et le Sud-Est français. Actes du IX ème Colloque Francophone de Mammalogie -"Les Chiroptères", Rouen, 19-20 octobre 1985, 85-97.
- SLUITER, J.W. et HEERDT, van P.F. (1958) Observations écologiques sur quelques colonies estivales de chauves-souris des grottes en France. Notes Biospéologiques, 13 : 111-120.
- ROUE, S.Y et BARATEAU, M. (coord.) 1999 Habitats et activité de chasse des chiroptères menacés en Europe : synthèse des connaissances actuelles en vue d'une gestion conservatoire. Le Rhinolophe, vol. spéc. N°2, 136 pp.

Fiche espèce

CHABOT
Cottus gobio
Cottidés



Habitat : Présent en Europe de l'Ouest, à l'exception des régions méridionales, de l'Irlande à la Russie. En France, fréquente les ruisseaux rapides, peu profonds et bien oxygénés, jusqu'à 2000 m d'altitude.

Écologie générale: Poisson de fond nocturne, camouflé dans le lit du ruisseau, il se nourrit principalement d'invertébrés benthiques (larves d'éphémères et de diptères...) dans le substrat fin (sable, gravier).

Statut général : Annexe 2 de la Directive Habitats.

Répartition sur le site : Présence en amont du vieux pont du Mas d'Azil (1986). Pas de nouvelles données depuis, mais probablement présent (information Fédération Départementale de la Pêche).

Interaction activités humaines : Sensible aux cultures sur sol nu (en particulier le maïs) responsables d'un apport important d'engrais et pesticides qui ont un impact négatif sur la qualité de l'eau, et de particules fines du sol qui entraîne un colmatage du substrat où vivent ses proies.

Tous les travaux visant à accélérer la vitesse du courant dans le cours d'eau, (tels que la rectification du lit, la suppression de zones humides bordant le cours d'eau, la destruction du couvert végétal...) ont également un impact négatif.

Menaces sur le site : risques épisodiques en cas de précipitations abondantes.

Préconisations de gestion : Eviter au maximum les cultures sur sol nu dans ce bassin versant, favoriser l'élevage extensif. Dans le cas où ces cultures ne peuvent être évitées, une bande enherbée suffisamment large pour filtrer les particules fines du sol, les engrais et les pesticides doit être installée entre le champ et le cours d'eau.

Tous travaux concernant le cours d'eau doivent veiller à ne pas accélérer la vitesse du courant au point que le substrat fin serait entraîné vers l'aval.

Bibliographie :

- Allardi J., P. Keith (coord) 1991. Atlas préliminaire des poissons d'eau douce de France. Coll. Patrimoines naturels, vol 4, Secrétariat Faune Flore – MNHN, Paris, 234 p.
- Fiers V., Gauvrit B., Gavazzi E., Haffner P., Maurin H. et coll., 1997. Statut de la faune de France métropolitaine. Statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques. Col. Patrimoines naturels, volume 24 – Paris, Service du Patrimoine Naturel/IEGB/MNHN, Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement : 225 p.
- Muus B.J., Dahlström P., 1981. Guide des poissons d'eau douce et pêche. Coll. Les guides du naturalistes. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel-Paris : 243 p.
- Spillmann Charles-jacques, 1989. Faune de France, n° 65, Poissons d'eau douce. Fédération française des sociétés de sciences naturelles : 303 p.

Fiche espèce



DESMAN DES PYRÉNÉES

GALEMYS PYRENAICUS *GEOFFROY-SAINT-HILAIRE, 1811*

Le desman des Pyrénées est peut-être le mammifère le plus mal connu de l'Europe de l'Ouest. Ce proche parent de la taupe fréquente les torrents et les lacs pyrénéens. Il est actif surtout la nuit et ce n'est qu'à l'occasion de brèves périodes d'activité diurne qu'il peut être possible de l'observer. Sa biologie et son écologie hautement spécialisées en font certainement l'espèce à plus forte valeur patrimoniale pour les milieux aquatiques.

STATUT RÉGLEMENTAIRE ET MENACES : Protection nationale intégrale ; Annexes II et IV de la Directive Habitat ; Annexe II de la convention de Berne ; Liste rouge de France métropolitaine : Rare ; Liste rouge UICN : vulnérable.

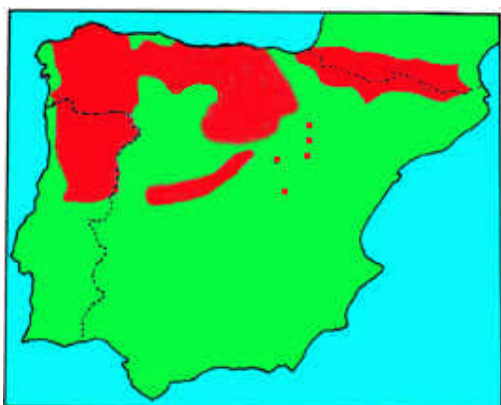
DESCRIPTION : Le desman atteint 25 cm de long (dont plus de la moitié pour la queue). A terre c'est une boule de poils dans laquelle on ne distingue ni les yeux ni les oreilles. Il en émerge les pattes, une longue queue écailleuse de rat, et une étonnante trompe, toujours en mouvement. En plongée c'est une silhouette fuselée. Les pattes avant, petites, repliées sur la poitrine sont peu visibles. Par contre, les pattes arrière très écartées du corps font office de puissantes rames. Elles sont armées de fortes griffes et se révèlent efficaces dans les torrents rapides pour les déplacements à contre courant. Les narines situées à l'extrémité de la trompe sont munies d'une membrane qui permet leur fermeture en plongée. Le plus étonnant chez le desman est sans aucun doute la trompe préhensile. Elle représente un quart de la longueur du corps. Très mobile, elle est largement pourvue d'organes tactiles : à sa base ce sont des vibrisses et sur toute sa surface, visibles seulement à la loupe, une multitude de minuscules organes en rosette avec un poil central, les organes d'Eimer. C'est principalement par ces organes tactiles que le desman perçoit son environnement. L'olfaction semble également jouer un rôle important et l'organe de Jacobson est parfaitement fonctionnel.

HABITAT - RÉPARTITION MONDIALE ET FRANÇAISE : L'aire de répartition du desman des Pyrénées a été précisée au cours des cinq dernières années et l'image que l'on peut en donner est relativement précise. Elle couvre d'une part l'ensemble de la chaîne pyrénéenne et d'autre part les massifs montagneux du quart Nord-Ouest de la Péninsule Ibérique.

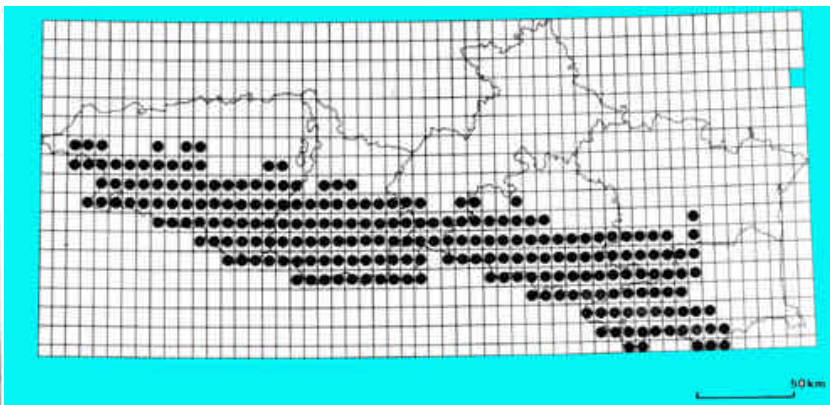
La très grande dispersion des données antérieures ne permet pas de se faire une bonne idée de l'évolution de l'aire occupée par l'espèce depuis sa découverte qui ne date que du début du siècle dernier. Sur le versant français des Pyrénées, le desman occupe tous les cours d'eau et lacs de moyenne altitude de la chaîne (au-dessus de 300-400m). Ce n'est qu'à l'Ouest, à partir des Pyrénées-Atlantiques, qu'il est présent à basse altitude. Le site de présence le plus bas connu est situé à 15 m au-dessus du niveau de la mer. A l'est : Aude et Pyrénées-Orientales (à l'exception du versant nord des Corbières), il n'est que très rarement présent au-dessous de 500m.

En fait, l'altitude ne paraît pas jouer un rôle déterminant dans la répartition de l'espèce. Il semble que ce soit le type de débit des cours d'eau, d'une part et le régime des précipitations d'autre part, qui jouent un rôle prépondérant. Tous les bassins versants peuplés par le desman reçoivent plus de 1000 mm de précipitations annuelles réparties en deux périodes maximum, en automne et au printemps. Ce schéma semble se retrouver dans la Péninsule ibérique. Les cartes établies à grande échelle montrent une aire de répartition continue. Par contre une cartographie plus détaillée, sur un bassin versant par exemple, révèle des discontinuités. Cette dernière est nettement corrélée avec les aménagements hydrauliques et hydroélectriques qui perturbent le débit des cours d'eau.

Fiche espèce



Carte 1 : répartition mondiale



Carte 2 : Répartition française mailles de 0.2 x 0.2 grade

RÉPARTITION DANS LE PÉRIMÈTRE DU SITE : La grotte du Mas d'Azil constitue à notre connaissance la limite inférieure de répartition du desman des Pyrénées pour le bassin de l'Arize.

ÉCOLOGIE : Le régime alimentaire du desman a été l'objet de recherches approfondies au cours de ces dernières années. Hautement spécialisé le desman se nourrit presque exclusivement d'invertébrés aquatiques. Deux familles d'insectes de l'ordre des Trichoptères (ou Porte-bois) sont très largement utilisées. Ces deux familles les Hydropsychidae et les Rhyacophilidae sont caractéristiques des zones à fort courant où elles vivent sur ou sous les pierres; les premières construisent des filets destinés à la capture des fines particules organiques qui dérivent dans le courant. Les secondes sont des prédateurs et ne construisent pas de fourreau. Ces Porte-bois comptent parmi les invertébrés à plus forte valeur énergétique (grande taille et faible sclérification). Par contre, ils sont peu abondants et particulièrement sensibles à la pollution et aux modifications du régime hydraulique des cours d'eau. La capture de poissons par le desman (truitelles en particulier) a été évoquée à de nombreuses reprises. Elle est à l'origine de la destruction du desman par des pisciculteurs; si elle a pu être effectivement observée, elle reste exceptionnelle; en effet, dans les 2000 excréments analysés provenant de divers milieux des Pyrénées françaises, parmi lesquels des ruisseaux pépinières, il n'a jamais été trouvé de restes de poissons.

Dynamique de population : Les seuls éléments disponibles sur la reproduction du desman proviennent de la capture et de la dissection de nombreux spécimens réalisée dans les années 50 alors que l'espèce n'était pas encore protégée. Entre février et juin, il existe trois périodes principales où les femelles sont gestantes. Mais on ignore si elles ont une, deux ou trois portées par an. De même l'âge de la maturité sexuelle reste à préciser. Les femelles portent de 2 à 5 embryons. Le mode d'élevage des jeunes est inconnu.

Densités : On ne dispose que de très peu d'éléments sur l'importance des populations de desmans et en particulier sur les densités. Les quelques informations disponibles proviennent d'Espagne avec des densités de 2-3 à 7-8 animaux par km de cours d'eau.

PRINCIPALES MENACES :

- Les perturbations du débit des cours d'eau par les aménagements hydroélectriques et tout autre type de prélèvements d'eau qui affectent l'hydrologie.
- La pollution qui affecte directement les peuplements d'invertébrés.
- L'introduction de poissons non indigènes dans les rivières et lacs susceptibles de perturber les peuplements d'invertébrés benthiques.
- Les sports de loisirs aquatiques : canyoning, rafting, etc.
- L'aménagement des berges.
- La gestion globale des fonds de vallées et des bassins versants : agriculture, gestion forestière, sports d'hiver ...

Fiche espèce

GESTION / CONSERVATION DE L'ESPÈCE ET SES HABITATS : sur le site, la conservation de la « population de desman » présente ne constitue pas un enjeu prioritaire. En outre, située en limite aval, une « mauvaise gestion » du cours de l'Arize, n'aurait probablement aucune conséquence significative pour le desman des Pyrénées.

- Application stricte de la réglementation sur l'eau.
- Élimination de toutes sources de pollution y compris d'origine routière.
- Limitation et contrôle des sites de sports de loisirs aquatiques.
- Arrêt de l'aménagement de berges et si nécessaire renaturation de berges aménagées (avec une limite évidente, celle de la sécurité des riverains !).
- Mise en place de bandes enherbées, de bandes boisées en bordure de rivière dans le cas des vallées et bassins soumis à agriculture intensive ; mise en place de bassin de décantation en aval des réseaux de pistes forestières destinés à limiter – supprimer les apports de fines.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE :



BERTRAND, A. (1993). - Répartition géographique du desman des Pyrénées *Galemys pyrenaicus* dans les Pyrénées Françaises. Proceeding of the meeting on the Pyrenean Desman, 28 Sept.-1 Oct., Lisbonne, Portugal, 41-52.

BERTRAND, A. (1993). - Stratégies alimentaires du Desman des Pyrénées *Galemys pyrenaicus* dans un cours d'eau des Pyrénées françaises. Proceeding of the meeting on the Pyrenean Desman, 28 Sept.-1 Oct., Lisbonne, Portugal, 13-25.

BERTRAND, A. (1993). Le Desman des Pyrénées. Ministère de l'Environnement ANA, 32 p.

BERTRAND, A. (1994). - Répartition géographique et écologie alimentaire du Desman des Pyrénées *Galemys pyrenaicus* (Geoffroy, 1811) dans les Pyrénées Française. Thèse, Univ. P.

Sabatier, Toulouse, 264 p.

BERTRAND, A. (1995). - Le Desman des Pyrénées sur le gave d'Aspe en sept-Décembre 1995. Ministère équipement, SETRA, 11 p.

BERTRAND, A. (1996a). - Populations et nidification du cincle plongeur et de la bergeronnette des ruisseaux sur le gave d'Aspe en 1996. Ministère équipement, SETRA, 18 p.

BERTRAND, A. (1996b). - Le régime alimentaire du cincle plongeur et du desman des Pyrénées et ses variations saisonnières sur quatre stations du gave d'Aspe. Ministère équipement, SETRA, 25 p.

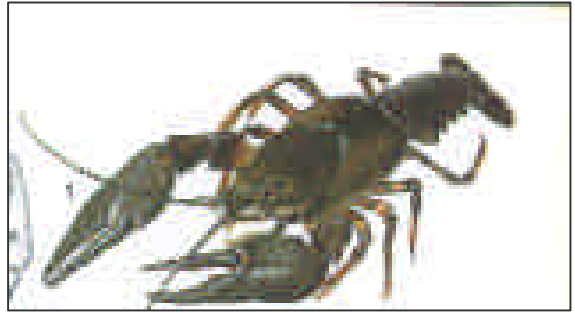
BERTRAND, A. et MEDARD, P. (1996) - Le cincle plongeur et le desman des Pyrénées sur le cours de l'Aude dans le cadre de la vidange du barrage de Puyvalador. EDF GPH Languedoc-Roussillon, Laboratoire Souterrain du CNRS, Moulis, 40 p.

BERTRAND, A. (1997). Essai d'évaluation de l'impact des activités de loisirs aquatiques sur les vertébrés sur le Llech et les autres cours d'eau du versant nord du Canigou (Pyrénées-Orientales). Moulis, 43 pp + annexes.

QUEIROZ, A.I., BERTRAND, A. et KHAKHIN, G. (1995). Status and conservation of Desmaninae in Europe. Conseil de l'Europe rapport Convention de Berne

Fiche espèce

ECREVISSE à PIEDS BLANCS *Austropotamobius pallipes* Crustacés décapodes



Habitat : En France, fréquente les ruisseaux rapides, bien oxygénés, à substrat propre. C'est une espèce très exigeante par rapport à la qualité de son habitat. Trois sous-espèces sont présentes en France.

Écologie générale: Vit sous les pierres et les racines. Nocturne. Se nourrit de mollusques, d'insectes, d'alevins, mais aussi de cadavres et de végétaux.

Statut général : Monde : Liste rouge, vulnérable, Berne : Annexe III.
Europe : Annexe 2 et 5 de la Directive Habitats.
France : Liste rouge, vulnérable, protection nationale (Nec.1).
De plus en plus rare en France.

Répartition sur le site : Présente dans le ruisseau de Camarade. Jamais contactée lors des pêches des dernières années sur l'Arize (information Fédération Départementale de la Pêche).

Interaction activités humaines : Sensible aux cultures sur sol nu (en particulier le maïs) responsables d'un apport important de particules fines du sol dans le cours d'eau qui entraîne un colmatage du substrat. Engrais et pesticides utilisés dans le cadre de ces cultures ont également un impact négatif sur la qualité de l'eau.

Tous les travaux visant à accélérer la vitesse du courant dans le cours d'eau, (tels que la rectification du lit, la suppression de zones humides bordant le cours d'eau, la destruction du couvert végétal...) ont également un impact négatif sur cette espèce.

C'est une espèce comestible recherchée dont la pêche est interdite en Ariège.

Menaces sur le site : risques épisodiques en cas de précipitations abondantes.

Préconisations de gestion : Eviter au maximum les cultures sur sol nu dans ce bassin versant, favoriser l'élevage extensif. Dans le cas où ces cultures ne peuvent être évitées, une bande enherbée suffisamment large pour filtrer les particules fines du sol, les engrais et les pesticides doit être installée entre le champ et le cours d'eau.

Tous travaux concernant le cours d'eau doivent veiller à ne pas accélérer la vitesse du courant au point que le substrat fin serait entraîné vers l'aval.

Bibliographie :

- Fiers V., Gauvrif B., Gavazzi E., Haffner P., Maurin H. et coll., 1997. Statut de la faune de France métropolitaine. Statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques. Col. Patrimoines naturels, volume 24 – Paris, Service du Patrimoine Naturel/IEGB/MNHN, Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement : 225 p.
- Muus B.J., Dahlström P., 1981. Guide des poissons d'eau douce et pêche. Coll. Les guides du naturalistes. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel-Paris : 243 p.

Fiche espèce

LAMPROIE DE PLANER
Lampetra planeri
Pétromyzonidés



Habitat : Répartition mondiale imprécise, présente dans la plupart des bassins fluviaux d'Europe de l'Ouest. En France, fréquente les cours supérieurs des eaux courantes, à substrat fin et propre (non colmaté), peu profonds et bien oxygénés (bonne qualité de l'eau).

Écologie générale : Exclusivement dulcaquicole. Les larves vivent dans le substrat, se nourrissant de petits animaux et de débris pendant 3 à 5 ans. Elles se métamorphosent ensuite en adultes qui ne se nourrissent plus et fraient au printemps sur un substrat fin en eau peu profonde, puis meurent.

Statut général : Monde : Liste rouge, faible risque, quasi menacée, Berne : Annexe III.
Europe : Annexe 2 de la Directive Habitats.
France : Protection nationale (Np.1).
Devenue très rare dans le Sud-Ouest.

Répartition sur le site : Présente dernièrement en 1997 sur l'Arize, en amont de Radelanque. Probablement présente sur le site (information Fédération Départementale de la Pêche).

Interaction activités humaines : Sensible aux cultures sur sol nu (en particulier le maïs) responsables d'un apport important de particules fines du sol dans le cours d'eau qui entraîne un colmatage du substrat. Engrais et pesticides utilisés dans le cadre de ces cultures ont également un impact négatif sur la qualité de l'eau.

Tous les travaux visant à accélérer la vitesse du courant dans le cours d'eau, (tels que la rectification du lit, la suppression de zones humides bordant le cours d'eau, la destruction du couvert végétal...) ont un impact négatif sur cette espèce en éliminant le substrat fin qui lui est nécessaire.

Elle n'est pas utilisée localement comme appât par les pêcheurs (pratique de l'Europe du Nord).

Menaces sur le site : risques épisodiques en cas de précipitations abondantes.

Préconisations de gestion :

Eviter au maximum les cultures sur sol nu dans ce bassin versant, favoriser l'élevage extensif.

Dans le cas où ces cultures ne peuvent être évitées, mettre en place une bande enherbée pour filtrer les particules fines du sol, les engrais et les pesticides entre le champ et le cours d'eau.

Tous travaux concernant le cours d'eau doivent veiller à ne pas accélérer la vitesse du courant au point que le substrat fin serait entraîné vers l'aval.

Fiche espèce

Bibliographie :

- Allardi J., P. Keith (coord) 1991. Atlas préliminaire des poissons d'eau douce de France. Coll. Patrimoines naturels, vol 4, Secrétariat Faune Flore – MNHN, Paris, 234 p.
- Fiers V., Gauvrit B., Gavazzi E., Haffner P., Maurin H. et coll., 1997. Statut de la faune de France métropolitaine. Statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques. Col. Patrimoines naturels, volume 24 – Paris, Service du Patrimoine Naturel/IEGB/MNHN, Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement : 225 p.
- Muus B.J., Dahlström P., 1981. Guide des poissons d'eau douce et pêche. Coll. Les guides du naturalistes. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel-Paris : 243 p.
- Spillmann Charles-jacques, 1989. Faune de France, n° 65, Poissons d'eau douce. Fédération française des sociétés de sciences naturelles : 303 p

GRAND CAPRICORNE

Cerambyx cerdo

Insecte, Coléoptère



Habitat : Vieilles forêts de chênes.

L'adulte se nourrit de fruits murs, et de sève (suintements). La larve a un cycle de trois à quatre ans. Elle se nourrit du bois du chêne, en creusant des galeries.

Statut général : Annexe 2 de la convention de Berne.
Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats.
Protégé au niveau national.

Espèce moyennement répandue en Ariège. Plutôt en plaine.

Répartition sur le site : Sur toutes les zones boisées de chênes.

La population semble peu importante sur le site, mais les données sont rares.

Interaction activités humaines : ?

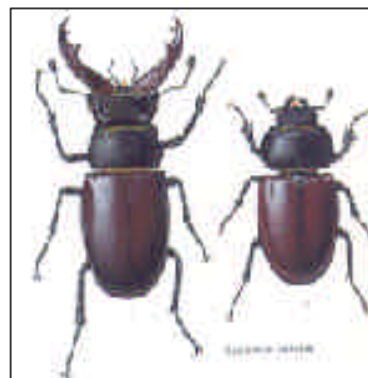
Dégâts provoqués par la larve : Peu importants (bois de chauffage). Pas d'attaques sur les charpentes.

Menaces pour l'espèce : Pas de menaces actuellement, sauf si déboisement important.

Menaces sur le site : Aucune.

Préconisations de gestion : Favoriser la présence de vieux arbres (chênes).

LUCANE CERF-VOLANT
Lucanus cervus
Insectes, Coléoptères



Habitat : Forêts de chênes.

Statut général : Annexe 2 de la Directive Habitats,
Annexe 3 de la convention de Berne.
Commun sur le département, jusqu'à 900 m d'altitude.

Répartition sur le site : Sur toutes les zones boisées de chênes. La population est importante. L'adulte se nourrit de sève (suintements). La larve a un cycle de trois à quatre ans. Elle se nourrit en creusant des galeries dans les parties de bois mort du chêne (arbres ou souches) .

Interaction activités humaines : Dégâts provoqués par la larve : nuls (sur bois mort). Pas d'attaques sur les charpentes.

Menaces sur le site : Aucune.

Préconisations de gestion : Favoriser la présence de vieux arbres (chênes).



Inventaire des Mares

Réalisation A.N.A.

N°	Lieu dit	Surface	Utilisation actuelle	Situation	Etat actuel	Alimentation en eau	Entretien	Date entretien	Intérêt patrimonial
1	Roc du Cor	35 m ²	abandon	Milieu de forêt	En eau	Ruissellement Précipitations directes	non		++
2	Ferme les Moulis	117 m ²	agrément	Dans l'exploitation	En eau	Précipitations directes	oui	Création récente	-
3	Montplaisir	30 m ²	abandon	Bord de chemin et de champs	En eau	Précipitations directes	non		++
4	Clos des Taurouses	60 m ²	Abandon avant 1999	Bord de champs	En eau	Précipitations ruisseau	ANA	En 1999	+
5	La Quère	25 m ²	Abreuvement des troupeaux	Plateau calcaire Forêt pâturée	En eau	Ruissellement Précipitations directes	ANA	En 1999	++
6	Les Peyrissos	30 m ²	Abreuvement des troupeaux	Plateau calcaire pâturé	En eau	Précipitations directes	ANA	En 1999	++
7	Proprio Montplaisir (fermier Mr Person)	36 m ²	Abreuvement des troupeaux	Plateau calcaire pâturé	En eau	Précipitations directes	ANA	En 1999	++
8	Près de Brillaud	8 m ²	abandon	Milieu de prairie pâturée	En eau	Précipitations directes	non		+
9	Brillaud	6 m ²	Abreuvement troupeaux	Milieu de prairie pâturée	En eau	Source Précipitations	non		+
10	Brillaud	3 m ²	Abreuvement troupeaux	Milieu de prairie pâturée	En eau	Précipitations directes	non		++
11	Ferme la Fage	24 m ²	Abreuvement troupeaux	Bord de chemin et de talus	En eau	Source ruissellement, précipitations	oui	En 1999	++
12	Limite entre Montplaisir et Seignas de Dessus	24 m ²	Abreuvement troupeaux	Milieu de prairie pâturée Bord de talus	En eau	Ruissellement précipitations directes	ANA	En 1999	+++
13	Seignas de Dessus ?	100 m ²	Abreuvement troupeaux	En haut d'une prairie pâturée	En eau	Ruissellement précipitations	oui	?	++
14	Près de Seignas de Dessus	32 m ²	Abreuvement troupeaux	Inséré dans l'exploitation	En eau	précipitations directes	bientôt bouchée		-
15	Seignas de Dessus	40 m ²	Abreuvement troupeaux	Milieu de pâture, bord de talus	En eau	précipitations directes	oui	En 1999	++
16	Seignas de Dessus	400 m ²	abandon	Milieu de pâture, bord de talus	En eau	Ruissellement précipitations	non		++
17	Seignas de Dessus	96 m ²	Abreuvement troupeaux	Milieu de prairie naturelle	En eau	Ruissellement précipitations	oui	En 1999	++
18	Ferme de Millorat	42 m ²	Abreuvement troupeaux	Milieu de prairie pâturée	En eau	précipitations directes	oui	En 1999	++
19	Ferme de Millorat	36 m ²	Abreuvement troupeaux	Bord de chemin	En eau	précipitations directes, fossé	non		+
20	Ferme de Millorat	50 m ²	Mare aux canards	Bord de route et de haie	En eau	Ruissellement précipitations	Oui ?		-
21	Près de Fouchet	40 m ²	Abreuvement troupeaux	Milieu de pâture, bord de talus	En eau	Ruissellement précipitations	oui	?	++
22	Près Lamarge	105 m ²	Abreuvement troupeaux	Milieu de prairie pâturée	En eau	Ruissellement précipitations	oui	En 1999	+
23	Près de Fouchet	80 m ²	abandon	Milieu de pâture, bord de chemin	En eau	Ruissellement précipitations	non		+++
24	Fouchet	24 m ²	abandon	Milieu de prairie pâturée, bord de chemin	A sec depuis longtem ps		non		- en l'état actuel
25	Fouchet	48 m ²	Abreuvement troupeaux	prairie pâturée, bord de chemin	En eau	Ruissellement précipit direct	?		++
26	Près de Fouchet	12 m ²	abandon	Milieu de prairie pâturée	A sec		non		- état actuel

Inventaire des Mares

27	Ferme du Pélut	300 m ²	Mare aux canards	Milieu de prairie pâturée, insérée dans exploitation, bord de chemin	En eau	précipitations directes	oui	En 1999	-
28	Ferme de Bidot	30 m ²	Bassin aménagé, abreuvement troupeaux	Milieu de prairie pâturée, bord de route	En eau	précipitations directes	oui		-
29	Près de Frescaty	30 m ²	Abreuvement troupeaux	Milieu de prairie pâturée, bord de talus	En eau	Ruissellement précipitations directes	non		+
30	Dolmen Cap del Pouech	33 m ²	abandon	Bord de route	En eau	Ruissellement précipitations directes	non		+++
31	Domaine du Cap del Pouech	100 m ²	abandon	Bord de chemin, milieu de prairies naturelles	En eau	Ruissellement précipitations directes	non		+++
32	Cap del Pouech	42 m ²	Abreuvement troupeaux	Milieu de prairie pâturée, bord de talus	En eau	Ruissellement précipitations directes	non		+++
33	Près de MontCalbech	12 m ²	Abreuvement troupeaux	Milieu de forêt pâturée	En eau	précipitations directes	non		+
34	Près de la route	30 m ²	Abreuvement troupeaux	Milieu de forêt pâturée	En eau	Ruissellement précipitations directes	non		+
35	Ferme de Lasserre	30 m ²	Mare aux canards	Insérée dans l'exploitation	En eau	précipitations directes	oui	?	-
36	Ferme de Lasserre	20 m ²	Mare aux canards	Insérée dans l'exploitation	En eau	précipitations directes	oui	?	-
37	Ferme de Brusquette	80 m ²	agrément	Insérée dans l'exploitation	En eau	précipitations directes	oui	Régulièrement	+
38	Entre Cap del Pouech et les Pouets	12 m ²	Abandon	Bord de haie	En eau	Ruissellement précipitations directes	non		+
39	Ferme la Carrière	35 m ²	abandon	Insérée dans l'exploitation, bord de chemin	A sec	Ruissellement précipitations directes, source, fossé	non		- en l'état actuel
40	Ferme la Carrière	4 m ²	Abreuvement troupeaux	Insérée dans l'exploitation, milieu de prairie pâturée	En eau	Ruissellement précipitations directes, source	non		+
41	Ferme la Carrière	40 m ²	abandon	milieu de prairie pâturée	En eau	Ruissellement précipitations directes, source	non		++
42	Ferme de Lessé	42 m ²	abandon	Bord de route	En eau	précipitations directes	non		+
43	Leychart	20 m ²	Abreuvement troupeaux	milieu de prairie pâturée	En eau	précipitations directes	oui	En 1997	+
44	Leychart	144 m ²	Abreuvement troupeaux	milieu de prairie pâturée	En eau	Ruissellement précipit direct	oui	?	++
45	Ferme de Pailhol	8 m ²	abandon	Bord de chemin et de haie	En eau	Ruissellement précipitations directes, fossé	non		+
46	Pailhol	9 m ²	abandon	Lisière de forêt	En eau	Précipit direct	non		+
47	Ferme de Peyret	32 m ²	Mare canards	Dans exploitation	En eau	Gouttière hab	oui	?	-

Préfecture de l'Ariège
2, rue de la Préfecture
09007 FOIX cedex
Tél : 05 61 02 10 00

DIREN Midi-Pyrénées
Cité administrative, Bv Armand DUPORTAL
Bât G 31074 Toulouse
Tél : 05 62 30 26 26

Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de l'Ariège
7, rue du Lieutenant Paul Delpech
09007 FOIX cedex
Tél : 05 61 02 15 00



Association Départementale d'Aménagement des structures des Exploitations Agricoles
32 Avenue du Général de Gaulle
09000 FOIX
Tél : 05 34 09 26 90



Association des Naturalistes de l'Ariège
Cottes
09240 LA BASTIDE DE SEROU
Tél : 05 61 65 80 54

